

## Un mémoire de la FAIQ

# Les Italiens accepteraient à certaines conditions que la loi 63 soit abrogée

par Pierre O'Neill

La Fédération des associations italiennes du Québec (FAIQ) reconnaît que les immigrants n'ont aucun droit acquis et affirme que le gouvernement du Québec pourrait, en respectant certaines conditions, retirer le bill 63 et déterminer que les enfants d'immigrants seront éduqués à l'école française.

Dans un mémoire remis hier aux médias d'information, la FAIQ communique les résultats de travaux d'étude et commente le rapport Gendron sur la langue française en insistant sur le livre 111 consacré aux groupes ethniques.

Préalablement aux conclusions de cette réflexion, la Fédération des associations italiennes du Québec précise sa position de principe concernant le fait français au Québec, en soulignant que son jugement s'inspire d'une vision globale de la réalité québécoise.

Aussi, la FAIQ comprend que le Québec n'est pas une province comme les autres, souligne que le Québec, peuplé à 80% de francophones constitue leur foyer national et qu'en conséquence le gouvernement du Québec est le premier responsable du maintien et du développement de la culture francophone.

En second lieu, la FAIQ reconnaît que la destinée de l'immigrant est finalement de s'intégrer à la société dont il sollicite l'hospitalité et que réciproquement l'obligation de la société envers l'immigrant est de lui fournir un système d'enseignement qui lui permette de s'intégrer au milieu du travail et d'assurer sa survie.

La Fédération des associations italiennes du Québec a voulu traiter distinctement deux aspects de cette tranche du rapport consacré aux groupes ethniques: l'immigration et l'enseignement. Non seulement, la FAIQ souscrit pleinement aux recommandations du rapport Gendron touchant les tiers-groupes ethniques mais encourage très vivement

le gouvernement "à les appliquer, et ce rapidement".

Au chapitre de l'enseignement, après avoir reconnu en cette matière la souveraineté de la société québécoise, puis invité tous les autres groupes ethniques à faire de même, et enfin souscrit au droit du Québec de déterminer la langue d'éducation des immigrants, la FAIQ se dit convaincue qu'il faut aller plus loin que le rapport Gendron, mais croit plus encore que la sagesse et l'équité exigent que l'abrogation du bill 63 soit subor-

donnée aux six conditions suivantes:

- les immigrants déjà arrivés au pays doivent continuer de jouir des privilèges que leur reconnaît le bill 63;
- seuls les immigrants arrivés après le retrait du bill 63 et à une date à définir après l'entrée en vigueur du nouveau bill devront se conformer à une nouvelle disposition réglementaire;
- ces immigrants devront avoir été adéquatement renseignés avant leur arrivée, de la situation qui les attend au Québec;
- tout enfant québécois éduqué à l'école française devra acquérir une parfaite connaissance de la langue anglaise;
- l'introduction d'une nouvelle législation qui remplacera le bill 63 devra prévoir et empêcher la répétition d'incidents et de tensions semblables à ceux engendrés en 1968-69 par la présentation du bill 63;

Voir page 6 : Les Italiens

En page 10, le texte du discours du trône qui a marqué l'ouverture de la 4ème session à Québec.

# Le PQ s'insurge contre la lecture en anglais d'extraits du discours

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) - La quatrième session parlementaire du gouvernement Bourassa s'est ouverte, hier, par un coup de théâtre du Parti québécois. Devant le refus du lieutenant-gouverneur, M. Huges Lapointe, de lire son discours entièrement en français, les députés péquistes ont en effet quitté leurs sièges à l'Assemblée nationale.

Le geste des députés péquistes ne s'adressait pas directement au lieutenant-gouverneur mais plutôt au gouvernement Bourassa qui vient de rompre avec une procédure établie par M. Daniel Johnson en 1968.

Alors premier ministre du Québec, M. Johnson avait réduit sensiblement le rôle du lieutenant-gouverneur, dont le discours de convocation se résumait à

quelques mots de bienvenue et à des bons vœux pour le succès de la session.

L'énumération des projets de loi à discuter et les énoncés de la politique gouvernementale ont été depuis faits par le premier ministre, entièrement en français.

Or, hier, c'est le lieutenant-gouverneur qui a fait connaître la politique gouvernementale et les projets de loi qui en découleront durant cette quatrième session. Comme il le fait toujours, le lieutenant-gouverneur a prononcé une partie de son discours en anglais.

Après avoir lu trois paragraphes en français, M. Lapointe a été interrompu par le chef parlementaire du Parti québécois, M. Camille Laurin quand il a voulu poursuivre en anglais.

"Excellence, je vous demande respectueusement de ne présenter qu'en français le programme législatif du gouvernement", a demandé M. Laurin.

Le lieutenant-gouverneur continuant sa lecture en anglais, les six députés péquistes présents ont quitté leurs sièges et ne sont pas revenus à l'Assemblée nationale avant la fin de la séance d'ouverture.

M. Laurin a expliqué aux journalistes que le geste de son parti s'adressait au gouvernement Bourassa "qui venait de consacrer une fois de plus le caractère de district bilingue du Québec" en rompant avec la coutume établie par l'ancien premier ministre M. Daniel Johnson.

Selon M. Laurin, il est "scandaleux et illogique" qu'un discours inaugural dérivant du gouvernement du Québec "comme seul gouvernement francophone en Amérique" et proposant au Québécois une "politique de souveraineté et d'indépendance culturelles" soit prononcée en anglais et en français.

Le geste posé par les péquistes fait suite à une décision prise hier soir, par le caucus après consultation avec l'exécutif du parti, qui est présidé, on le sait, par M. René Lévesque.

Les deux autres partis d'opposition aussi bien que le parti ministériel ont qualifié le geste des péquistes d'enfantin et d'irrespectueux à l'endroit de l'autorité.

"Ils se sont conduits comme des gens mal élevés et ont démontré que ce sera la dictature s'ils prennent le pouvoir",

a dit le chef parlementaire du Ralliement créditiste, M. Camil Samson.

Le porte-parole de l'Union nationale, M. Rémi Paul, a même parlé de "racisme inquiétant" et a relié le geste des péquistes à l'assassinat de Pierre Laporte.

"L'inspiration de cette attitude, a-t-il dit, est la même que celle qui a conduit

Voir page 6 : Le PQ s'insurge

## La priorité d'emploi

# Andras rescinde la directive du 9 mars

par François Barbeau

OTTAWA - Le ministre de la Main-d'œuvre, M. Robert Andras, a rescindé hier une directive adressée le 9 mars, il y a six jours, aux centres de main-d'œuvre du Canada, établissant un ordre de priorité dans l'embauche qui favorisait d'abord les prestataires d'allocations d'assurance-chômage, plus les personnes inscrites au bien-être social et enfin les autres chômeurs pour

remettre en vigueur le principe de la priorité aux requérants qualifiés à combler les postes qui leur sont offerts, comme le veut d'ailleurs le règlement 27 de la loi sur l'assurance-chômage.

La première directive émise par le ministère de la Main-d'œuvre, le 9 mars, avait soulevé un tollé dans l'opposition. Celle-ci soulignait qu'elle était discriminatoire, à l'égard, par exemple, des chômeurs qui ne touchaient plus de prestations, mais qui demeuraient toujours à la recherche d'un emploi.

Depuis, M. Andras n'avait cessé de s'empêtrer dans les explications qu'il donnait à l'opposition à ce sujet. Hier, il a cherché à redorer son blason en rescindant la directive du 9 mars, l'émission d'une nouvelle et en déposant devant la Chambre une série de documents, dont copie de la directive du 9, expliquant l'évolution de cette affaire des priorités, qui revient à ce qu'elle était en octobre 1972.

C'est dans le cas des programmes d'Initiatives locales et de formation en cours d'emploi que les priorités sont accordées aux chômeurs touchant des prestations, aux assistés sociaux puis aux autres chômeurs.

Encore une fois hier, M. Andras s'est excusé du malentendu qu'avait provoqué la directive du neuf mars.

Malgré toute la bonne volonté dont il a fait preuve, l'opposition n'a pas accepté très facilement ses explications et son revirement.

Se référant aux explications parfois confuses données par M. Andras sur le sujet, le député conservateur de Hamilton-ouest, M. Lincoln Alexander, s'est demandé si c'était bien le ministre qui tenait les rennes de son ministère puisqu'il avait donné l'impression en Chambre qu'il ne savait pas de quoi il parlait.

Voir page 6 : Andras rescinde

# Le discours du trône annonce une 'session de consolidation'

par Gérald LeBlanc

QUEBEC - Prononçant le discours d'ouverture de la 4e session du gouvernement Bourassa, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Huges Lapointe, a annoncé très peu de projets de loi complètement neufs et il n'a promis aucune législation en matière linguistique.

Cette quatrième session se présente plutôt comme celle de la consolidation et de l'amélioration des réformes adoptées ou annoncées du cours des trois sessions précédentes du gouvernement de M. Robert Bourassa.

Des quelque 20 projets de loi spécifiques annoncés, on en retrouve une bonne dizaine dans le feuillet de la troisième session et la plupart des autres ont déjà été promis par le premier ministre ou d'autres membres de son cabinet.

Le discours de quelque 30 minutes du lieutenant-gouverneur confirme d'ailleurs la promesse de M. Bourassa de consacrer cette quatrième session à des mesures administratives visant à consolider les réformes accomplies jusqu'à date.

Le discours rappelle les grandes orientations du gouvernement sur les questions constitutionnelles, économiques, sociales et culturelles.

Le lieutenant-gouverneur a d'abord rappelé l'option constitutionnelle du gouvernement de M. Bourassa qui s'est fait élire sous le signe du fédéralisme rentable.

## au gré du temps

### Le coup de Masse

On répète partout que Marcel Masse se présenterait aux prochaines élections sous l'étendard bleu des conservateurs fédéraux et à l'ombre de Wagner.

Le jeune député de Montcalm avait donné naguère bien des espoirs aux Québécois; on voyait en lui un leader dynamique attiré par le progrès.

On peut craindre que sa belle étoile pâlisse s'il aboutit chez les Tories d'Ottawa, mais il justifierait un mot d'André Laurendeau selon lequel "on naît à gauche, on meurt à droite".

Louis-Martin TARD

fédéralisme canadien et il énumère ses grandes priorités sur le plan des relations fédérales-provinciales.

"1) La question du financement de la fédération en vue d'atteindre un partage des ressources fiscales plus conforme aux responsabilités constitutionnelles des gouvernements fédéral et provinciaux.

"2) Le développement économique, particulièrement en ce qui concerne le problème des disparités régionales et la lutte au chômage.

"3) Le développement social et, singulièrement, les programmes de sécurité du revenu.

"4) L'affirmation culturelle du Québec."

Conscient d'être "le seul gouvernement francophone en Amérique", le gouvernement reconnaît sa responsabilité d'assurer la "souveraineté et l'indépendance culturelles" des Québécois. Le discours parle de la présence québécoise dans les agences internationales de la francophonie mais il ne consacre qu'un seul paragraphe à la politique linguistique sans promettre de législation sur cette question.

"Sur le plan de la politique linguistique, à la lumière de l'ensemble des connaissances acquises et notamment des travaux de la Commission Gendron, le gouvernement est à élaborer une série

Voir page 6 : Le discours

## Le conflit de Radio-Jonquière

# 1) Les diffuseurs veulent stopper la CSN

de notre envoyé spécial, Pierre Richard

JONQUIERE - C'est au Saguenay que les radiodiffuseurs ont décidé d'enrayer la tentative du mouvement syndical, plus particulièrement de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de s'implanter solidement dans les stations de télévision et de radio privées du Québec et d'y changer radicalement les conditions de travail.

Depuis deux mois, les 47 employés syndiqués de Radio Saguenay (Station de télévision et de radio CKRS à Jonquière) sont sur le pavé, tandis que la télévision, branchée sur le réseau de Radio-Canada, fonctionne normalement et que la radio vient de reprendre ses activités après plusieurs semaines de silence.

Tout comme les conflits de Radio-Canada en 1968 et de "La Presse" en 1964 ont marqué profondément l'industrie des communications, l'affrontement des syndicats nationaux, l'affrontement de CKRS, quoique d'envergure beaucoup plus modeste, peut avoir des conséquences déterminantes pour la radiodiffusion privée.

Le consortium Barbeau-Pratte-Lepage, propriétaire de Radio-Saguenay ainsi que d'une douzaine d'autres stations à travers le Québec, (dont la station CKLM à Montréal), de même que la Fédération nationale des communications (CSN) saisissent très bien l'importance stratégique de ce conflit.

Plusieurs témoignages recueillis dans la région du Saguenay, tant à l'intérieur

qu'à l'extérieur du mouvement syndical, insistent sur une même point: depuis de longs mois, l'employeur se comporte comme s'il avait délibérément cherché l'affrontement qui se produit actuellement.

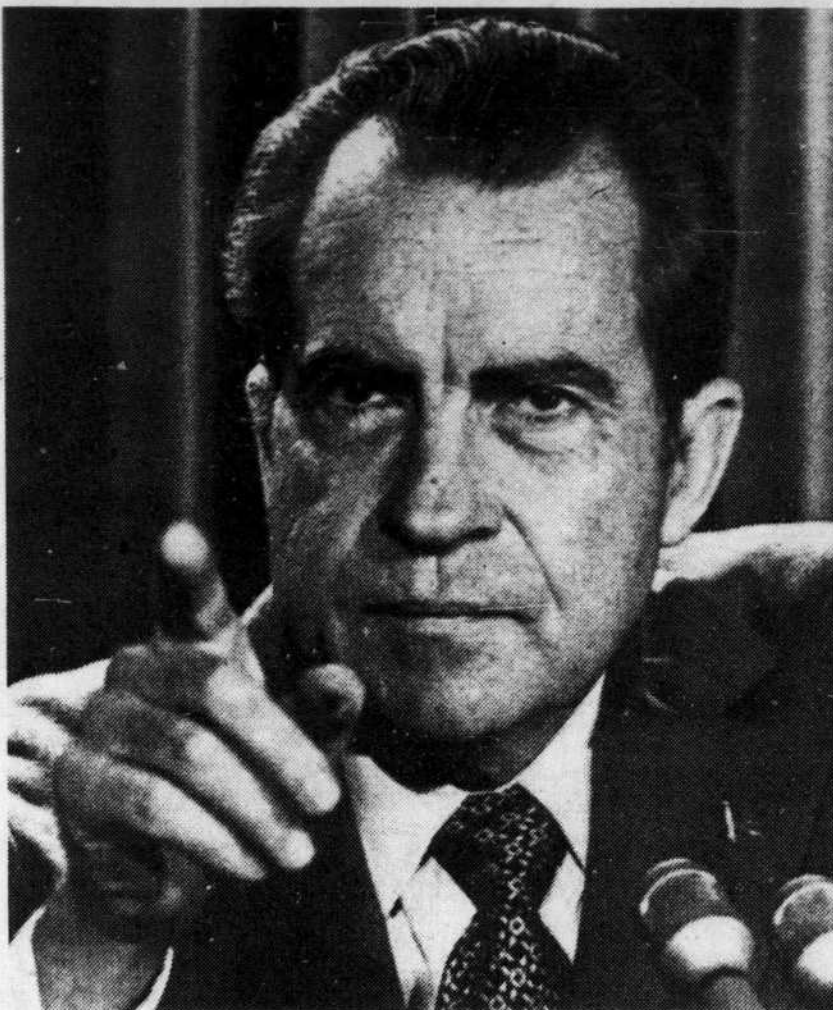
La stérilité des négociations, le durcissement patronal au moment de la conciliation, l'échec de la commission de conciliation, le changement unilatéral des horaires de travail en janvier dernier, l'intervention de la police le 19 janvier dernier, le lock-out du 20 janvier, le mutisme patronal depuis cette date tendent à confirmer cette façon de voir.

Quel avantage peut tirer la partie patronale d'un tel affrontement? "Si les employés de CKRS rentrent

au travail avec un contrat leur permettant de faire un boulot vraiment professionnel dans des conditions de travail décentes, cela aidera à la création d'un mouvement semblable dans toute l'industrie de la radiodiffusion au Québec et si une véritable force syndicale voit le jour dans cette industrie, c'est la fin du règne absolu des radiodiffuseurs qui font la pluie et le beau temps", déclare M. Jean-Marie Ouellet, coordonnateur de la CSN dans le Saguenay et principal négociateur syndical dans ce conflit.

Pour sa part, après avoir souligné que les patrons n'avaient rien fait pour éviter ce conflit, M. Henri Vaillancourt, propriétaire-directeur de l'hebdomadaire

Voir page 6 : Radio-Jonquière



Le président Nixon au cours de sa conférence de presse impromptue, hier à la Maison-Blanche. (Téléphoto AP)

# Nixon brandit la menace de représailles contre Hanoi

WASHINGTON (d'après l'AFP) - Le président Nixon a mis en garde le Nord-Vietnam contre les "sérieuses conséquences" des infiltrations militaires en hommes et en matériel qui se poursuivent vers le Sud-Vietnam, en violation du cessez-le-feu.

Le Vietnam, que les Américains s'étaient empressés d'oublier après la signature des accords de Paris, est donc revenu hier au premier plan de leurs préoccupations.

Sur un ton qui rappelait ses discours du temps de la guerre, le président a prévenu les dirigeants de Hanoi que leurs infiltrations de matériel militaire au Sud-Vietnam constituaient une grave violation du cessez-le-feu qui pourrait avoir des conséquences sérieuses.

Cette mise en garde revêt une importance particulière puisqu'elle intervient précisément au moment où la commission économique américano-nord-vietnamienne destinée à examiner l'aide que les Etats-Unis pourraient apporter à la reconstruction du Nord-Vietnam, tenait sa première réunion à Paris.

Au cours d'une conférence de presse impromptue, M. Nixon s'est déclaré "préoccupé" par les violations persistantes du cessez-le-feu et tout particulièrement par le fait que les Nord-Vietnamiens continuent à infiltrer du matériel militaire le long de la piste Ho Chi Minh en direction du Sud-Vietnam.

"Compte tenu de mes actions durant les quatre dernières années ils ne devraient pas prendre à la légère l'expression de telles préoccupations", a dit le président en parlant des dirigeants de Hanoi.

M. Nixon n'a pas voulu donner plus de précisions sur cette menace à peine voilée de représailles contre le Nord-Vietnam si les infiltrations se poursuivaient.

"Nous avons informé le Nord-Vietnam de notre préoccupation devant ce que nous considérons être une violation du cessez-le-feu, mais je ne vais pas dire publiquement ce que nous leur avons dit," a dit le président.

M. Nixon s'est surtout déclaré préoccupé.

Voir page 6 : Nixon brandit

Consultez nos annonces classées page 10



L'impasse persiste à Wounded Knee, au Sud-Dakota, où la récente tempête de neige a nu considérablement aux Indiens retranchés dans le village et aux policiers qui, à l'aide de blindés, empêchent les gens d'entrer ou de sortir du village assiégé. (Téléphoto AP)

Selon les criminologues canadiens

## Les détenus des pénitenciers ignorent leurs droits, privilèges et obligations

par Jean-Pierre Charbonneau

L'une des carences graves du système pénitentiaire canadien et québécois est que les détenus ne connaissent pratiquement pas les règles de discipline auxquelles ils doivent obéir et pour lesquelles ils peuvent encourir des sanctions, ont déclaré hier, plusieurs criminologues au cours d'une table ronde sur les droits de l'homme et les droits des détenus, organisée dans le cadre du 14ème congrès annuel de la Société de criminologie du Québec.

Actuellement, ont déclaré les professeurs Pierre Landreville et Hélène Dumont, de l'École de criminologie et de la faculté de droit de l'université de Montréal, aucune loi, aucun règlement, ni aucune directive n'obligent les autorités des pénitenciers canadiens et québécois à renseigner les détenus sur leurs droits, privilèges, responsabilités et obligations ainsi qu'à leur offrir tout renseignement utile concernant la procédure relative à l'élaboration d'une plainte.

«Qui plus est, ont-ils ajouté, le principal document contenant des renseignements précis sur ces sujets et sur le régime de vie des détenus, est un document confidentiel, qui n'est accessible ni aux détenus, ni au public.

«Les détenus des établissements de détention du Québec ne savent pas comment ni par qui ils seront jugés pour des infractions à la discipline, ni quelles peines disciplinaires peuvent leur être imposées», a dit M. Landreville en ajoutant: «Ni la loi, ni les règlements des établissements de détention ne prescrivent certaines peines excessives ou ne précisent une limite maximum aux autres peines.»

Selon le pénologue Raymond Boyer, président de l'Office

des droits des détenus de la Ligue des droits de l'homme, l'information du détenu sur ses droits, privilèges et responsabilités est capitale car elle est le point de départ pour atteindre une plus grande humanisation des prisons.

D'autre part, au sujet des tribunaux disciplinaires des institutions pénitentiaires, M. Landreville et Mme Dumont ont préconisé la création de deux types de tribunaux: un comité local qui se chargerait d'un premier jugement sur les infractions en causes et d'un comité externe composé de personnes extérieures au personnel de l'institution qui agirait comme tribunal d'appel pour réviser certaines décisions du premier tribunal et pour imposer les sanctions les plus graves, telles la privation de privilège pendant une longue période, la perte de réduction statutaire de peine, la mise en cellule disciplinaire, la diminution de salaire ou le transfert dans une autre institution.

Les comités externes devraient être composés de magistrats, de représentants des agences sociales oeuvrant dans le domaine correctionnel, d'autres spécialistes des sciences humaines et de représentants de la communauté locale.

Selon les criminologues, une procédure de révision demeure essentielle pour corriger les injustices qui se glissent dans tout processus disciplinaire de première instance et pour stimuler le bon fonctionnement du rouage administratif en lui assurant sa crédibilité auprès des détenus.

Invité à commenter cette suggestion, le commissaire du Service des pénitenciers fédéraux, M. Paul Faguy, s'est dit entièrement d'accord avec l'idée d'un organisme d'appel

supérieur. Reste, selon lui, à définir et à choisir quel type d'organisme serait le plus efficace à remplir le rôle qu'on voudrait lui voir jouer. Le commissaire a précisé qu'actuellement son service était à étudier l'ensemble du processus disciplinaire dans les pénitenciers fédéraux.

Pour sa part, M. Maurice

Gauthier, directeur général du Service de probation et des établissements de détention du Québec, tout en louant le rôle du travail des promoteurs des droits des détenus, a mis en garde contre des changements trop prématurés qui provoqueraient une réaction négative du public, ce qui réduirait à néant selon lui tous les efforts entrepris jusqu'ici.

## Les criminologues devraient être des conseillers en matière de défense sociale

«Les criminologues doivent être des conseillers de la société en matière de défense sociale et dans ce sens ils devraient intervenir fréquemment sur la place publique pour aider la population à comprendre et à évaluer les problèmes qui s'y rattachent», a déclaré, hier, M. Laurent Laplante, éditeur au DEVOIR, au cours d'une table ronde sur le rôle du criminologue dans la société.

Invité au 14ème congrès annuel de la Société de criminologie du Québec, M. Laplante a reproché aux criminologues de rester à l'écart des débats et des situations concrètes qui surviennent fréquemment dans le domaine de l'administration de la justice. Il a cité, entre autres, l'exemple de l'enquête Saulnier et l'autre, encore plus actuelle, sur le crime organisé, où des commentaires et des analyses de criminologues pourraient aider le public à prendre conscience de certaines lacunes et de certains problèmes sou-

levés par ces événements, a-t-il dit.

Selon M. Laplante, si l'on veut que le public soit favorable aux changements proposés par les criminologues et les autres réformateurs et qu'il opte pour les mesures les plus efficaces, il faut commencer par expliquer au public pourquoi ces changements sont nécessaires et comment ils seront plus efficaces que d'autres.

Un des rôles essentiels du criminologue, a expliqué l'éditorialiste du DEVOIR, qui a siégé sur la Commission d'enquête Prévoist sur l'administration de la justice au Québec, est de faire en sorte que l'on légalise plus tôt les actes voulus par la population et que le système d'administration de la justice ne brime pas à outrance les droits de l'homme.

Par ailleurs, selon le professeur P. Macnaughton-Smith du Centre de criminologie de l'université de Toronto, les criminologues font partie de l'"establishment" parce qu'ils

acceptent de considérer que les problèmes à étudier et à résoudre sont du côté des criminels et non du côté de ceux qui les classent comme tels.

M. Marcel Fréchette, de l'école de criminologie de l'université de Montréal, croit, quant à lui, que le criminologue a plusieurs rôles à remplir dans la société en commençant par celui d'agent de défense sociale chargé d'assurer la protection et la sécurité de la société. A son avis, le criminologue doit accepter de jouer ce rôle au lieu de le laisser uniquement dans les mains de la police, des juges, et des autres autorités traditionnelles.

Outre cette fonction, le criminologue doit aussi travailler à la réintégration sociale des criminels en réduisant les différences entre ceux-ci et le milieu extérieur. Un troisième rôle est de travailler à l'élimination des causes de la criminalité pour stopper les nouvelles générations de délinquants.

Enfin, le criminologue a aussi un rôle d'agent de traitement, ce qui veut dire dans ce cas qu'il doit travailler à changer la personnalité même du sujet.

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

COURS DE FLEURISTE  
Atelier de Montréal  
Inf.: 744-2150  
PERMIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

D-1

</

## La CECM ferme 20 édifices scolaires

La CECM fermera en septembre prochain 20 édifices scolaires dont 12 dans le secteur francophone et huit dans le secteur anglophone. La décision a été prise hier après-midi par les commissaires au cours de leur assemblée régulière.

D'autre part, trois nouveaux édifices, soit une polyvalente française et deux écoles élémentaires, dont une anglaise, ouvriront leurs portes en automne.

Trois causes principales justifient la fermeture ou le changement de vocation de certaines écoles en septembre, indépendamment de considérations d'ordre pédagogique, a expliqué aux commissaires, M. Lucien Montreuil, directeur à la planification. D'une part, il y a les trois constructions nouvelles qui créent 3580 places-élèves plus six maternelles; d'autre part, on constate une diminution (anticipée) de 11,200 élèves sur l'ensemble de la population scolaire et, enfin, il faut tenir compte de "l'application raisonnée de la politique de la Commission quant aux normes d'utilisation des bâtiments scolaires". Rappelons que la norme quantitative est de 60%. Au-dessous de ce chiffre, on peut songer à fermer l'école. Mais l'application "raisonnée" de la norme, a dit M. Montreuil, implique que l'on tienne compte d'autres facteurs dont ceux de caractères humain et linguistique. C'est ainsi que 37 édifices dont le taux d'utilisation en septembre sera inférieur à 60% demeurent quand même ouverts.

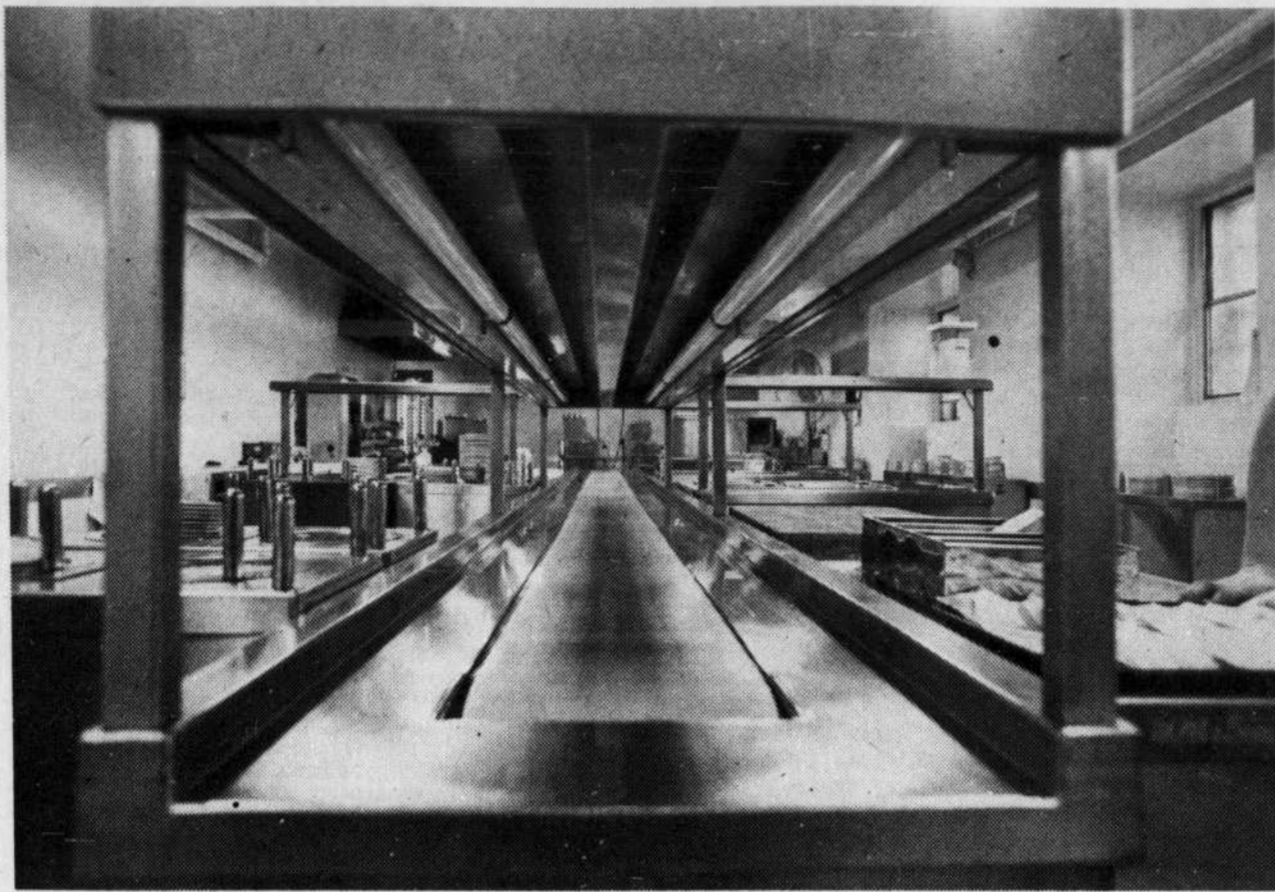
Parmi les édifices abandonnés, on compte six bâtiments loués à un coût total de \$746,000 par année, une école élémentaire qui doit être démolie pour être reconstruite en 74, deux petits édifices qui logeaient uniquement des classes maternelles et une ancienne école élémentaire non occupée depuis décembre dernier en raison d'un incendie.

D'autre part, l'ouverture de la polyvalente Louis-Riel à Rosemont fera qu'on abandonnera l'école secondaire Saint-Donat, l'école Marie-Reine-des-Coeurs annexe et l'école secondaire Philippe-Perrier, cette dernière passant au secteur anglophone, ce qui permettra aux anglophones de libérer cinq édifices.

A la Pointe-Saint-Charles, la nouvelle école élémentaire Saint-Gabriel remplacera trois édifices dont un est loué.

Enfin, l'ouverture d'une école élémentaire francophone de 1240 places-élèves

Voir page 6 : CECM



On a dépensé à l'hôpital de la Miséricorde, environ \$450,000 pour réaménager la cuisine et la buanderie. Sur notre photo, la cuisine, avec au centre, le convoyeur. Cette cuisine peut répondre aux besoins de 500 patients; quant à la buanderie, toute neuve, elle lave 2,000 livres de linge à l'heure.

La CECM est catégorique :

## Les autobus scolaires servant à Victor-Doré sont en bon état

par Jean-Pierre Proulx

Les accusations lancées publiquement lundi soir dernier par le Comité de surveillance des autobus scolaires, et selon lesquelles les autobus servant au transport des élèves de l'école Victor-Doré, une école pour les handicapés, seraient en mauvais état, sont des blâmes non fondés. Au contraire, ces autobus scolaires sont en bonne condition.

Telle est la conclusion à laquelle sont arrivés hier après-midi les commissaires de la CECM après avoir pris connaissance d'un rapport présenté par le directeur général de la CECM, M. Gérard L. Barbeau, a préparé par MM. Georges-Etienne Hébert, directeur des relations de travail, Jean-Claude Phaneuf, directeur adjoint du mobilier et du transport, Léonidas Piédalus, agent d'administration à la division des services spéciaux, Maurice Gélinas, préposé au transport à l'école Victor-Doré et le directeur intérimaire du service de l'entretien.

Le débat pour l'adoption du rapport a duré plus d'une heure et demie, le commissaire, M. Fernand Daoust, jouant en quelque sorte le rôle de l'opposition. Rappelons que le Comité de surveillance des autobus scolaires comprenait, outre des parents et des experts en sécurité routière, cinq chauffeurs d'autobus affectés au transport des écoliers de Victor-Doré. "En somme, a dit M. Daoust, en adoptant le rapport nous affirmons qu'ils ont globalement tort". Finalement le rapport a été adopté à l'unanimité.

Le rapport en question reprend une à une les accusations du comité telles que publiées dans les journaux et les réfute toutes sauf une seule qui stipule que "les conducteurs d'autobus ont relevé des déficiences, des défauts et des défaillances mécaniques sur les 15 autobus". A cela, le rapport répond: "Exact, et cela ne signifie pas que les autobus sont en mauvais ordre mais bien que les chauffeurs font leur travail puisqu'il leur est demandé de rapporter sans délai toutes déficiences constatées". En d'autres termes, les auteurs du rapport n'ont pas contesté que ces véhicules aient pu avoir des défauts mais que ceux-ci sont réparés dès qu'ils sont découverts ou signalés. A cet égard, le rapport donne en annexe la liste des travaux effectués sur chacun des 15 véhicules du premier juillet 1972 au 7 mars dernier en précisant la date à laquelle ces travaux ont été terminés et celle à laquelle ils ont été terminés. En général, ils sont exécutés dans les 24 heures.

Le rapport comprend aussi, en annexe, "une cédule d'entretien des autobus" et la procédure suivie lorsque des défec-

tuosités sont remarquées par les chauffeurs. Ceux-ci doivent remplir une formule qui est acheminée "sans délai" au service compétent qui effectue la réparation.

Le Comité de surveillance affirmait aussi que la dernière vérification des autobus par le ministère des Transports remontait à 1971 alors que le code de la route prescrit que cette vérification doit être faite à tous les ans. Le rapport déjà cité indique que cela est "faux" puisque la dernière vérification a été faite les 8, 9, 12, janvier et le 23 février derniers.

On indique en outre la liste des irrégularités notées par le ministère de

Transport lors de cette inspection et la date à laquelle elles ont été corrigées. La moitié des véhicules ne comportait aucune irrégularité et celles découvertes, aux dires des auteurs du rapport, n'étaient pas graves.

Il a été question aussi de pneus usés et rechappés, d'extincteurs chimiques, de ceintures de sécurité, de carte de compétence des mécaniciens chargés de l'entretien, etc. A tous ces points contestés, le rapport apporte des démentis. Il a été admis par contre qu'il n'y avait pas nécessairement de ceinture de sécurité pour chaque place dans chaque autobus. Quelqu'un a fait valoir que

Voir page 6 : Les autobus

## ■ aujourd'hui

A 9h, à l'école Antoine-de-Saint-Exupéry, 5150 boulevard Robert, à Saint-Léonard, colloque sur l'éducation et les besoins en éducation.

A 9h30, le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, participe au colloque de l'Institut de criminologie de Montréal sur la police et les pouvoirs municipaux, qui se poursuit à l'édifice de droit en sciences sociales de l'Université de Montréal, au 3150 rue Jean-Brillant.

A 10h, M. Pierre Dufresne, directeur général de l'administration municipale au ministère québécois des Affaires municipales,

préside un colloque des membres de l'Institut des comptables agréés et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, au ministère des Affaires municipales, à Québec.

A 14h, deuxième d'une série de colloques sur la politique de la recherche dans les universités canadiennes, à l'Université Sir George Williams de Montréal. L'invité d'aujourd'hui: le sénateur Maurice Lamontagne, président du comité sénatorial de la politique scientifique.

A 16h, le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement du Québec, le Dr Victor Goldbloom, participe à un colloque sur l'environnement, au Richmond Regional High School, à Richmond.

A 17h30, signature du premier contrat d'affiliation entre l'hôpital du Sacré-Coeur de Carterville et l'Université de Montréal, à la salle du conseil d'administration de l'université.

A 18h30, inscription des délégués au congrès annuel du NPD-Québec qui se poursuivra jusqu'à dimanche, à Cap Rouge, au campus Notre-Dame-de-Sainte-Foy. Le leader du NPD-Canada, M. David Lewis, prononcera une allocution à 21h.

A 20h, inauguration officielle de l'Atelier au carré, 3738 rue Saint-Dominique, à Montréal.

A 20h30, soirée dansante "Espoir 76" organisée par le centre Immaculée-Conception, à la salle de bal de Montréal de l'hôtel Bonaventure, pour clôturer la semaine du "sport".

## LETTRISME par Mika



## BAHA'I

LANGUE AUXILIAIRE  
UNIVERSELLE HARMONIE

## La CSN veut empêcher la fermeture de l'hôpital Miséricorde

par Solange Chalvin

La Confédération des syndicats nationaux et le Conseil central de Montréal, en collaboration avec les infirmières de l'hôpital de la Miséricorde, à Montréal, ont dévoilé hier un dossier dénonçant la décision du ministère des Affaires sociales, de fermer cet hôpital, d'ici le 31 décembre 1973.

La fermeture entraînerait, selon les infirmières présentes à la conférence de presse, des attentes énormes dans les départements d'obstétrique et de gynécologie des autres hôpitaux montréalais.

A la Miséricorde seulement, il y a un mois, 527 patientes attendaient un lit en gynécologie, a-t-on dit. Un relevé des listes d'attente des patientes, dans les départements de gynécologie et d'obstétrique des hôpitaux Notre-Dame, Saint-Luc, Sainte-Jeanne d'Arc, Maisonneuve et General Hospital, prouve la pénurie de lits dans ce secteur, alors que les attentes varient de 2½ mois à 4 mois, par exemple, pour obtenir une ligature de trompes, a dit Mlle Denise Dodier, infirmière à la Miséricorde.

Dans un communiqué, publié en janvier dernier, M. Claude Castonguay expliquait que la fermeture de cet hôpital était le résultat d'une étude ayant révélé que l'utilisation de la Miséricorde aurait nécessité des investissements très importants pour répondre aux exigences modernes des départements d'obstétrique et de gynécologie. Il assurait en même temps la relocalisation dans d'autres hôpitaux montréalais, des services et du personnel.

Le dossier rendu public par les syndicats démontre que cet hôpital, loin d'être dans un état désuet, possède certains équipements très modernes pour lesquels le gouvernement a dépensé depuis dix ans, près d'un million. Le département de radiologie a été refait, les locaux nettoyés, de nouveaux laboratoires construits en 1966 et les cuisines ainsi que la buanderie sont complètement neuves. En 1972, on dépensait encore \$50,000 pour la construction d'un escalier de secours, etc. En plus, a-t-on dit, au lieu de fermer l'hôpital, on devrait plutôt utiliser à plein ses ressources: 110,000 pieds sont actuellement occupés.

Si la décision du ministère est irrévocable, en ce qui concerne la fermeture, il devrait au moins songer à utiliser ces locaux, situés en plein cœur de Montréal, bien servis par le métro, et desservant particulièrement une clientèle francophone, pour les transformer en hôpital de convalescents (pourquoi ne pas y loger par exemple, les malades de l'hôpital Préville?) ou encore un centre de diagnostic pour tout le secteur, ou encore en garderie d'enfants en raison de sa parfaite localisation dans un milieu de travail des mères.

Aucune consultation n'a même été ébauchée entre le gouvernement et le personnel médical et para-médical de la Miséricorde, l'état d'insécurité des uns et des autres est grand.

Selon les infirmières et les représentants syndicaux, les pressions exercées par Ste-Justice pour récupérer au moins 65 lits en obstétrique et 35 lits en gynécologie, afin d'obtenir un statut de Centre hospitalier universitaire, ne seraient pas étrangères à cette fermeture. On sait d'autre part, que le ministère des Affaires sociales a décidé d'équiper les hôpitaux Sainte-Justice et Montreal Children's des services les plus modernes pour répondre à tous les cas de natalité présentant des problèmes particuliers.

On a également fait état du nombre particulièrement élevé de patientes qui ont fréquenté en 1972, l'hôpital de la Miséricorde: 6392 patientes et 2405 nouveau-nés ont été admis à l'hôpital ce qui représente une somme de 59,473 journées d'hospitalisation. A l'heure où tous les hôpitaux de Montréal affichent des listes d'attente, on ironise ces 6,000 patientes? Combien de temps devront-elles attendre pour recevoir des soins?

Le ministère, a-t-on également fait remarquer, ne tient nullement compte du phénomène social: la Miséricorde dessert une population qui vient de l'est de Montréal, du Centre-sud ou de la Rive-

Voir page 6 : CSN

## Séminaire sur l'Administration



Guy Hamel

Monsieur Guy Hamel, vice-président et directeur général de la Laurentienne Cie Mutuelle d'Assurances, sera l'un des conférenciers au Séminaire sur l'Administration qui se tiendra jeudi le 29 mars 1973 entre 9h00 à 16h30 à la Faculté des Sciences de l'Administration de l'Université Laval. Le sujet de sa conférence sera: "Comment participer à l'entreprise". Cette journée est organisée par la Société des Comptables en Administration Industrielle (R.I.A.) en collaboration avec l'Université Laval. Pour tout renseignement, s'adresser à: Monsieur Roger Bédard (418) 661-7430 ou (418) 643-4590.

## SAMEDI, le 17 MARS

## SYMPOSIUM

organisé par l'Association des psycho-éducateurs du Québec.

**Thème:** La famille, lieu de contestation  
**Panellistes:** La famille Guy Côté, Gilles Gendreau, psycho-éducateur Maurice Jobin, médecin Maria Nicoloff, travailleuse sociale  
*Invitation au grand public*  
**Lieu:** Holiday Inn 420, rue Sherbrooke ouest  
**Renseignements:** 731-5075

## ÉTATS-UNIS EMPLOIS-ÉTÉ 1973

Des milliers d'emplois (été seulement) très rémunérateurs, existent aux États-Unis, dans divers domaines. Du travail agréable tout en prenant des vacances.

- \* EMPLOYÉS D'HÔTEL
- \* AIDES D'ÉCURIES
- \* COMMIS
- \* CONDUCTEURS (AUTO)
- \* AIDES FAMILIALES
- \* SECRÉTAIRES
- \* BARMAN
- \* SERVICE DE TABLE (Hommes et Femmes)
- \* LAVEURS DE VAISSELLE (Hommes et Femmes)
- \* SAUVETEURS (LIFEGUARDS)
- \* OPÉRATEURS DE MACHINE, ETC... ETC...

### ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ ?

Faites parvenir votre demande en incluant enveloppe de retour adressée à votre nom à:

THE MACRAY AGENCY  
P.O. BOX 39, PARK ROAD,  
SOUTHPORT PR9 OJS, ANGLETERRE

**VENTE DE MARS**

VOUS PAYEZ \$12. AU LIEU DE \$20.

RÉDUCTION DE 40% SUR \$20.

RÉDUCTION DE 40% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS \$20. AU MAGASIN SEULEMENT

LIBRAIRIE TRANQUILLE

67, Ste-Catherine ouest

**HAÏTEZ-VOUS!**

L'EXTRAORDINAIRE VENTE DE DISQUES LONDON se continue à la

**BOUTIQUE MOTS ET MUSIQUE**

2051 rue Peel (Ce soir ouvert jusqu'à 9 p.m.)

**RABAIS INCROYABLES — ÉPARGNES CONSIDÉRABLES**

**BAHA'I**

LANGUE AUXILIAIRE UNIVERSELLE HARMONIE

VIENT DE PARAITRE... **TECHNIQUE DU MACRAMÉ** par PAULETTE HERVIEUX

Un livre simple consacré aux techniques de base du macramé, abondamment illustré. Destiné à tous ceux qui veulent s'initier au macramé ou améliorer leur technique.

En vente partout au prix de \$3.00 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tel.: 274-2551

AUX ÉDITIONS DU JOUR

**EDITIONS DU JOUR**

Président et directeur général Jacques Hébert

# éditorial

## Du bon, du vague et du vide

Les caractéristiques, louables comme regrettables, du gouvernement Bourassa se retrouvent dans le message qu'a lu le lieutenant-gouverneur Hughes Lapointe à l'occasion du lancement d'une nouvelle session. Quantité de projets de loi attendent les députés et la plupart des ministères font déjà état des réformes qu'ils entendent proposer. En revanche, le discours inaugural laisse complètement dans la brume certains des enjeux les plus importants du Québec d'aujourd'hui: ainsi, du contenu réel du contentieux fédéral-provincial, de la stratégie industrielle, du destin de la langue française, nous ne savons à peu près rien. Visiblement, le gouvernement libéral poursuit dans la voie qu'il a arpentée depuis trois ans, celle d'un travail législatif souvent valable, mais toujours morcelé, celle d'un législateur ne parvenant pas à bâtir une cohérence dynamique, mais parfaitement capable d'améliorer nombre de secteurs.

Le discours inaugural a peu à dire sur les méthodes de travail de l'Assemblée nationale. Il déclare, cependant, de façon très nette, que les commissions parlementaires continueront d'amplifier leur rôle et de stimuler la participation des citoyens. Sur ce terrain, on peut faire entière confiance au gouvernement: il a maintes fois prouvé, en effet, qu'il tenait en grande estime les commissions parlementaires et qu'il s'inspirait avec grande souplesse des suggestions qui y émergeaient.

Mais, quand le discours inaugural aborde la question du régime politique québécois, les vantardises du gouvernement n'inspirent plus la moindre confiance. Certes, il est heureux qu'une nouvelle loi vienne préciser les modalités des contestations d'élection, mais là n'est pas la principale urgence. Certes, le régime libéral a fait, en ce délicat domaine de nos habitudes politiques, nombre de réformes valables, mais il demeure prudemment à distance des problèmes-clés. La disparition des comités protégés, la refonte de la carte électorale sont, à cet égard, des exemples typiques de législations utiles, mais partielles. Nécessaires, ces lois l'étaient, mais l'essentiel consistait, comme chacun le sait, à aborder enfin la question du financement des partis politiques et, surtout, la définition d'un nouveau système électoral qui intègre une forme quelconque de représentation proportionnelle.

Au passage, le discours ne rate pas l'occasion de décrire en termes triomphants le climat social du Québec. A en croire le rédacteur du discours, tout va pour le mieux dans le meilleur des Québecs: des "succès récents" sont survenus dans les négociations avec le pouvoir central, les investisseurs ont repris confiance dans la stabilité sociale du Québec, la reprise économique permet d'espérer des résultats "encore plus impressionnants" que dans le passé. A l'appui

de semblables affirmations, peu de preuves, mais un contentement de soi inattaquable, omniprésent et sirupeux. Malheureusement, à force d'en rajouter, le discours inaugural risque de noyer dans le triomphalisme aveugle la mention de projets précis et parfaitement justifiés.

Tout le reste du discours tourne autour du thème "humanisation et efficacité". L'humanisation, conformément à ce qu'aurait souhaité M. Yvon Dupuis lui-même, on l'attend surtout du côté des Affaires sociales et de l'Éducation. L'efficacité, on veut l'augmenter dans la gestion interne du gouvernement autant que dans les structures industrielles du Québec tout entier. Malheureusement, l'absence de toute grande pensée directrice ramène souvent des mesures particulières très sensées au rang de simples pièces détachées ou même de blocs erratiques.

Du côté des ministères à vocation sociale, les Affaires sociales continuent de progresser. On sent, dans ce cas, que le plan du ministre Claude Castonguay continue de sous-tendre les diverses mesures sectorielles; les rédacteurs des lois particulières savent dans quel cadre général les réalisations successives vont s'intégrer. Sur ce terrain, on sent également que le gouvernement libéral tient le coup et confirme les propos qu'il a déjà adressés au gouvernement central. C'est même le domaine où le gouvernement est le plus près de ce qui ressemblerait à de la fermeté.

La Justice, comme au cours des sessions précédentes, et peut-être davantage encore, présente un bilan législatif important et procède à une autre étape d'une réforme socialement respectable.

L'Éducation, elle, fait mention d'une série de préoccupations, mais elle n'en précise guère les contours. Qu'entend-on par "la révision des programmes en fonction des réalités économiques et sociales du Québec"? Comment va-t-on réussir "l'orientation des étudiants vers ces secteurs prioritaires"? Sommes-nous encore à l'époque des mesures incitatives ou passons-nous bientôt à l'étape du contingentement? Nul ne le sait. Mais, de façon fort nette, le monde de l'Éducation prendra, s'il n'en tient qu'au gouvernement libéral, "une dimension véritablement humaine" et il s'apparentera ainsi au secteur des Affaires sociales auquel on promet "une plus grande justice sociale et l'humanisation des rapports sociaux". C'est grandiose et nébuleux.

Les mêmes inégalités se retrouvent dans l'ensemble du secteur économique. Alors que les ministères de l'Industrie et du Commerce et du Tourisme se prélassent dans les généralités les plus frustrantes, Agriculture, Terres et Forêts, Richesses naturelles semblent savoir où aller. Du Tourisme, peut-être ne fallait-il rien attendre

étant donné le manque total d'envergure du ministre titulaire. En revanche, du ministère de l'Industrie et du Commerce, normalement chargé de formuler la stratégie industrielle du Québec, on devait espérer des repères précis et stimulants. Rien, ou presque, n'est venu, et le présent discours n'ajoute rien. Consolidation de la Société de développement industriel, développement des commissariats industriels, mise en place d'un complexe industriel et portuaire à Québec, voilà qui ne mène pas bien loin et qui révèle l'inquiétante stérilité dont se satisfait un ministère d'une importance capitale.

L'Agriculture poursuit sa marche vers, l'édification d'une économie rurale saine et le développement d'une industrie agro-alimentaire et même agro-touristique profitable. Dans le secteur de l'énergie, le gouvernement se déclare disposé à maintenir l'électricité, l'huile et le gaz en état d'équilibre concurrentiel dynamique, ce qui peut laisser prévoir une attitude "compréhensive" devant certaines demandes de l'Hydro-Québec. La politique forestière du ministre Drummond se sent, quant à elle, en mesure de mentionner des régions précises, ce qui permet d'espérer des réalisations concrètes. Tout cela reconforterait davantage si le ministère de l'Industrie et du Commerce faisait sa part du chemin et situait ces initiatives dans un cadre général.

Mais c'est dans le domaine de la culture que le discours inaugural se montre le plus décevant. Certes, on laisse entendre qu'il faudra bien demander à Ottawa un peu plus d'argent pour mieux épanouir les arts québécois, mais rien ne nous permet de considérer le gouvernement libéral comme vraiment déterminé à engager quelque bagarre que ce soit, fût-ce celle de la ronronnante affirmation culturelle. Si l'on ajoute à cela que le gouvernement n'a encore rien fait savoir de sa propre évaluation du rapport Gendron, on devient plus sceptique encore. Et si l'on se rappelle que le premier ministre couve le rapport de M. Arthur Tremblay sur le différend fédéral-provincial comme si un tel contenu n'était pas d'intérêt public, on ramène l'"affirmation culturelle" au niveau d'un timide "peut-être que oui si Ottawa veut bien". Et quand la crainte amoncelée ainsi toutes les revendications québécoises, même la nécessaire et tardive loi-cadre du cinéma ne provoque pas d'enthousiasme déarrant.

Un programme, en somme, qui contient tout ce qu'une demi-douzaine de ministères sérieux ont pu préparer au cours des derniers mois, mais auquel il manque la contribution d'une autre demi-douzaine de ministères et auquel fait surtout défaut une affirmation stimulante et rigoureuse d'un plan québécois. Il est vrai que ce genre littéraire n'a jamais produit de chef-d'œuvre.

Laurent LAPLANTE

### Le mot du silencieux

## Le nouveau culturalisme

par ALBERT BRIE

La culture — intellectuelle, va sans dire et le disant — jouit d'une vogue considérable. Elle court les rues quand elle ne fait pas les trottoirs. C'est à un niveau tel que si vous vous avisez d'ouvrir une bonnetterie pour les petits, qu'on ne fait d'ailleurs à peu près plus, vous en serez pour vos frais, surtout si vous avez l'imprudence d'opérer un pareil établissement devant un institut de culture générale, une école de peinture ou un conservatoire d'art dramatique.

Depuis que les curés ont pris peur parce que les bedeaux leur en remontraient, le démaisonnement de faire le "connaisseur", comme disent les Anglais, devant son petit club d'amis ou d'amies, a gagné ceux et celles qui ont peur de se voir mis au rang des non-instruits autant que d'attraper le London flue.

Les consommateurs de denrées culturelles sont si nombreux et la soif des déshydratés de l'esprit est si grande que je vous peindrais le jour où personne n'appréhenderait plus rien à personne. Cette situation fait courir un mortel péril à la saine ignorance qui n'a pour toute défense que le rempart lézardé du gros bon sens populaire et qui ose encore appeler une pomme "une pomme" et non "une drupe à loges cartilagineuses".

Il n'y a pas si longtemps — avant l'intrusion des encyclopédies dans les épiceries et que l'on exhibe entre le "display" des tomates en boîtes et celui des conserves de ravioli — la culture était la chasse gardée d'une élite que les collèges classiques avaient vernissée et l'université tapissée de parchemins. Ce temps est révolu et les aristocrates du savoir n'ont pas plus fière allure que les concierges stylés de nos chics buildings d'appartements.

Si ma mémoire ne me trahit pas, cette ère élitiste a commencé de donner des signes de fatigue vers la fin des années 50, avec l'ouverture du Québec sur le monde — notre déluge à nous. C'est alors qu'apparut le phénomène de la démocratisation de la culture qui allait en tournemain et trois tomes déloger l'homme d'esprit des tribunes, comme l'appareil stéréophonique allait

détrôner le gramophone et le pianiste d'intérieur.

Il reste encore quelques spécimens de cette race en voie d'extinction qu'on appelle conférenciers. A quelques exceptions près, ces prédicateurs ne jouissent plus de l'immunité verbale. Le fameux dialogue avec l'auditoire a privilégié ce dernier qui a fait de l'orateur-invité une espèce de bouc émissaire ou d'amusette de cirque du type qui s'annonce dans le stand "hit the nigger."

Pour avoir une idée de l'essaimage de la culture, le mieux est de pénétrer dans n'importe quel petit groupe à l'occasion de coquettes en tous genres. Vous êtes sûr d'entendre quelqu'un pérorer sur le panthéisme de Teilhard de Chardin, sur le contreblast de MacLuhan ou sur la sino-pholie de Hans Suyin.

Se trouve-t-il encore un maître virtuose de la culture parlée et qu'on écoute? Vite, il se voit tout de suite accusé par quelqu'un de jouer de la serinette. Dans le zoo de la culture populaire, il y a toujours une perruche pour en remonter à la pie.

La nouvelle espèce cultivée compte deux familles: les bavards et les muets. Il est impossible de tenir les premiers en haleine. Vous croyez tenir un sujet neuf, aussitôt, ils l'interceptent de votre première pause respiratoire et vous mènent sur des sentiers que vous n'aviez cru battus que par vous.

Les muets sont plus inquiétants. Ils vous écoutent avec attention, insistance même. Vous avez l'impression de les abreuver, d'épancher leur soif de savoir, de les captiver. Tout à coup, sur un mot que vous lâchez un peu trop allègrement, un sourire passe sur leurs lèvres, un sourire d'homme à qui on n'en fait pas accroire.

Dans notre monde bourré de culture, l'idéal serait de vous rabattre sur un vieux parent, qui s'effraie encore quand il voit une auto filer à 60 à l'heure et qui se signe quand tomber sa vue un nu de Michel-Ange. Ce vieil homme, pour un, saura reconnaître que vous êtes un homme cultivé, dangereusement et diaboliquement.

## lettres au DEVOIR

### La situation politique au Rwanda

Certaines déclarations ont été faites par un émetteur radiophonique étranger visant à faire croire qu'au Rwanda une "haine tribale" aurait donné lieu à des "tueries" ou des "massacres". Ces déclarations sont sans aucun fondement, ceux qui ont accepté de les diffuser semblent n'avoir pas aperçu que leurs informateurs étaient des excités irresponsables, poussés par une haine qui a toujours caractérisé les féodaux impérialistes habitués à semer le trouble au Rwanda.

Il importe de dire la vérité sans la déformer, telle qu'elle est effectivement — "la vérité est que deux mouvements ont fait tache d'huile dans le pays depuis 2 ou 3 semaines" — un premier mouvement, à caractère fondamentalement social, est né entre employés et employeurs et s'est répandu d'entreprise en entreprise. Parti de la base, il n'a donné lieu à aucun désordre, à aucune brutalité. Toute personne ayant les yeux ouverts peut le confirmer. Le "mot d'ordre" des ouvriers sous-prolétaires fut celui-ci: "Pourquoi sommes-nous condamnés à occu-

per les bas emplois et les autres places de direction?" Un second mouvement, qui semblait couvrir depuis plusieurs mois et qui est également parti de la base, a donné lieu à des contestations au sein d'un certain nombre d'établissements scolaires et universitaires. Ce mouvement est comme il en existe dans plusieurs pays de nos jours. Dans le cas présent, quoique souvent assez diffus, le mouvement a témoigné, selon toutes les apparences, d'une motivation essentiellement sociale. Ce mouvement a donné lieu, dans de rares cas, à des bousculades entre certains étudiants ou écoliers. Ces désordres localisés sont apparemment apaisés, et si certains s'en sont effrayés outre-mesure, ils pourront retrouver leurs esprits et leur équilibre.

Tout observateur attentif sait que le Rwanda est un pays modéré, dirigé par des responsables modérés. Même au temps de la révolution de 1959-1960, les mouvements populaires et les activités des leaders démocrates ont toujours été empreints de modération.

### M. Trudeau serait-il le seul maître du jeu ?

Ainsi donc, selon La Presse canadienne "Pierre Elliott Trudeau n'acceptera pas d'être dans l'opposition advenant une défaite à la Chambre des communes, sur un projet de loi important".

C'est un appel à l'unité au peuple et laissera l'électorat décider". Cette déclaration de notre premier ministre me laisse perplexe. A mon point de vue dans la situation politique actuelle il n'est pas du ressort du cabinet fédéral, ou du premier ministre de décider

s'il faut démissionner en faveur du parti progressiste conservateur ou en appeler au peuple. Cette décision doit être prise par le gouverneur-général après que le gouvernement actuel lui aura remis sa démission, le cas échéant. C'est mon interprétation de la constitution canadienne.

Je saurais gré au Devoir, de consulter de nouveau un expert en la matière, monsieur Jean-Charles Bonenfant, Paul-O. TREPANIER Granby, le 12 mars 1973.

### Vieilli avant le temps ?

M. Robert Bourassa, Premier ministre du Québec,

Vous souvenez-vous monsieur le premier ministre, lors d'un discours prononcé en avril 70 devant un groupe d'étudiants de Baie-Comeau? Vous aviez affirmé que votre Parti libéral du Québec était en mesure de réaliser 90% du programme du Parti québécois... (sic.)

Sachant à l'avance que vous aviez à faire face à un auditoire nettement favorable au parti de M. René Lévesque, vous aviez osé dire que le programme péquiste pouvait être réalisé à l'intérieur de l'actuel système fédéral...

Pourtant depuis ce temps le Québec n'a cessé de reculer et nous sommes en train de nous demander si on ne vous affublerait pas du costume du plus grand charlatan de l'histoire de la Confédération? Celui qui dans votre cabinet, symbolisé "la sagesse" de l'oriental a déjà éclaté en vous priant de négocier un nouveau pacte avec le reste de ce pays qui nous ne ressemble pas quoi qu'on pense "le centraliste" M. Trudeau.

Votre mutisme et votre absence de dynamisme vis-à-vis l'empêtement d'Ottawa, nous rappellent l'attitude du vieux et presque aveugle maréchal Pétain. Pourtant Pétain a sauvé les meubles, alors que vous les vendez à l'encan fédéral. Seriez-vous devenu avant le temps un jeune vieillard?

"Québec au travail", n'était-ce pas là votre slogan en 1970? Vous vous êtes tellement vanté d'être efficace, qu'on attend encore ce que vous pouvez faire... Si vous en êtes rendu à l'étape de la méditation après trois ans d'insuccès, c'est que la coalition des quatre partis doit se faire en faveur de ce minimum vital. Il vous reste une alternative advenant un échec: L'INDEPENDANCE.

Dépechez-vous, car il y a des gens dans votre propre cabinet qui semblent à bout de patience. S'ils vous lâchent pour de bon, votre carrière politique n'aura pas été très brillante. Est-ce que le jeune expert en "management" (comme durait JISS, le Français vendu aux USA) aurait déjà tout sorti ses lapins de son chapeau?

Un ancien libéral, Gilles PROULX

LaSalle, le 14 mars 1973.

## bloc-notes

### Le gouvernement et les trois détenus d'Orsainville

Parmi les moyens dont dispose le gouvernement du Québec pour atténuer la peine portée contre les trois principaux dirigeants syndicaux de la province à la suite des événements de mai dernier, la Ligue des droits de l'homme mentionnant l'autre jour la Loi du pouvoir exécutif, qui accorde au lieutenant-gouverneur-en-conseil "le droit de commutation et de pardon des sentences prononcées pour contraventions aux lois de cette province". Si le gouvernement voulait lever en beauté l'hypothèque sociale que fait peser sur le Québec l'incarcération de ses trois principaux chefs syndicaux, il pourrait très bien réduire au temps déjà fait en prison la peine imposée aux trois leaders. Venant de la plus haute autorité politique, une telle décision ramènerait à de justes proportions une sentence qui demeure objectivement trop sévère. Elle montrerait aussi que le gouvernement ne nourrit aucune pensée de vindicte ou de mesquinerie à l'endroit du mouvement syndical. L'affrontement se fit au plan politique. Il serait normal que la liquidation

des séquelles du conflit du printemps demie se fit aussi à ce niveau.

Si, toutefois, le gouvernement n'entend pas se prévaloir des pouvoirs que lui confère la loi de l'Exécutif, il lui reste un autre recours, la Loi des établissements de détention, communément appelée loi 3 (Lois du Québec, 1969, ch. 21). Le recours à cette loi serait moins digne d'un gouvernement vigoureux. Il consisterait à s'en remettre au directeur général des établissements de détention et de probation au soin de prendre des décisions pour lesquelles, manifestement, ses fonctions ne l'habilitent pas et qu'il ne pourrait guère prendre, de toute façon, qu'après des consultations minutieuses avec le ministre de la Justice. Mais il vaudrait cent fois mieux que l'inaction.

Deux articles de la loi 3 sont éclairants à ce sujet. L'article 19 autorise le directeur général à établir des programmes permettant à une personne détenue dans une prison "d'exercer un emploi régulier ou de suivre des cours en dehors de l'établissement, ou d'exercer toute autre activité de nature à favoriser sa réinsertion sociale". L'article 20 permet au directeur général, "pour des motifs d'ordre médical ou humanitaire ou pour faciliter la réhabilitation d'une personne détenue", d'autoriser cette personne à "s'absenter temporairement de l'établissement, aux conditions qu'il détermine conformément aux règlements adoptés à cette fin".

Les "fins" que l'on définit pour

les permissions envisagées sonnent faux dans le contexte actuel. Les trois détenus d'Orsainville ne sont pas des criminels de droit commun. Il serait stupide, pour le directeur général des établissements de détention, de s'armer à leur endroit une quelconque mission de réhabilitation. Mais puisqu'il faut passer par là, autant ne pas s'arrêter à ces chinoïseries et songer surtout au résultat visé. Or, la libération prochaine des trois leaders syndicaux pourrait très bien, selon des sources sérieuses, être obtenue grâce à ces dispositions de la loi des établissements de détention.

A cette libération prochaine, il n'existerait, croyons-nous comprendre, qu'un obstacle. Les règlements dont parle l'article 20 stipulent que "sauf circonstances particulières", aucune libération ne doit être envisagée avant qu'un détenu ait purgé d'abord trois mois d'incarcération. Dans ces conditions, rien ne pourrait être fait avant la deuxième moitié d'avril.

Avec un peu de réalisme et de bonne volonté, il devrait être possible d'abréger ce délai trop long. Peut-on imaginer une situation où il sera jamais possible, plus que dans ce cas-ci, d'invoquer "des circonstances particulières"? Il arrive, nous informé-t-on, que des personnes condamnées à des peines de deux semaines ou de trois mois de détention sous l'empire d'une disposition du code de la route qui voue à l'incarcération automatique tout citoyen pris au volant de sa voiture une deuxième ou troisième fois en état d'ivresse, soient dispensées de l'emprisonnement et s'en tirent avec un billet d'enregistrement qui leur permet de réintégrer la vie normale tout de suite après avoir franchi les murs de la prison. Si cela est vrai, les motifs qui pourraient justifier M. Choquette de prolonger davantage l'emprisonnement de MM. Pepin, Laberge et Charbonneau sont encore plus minces.

Au cours des prochaines semaines, les pétitions réclamant l'élargissement des trois leaders s'accumuleront sur la table des ministres et des députés. Plus le gouvernement attendra pour faire un geste que, de toute manière, il ne pourra éviter, plus il donnera l'impression d'agir qu'à la suite de pressions venues de l'extérieur. En intervenant tout de suite, le gouvernement conserverait, au contraire, l'initiative. Il pourrait dire, sans crainte d'être contredit, qu'il a délibérément mis sa force au service d'un dialogue qui doit reprendre sans délai pour le plus grand bien de

### Des pinottes

Les députés et ministres, aigris à mort, sont rentrés chez eux pour faire face à leurs femmes: Nialise, l'as pas eu ton augmentation? Ils ont failli l'avoir, le gouvernement aurait aimé ce qu'ils l'avaient, mais il n'a pas insisté, il a remis ça à plus tard. Et, si le gouvernement a lâché, c'est de ta faute, peuple! En tout cas, c'est la faute de l'opinion publique: commentateurs et éditorialistes, maniaques des "hot-lines", quelques députés chialoux toujours contents de ce qu'ils ont.

C'est de l'intimidation. Et, pire, un dangereux précédent dans le domaine des relations ouvrières.

Il ne faut pas oublier, peuple, que les patrons des députés et ministres, c'est nous. Non seulement parce que nous les payons, mais aussi parce que nous les avons embauchés. Sans vérifier leurs qualifications, d'accord, mais en leur laissant entendre qu'ils pouvaient nous faire confiance. Cynique, comme attitude, parce que nous

ne donnons aux pauvres députés aucune garantie: pas d'avancement rationnel — regarde, peuple, ce que tu as comme ministres! — et, surtout, pas de sécurité d'emploi. (Quant aux bénéfices marginaux, nous ne voulons rien savoir, laissons ça flotter, le patronat n'ayant rien à voir avec le patronage.)

Mais le patronat, dans cette affaire, c'est le peuple tout entier, pas une minorité hurlante; c'est tout le peuple qui aurait dû négocier les salaires avec les députés. Les députés ne sont pas syndiqués, je l'admets, mais ce n'est pas une raison pour leur monter sur le dos.

Ces gars-là ont eu une grosse année. Ce qu'ils ont fait, diras-tu, peuple, ce n'est pas tellement, mais tout le monde a des problèmes de main-d'œuvre, y compris le gouvernement.

Nous députés devons faire face à la hausse du coût de la vie et 3% d'augmentation, au fond, c'est des pinottes. Carl DUBUC

Suite à la page 6

**LE DEVOIR**  
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.  
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan  
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy  
Directeur de l'information: Jean Bonenfant  
Trésorier: Raymond Lortie

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, située rue des Frères, 1000, à Montréal. Téléphone: 312. L'agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année, six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année, six mois: \$22. Trois mois: \$12. Éditeurs: 50 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Couverture de dévotion: 1000, 1000, 1000. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-2361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

# Québécois et Canadiens français au sein de Bell Canada

par PIERRE-PAUL ROY

Il y a quelques jours Bell Canada faisait le lancement du "Dataroute", le premier système transcanadien de télétransmission de données numériques, le premier réseau national de téléinformatique au monde. Comme employé de Bell Canada, je suis fier de ce nouveau départ prometteur, mais en même temps je reste songeur.

Quand je lis la liste des membres du "task force" qui a conçu ce nouveau réseau, je m'aperçois que tous ses membres (ils sont onze, chiffre significatif) sont des anglophones de l'Ontario. Je pose donc la question: Où sont les francophones; où sommes-nous les Québécois? L'histoire du chemin de fer se répète-t-elle donc? On se souviendra qu'il y avait plusieurs francophones chez les poseurs de rails mais peu chez les ingénieurs. Quand on regarde la carte des chemins de fer du Québec d'aujourd'hui on peut comprendre pourquoi ce réseau ferroviaire n'a pas été planifié pour stimuler son développement économique. Il ne faut pas oublier l'histoire.

Au cours des derniers vingt ans au service de Bell Canada, j'ai écouté plusieurs de ses employés, mes compagnons de travail. J'ai aussi réfléchi sur l'évolution de plusieurs de ses cadres, et observé les changements de la structure organisationnelle, à la suite de quoi, à quelques reprises, j'ai fait le bilan de ma situation comme employé, comme individu, citoyen du Canada, et comme sujet membre de la collectivité québécoise.

En tant qu'employé je puis dire que mes relations avec tous, autant vers le haut que vers le bas de la hiérarchie, ont toujours été de bonnes à excellentes. Pouvant maîtriser les deux langues - officielles ou nationales? - j'ai

Québécois, pour la majorité si elle veut se réaliser pleinement. Ils savent que le francophone québécois est concret, est total. Ils savent de plus que le Canadien français est un francophone, mais dans un sens légal et juridique seulement s'il n'assume pas la situation de Québécois. J'arrive donc à ma propre situation de Québécois, au sein de Bell Canada.

En tant que Québécois à la Bell nous sommes je crois, victimes de la part des anglophones de ce qu'on peut appeler une fuite en avant, ce qui nous laisse devant un seul choix que j'explicitai plus loin. Ce qui se passe est ceci: en un premier temps, au début des années '60 les francophones au Québec commencent à percer, à sortir des rangs où ils sont en très grand nombre, pour prendre leur place dans la direction de l'entreprise. Ils arrivent donc dans des secteurs de pointe comme l'interurbain, et l'administration au siège social. Avant 1960 on les voyait comme Canadiens parlant français; après 1960 on commençait à les sentir comme groupe distinct, comme Québécois. De leur côté les francophones eux, sentent de plus en plus leur présence collective; c'est alors qu'ils se disent que le défi d'un vrai Canada biculturel et bilingue se pose. Par contre, c'est à partir de ce moment où l'on sent que le défi est posé, que l'on commence à voir les contours d'une fuite en avant de la part des anglophones.

Au début on sent que le noyau dynamique de la haute direction de Bell se modifie; cela prend forme sous la présidence de M. Vincent (le

membre, doivent s'affirmer si elle veut se réaliser pleinement. Ils savent que le francophone québécois est concret, est total. Ils savent de plus que le Canadien français est un francophone, mais dans un sens légal et juridique seulement s'il n'assume pas la situation de Québécois. J'arrive donc à ma propre situation de Québécois, au sein de Bell Canada.

En tant que Québécois à la Bell nous sommes je crois, victimes de la part des anglophones de ce qu'on peut appeler une fuite en avant, ce qui nous laisse devant un seul choix que j'explicitai plus loin. Ce qui se passe est ceci: en un premier temps, au début des années '60 les francophones au Québec commencent à percer, à sortir des rangs où ils sont en très grand nombre, pour prendre leur place dans la direction de l'entreprise. Ils arrivent donc dans des secteurs de pointe comme l'interurbain, et l'administration au siège social. Avant 1960 on les voyait comme Canadiens parlant français; après 1960 on commençait à les sentir comme groupe distinct, comme Québécois. De leur côté les francophones eux, sentent de plus en plus leur présence collective; c'est alors qu'ils se disent que le défi d'un vrai Canada biculturel et bilingue se pose. Par contre, c'est à partir de ce moment où l'on sent que le défi est posé, que l'on commence à voir les contours d'une fuite en avant de la part des anglophones.

Au début on sent que le noyau dynamique de la haute direction de Bell se modifie; cela prend forme sous la présidence de M. Vincent (le

premier président canadien-français). On voit que Toronto devient plus autonome vis-à-vis le siège social alors à Montréal.

Vient ensuite le transfert de l'administration centrale des services interurbains à Ottawa; suivi de quelques groupes-clés du siège social. Les francophones alors se répartissent entre Montréal et Ottawa. Quelques Canadiens français, très peu de Québécois, vont oeuvrer maintenant dans ces secteurs clés.

Ensuite vient la formation de la région "Services Interurbains et Communications Informatiques (SICI)", ce qui veut dire un autre fractionnement de la présence francophone, là où les grandes orientations sont données e.g. le niveau global et le niveau stratégique des décisions, le tactique et l'instrumental étant laissés au centre régional qu'est devenu Montréal.

Dans la nouvelle structure SICI c'est l'informatique qui devient le plus important, c'est l'avenir; les services interurbains d'autre part (SI) en sont le support. Les francophones sont donc peu présents au SI, quasi absents au CI, totalement absents au niveau de la conception dans les secteurs clés, comme je l'ai déjà souligné plus haut: aucun francophone membre du "task force" qui a mis en place le premier réseau de téléinformatique canadien.

En un deuxième temps, prend forme la régionalisation de Bell Canada, avec Toronto et Montréal comme centres administratifs régionaux. A la suite de cette restructuration commence lentement à se dessiner la vraie structure du pouvoir. Elle semble être la suivante: le siège officiel de la présidence à Montréal; le centre des prises de décisions globales et stratégiques à Toronto (certaines grandes décisions peuvent être prises à Ottawa, surtout si le sujet concerne le gouvernement fédéral); les centres des décisions tactiques et instrumentales, Montréal, Toronto et Ottawa.

Je tiens ici à souligner que lors de cette régionalisation de l'entreprise, toute la partie ouest du Québec, soit celle de Chapeau à Montebello, et de Hull à Maniwaki, est intégrée à la Région Ouest dont le centre administratif est Toronto. Cet état de chose ne fait que refléter la structure du pouvoir en place, non la situation normale qui serait que cette partie du Québec soit intégrée à la Région Est avec son centre administratif à Montréal.

En un troisième temps, il ne faut pas oublier l'évolution de la Northern Electric, filiale de Bell Canada. Au cours des années cette société a installé plusieurs nouvelles usines en Ontario, de même que son centre de recherche (BNR) en télécommunications. A un certain moment, plusieurs au Québec se sont posés des questions sur l'orientation future de cette entreprise. Et puis est arrivé un nouveau président, un Américain qui dernièrement annonçait la construction de quelques usines qui vont remplacer celle qui est vêtue à Pointe Saint-Charles, à Montréal.

A la lumière de l'évolution de Northern Electric et de Bell Canada au cours des dernières années, n'est-il pas possible qu'il y ait renversement des rôles et que Northern, filiale de Bell Canada, devienne de par sa situation de société multinationale, la société-mère de Bell Canada?

Dans mon évaluation des événements énumérés plus haut, il arrive donc un moment où je prends cette situation du francophone québécois vécue jour après jour,

dans notre entreprise qu'est Bell Canada, et que j'essaie de l'asseoir dans une structure de pouvoir autre, afin de faire des comparaisons. Mes yeux se tournent alors vers la structure politique canadienne. Qu'est-ce que j'y vois? D'une part tous les francophones aux deux niveaux de cette société qu'est Bell de gouvernement, sont localisés au Québec. D'autre part le grand parti d'opposition a du support partout au Canada mais pas dans ce coin des francophones qu'est le Québec. Il apparaît donc que dans un premier mouvement les francophones sont laissés derrière (Bell), et que dans un deuxième ils sont refoulés vers la même région, le Québec (Gouvernement fédéral).

On peut donc tirer la conclusion suivante: 1) Sur le plan de la grande entreprise, telle Bell, la collectivité québécoise se voit refuser une participation active dans les secteurs de pointe, ainsi qu'aux niveaux décisionnels supérieurs.

2) Sur le plan de la gouvernance d'un Etat on veut d'une part confiner la collectivité québécoise dans l'opposition aux deux niveaux de gouvernement, (le Gouvernement du Québec dans la structure actuelle du fédéralisme canadien, n'ayant d'autre alternative que de vivre en opposition), et d'autre part limiter la participation de cette collectivité aux niveaux tactique et instrumental des grandes décisions politiques.

D'après l'esprit qui se dégage de l'entrevue que le nouveau président de Bell a

donnée au journal Le Devoir, le 29 janvier dernier, M. A.J. de Grandpré m'apparaît comme un homme très ouvert. Il affirme, entre autres, qu'il faut dialoguer avec l'Etat, et je suis d'accord. Aussi je crois qu'il saura dialoguer avec tous les employés de cette société qu'est Bell Canada. En ce sens je désirerais exprimer le désir que tout en oeuvrant pour Bell Canada, il soit un peu plus un représentant des francophones à l'écoute de la majorité, et un peu moins le représentant de la majorité à l'écoute des francophones. Autrement ce deuxième choix est tout naturel, car dans la société libérale traditionnelle du Canada, Bell n'avait à se préoccuper que de son rôle économique. Aujourd'hui quoique ce soit difficile, le premier choix doit être le sien, car la grande entreprise d'aujourd'hui doit assumer plusieurs rôles, politique, social, culturel voire spirituel, afin d'aider les individus et les collectivités qui la composent à se réaliser pleinement.

L'évolution de Bell Canada depuis plusieurs années nous amènent, nous francophones Québécois, à n'avoir qu'un choix. C'est celui d'emprunter une voie semblable mais non identique à celle prise par les anglophones, une voie qui offrira les garanties de rester nous-mêmes, et non d'avoir à payer le prix de devenir l'Autre. Une voie qui nous protège d'avoir à troquer le succès individuel contre la brisure de psychis-

me collectif. Une voie où nous n'aurons plus à subir de fuites en avant.

Pour le faire nous devons dès maintenant:

1) Poser le germe d'un centre de recherche au Québec (RBN) sous le parapluie des Communications, mais dans des secteurs complémentaires à ceux dévolus au "BNR" d'Ottawa;

2) La structure de l'organisation de Bell Canada doit, dans un gradualisme radical mais réaliste (équilibre difficile), s'acheminer vers l'autonomie d'une société Bell-Québec, où toute la gamme des décisions soit possible instrumentalement à global;

3) La présence de francophones dans la direction de Northern Electric doit être plus importante;

4) Nous devons être vigilants afin que face à l'évolution d'une société multinationale dans le domaine des communications nous, Québécois, soyons partie des solutions à mettre de l'avant, et non des problèmes auxquels elle devra faire face.

Voilà quelques-uns des instruments essentiels au progrès de la collectivité québécoise dans le domaine des télécommunications. De cette façon, l'apport des Québécois à la prospérité et au progrès de l'ensemble canadien en sera d'autant plus riche et fécond.

(1) Jean Bouhillet, Le Canadien français et son double, l'Hexagone, 1972.

(2) L'Entreprise et l'économie du 20e siècle, tome 2, P.U.F. 1966, pp. 354-356.

LIBRE OPINION

# Succès d'une vache canadienne en France

par STANISLAV KIRSCHBAUM

professeur à l'Université York

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture en France a fait de grands bonds en avant. L'élevage de la vache laitière est un de ces domaines où on enregistre un développement sérieux; un exemple mérite d'être examiné de plus près.

A Boulieu, dans le département de l'Isère, un coin de la France qui ressemble assez au paysage pré-laurentin du Québec, se poursuit une expérience d'une grande envergure économique et humaine. Cette expérience est d'autant plus intéressante qu'elle relie l'ancienne Europe au nouveau monde: c'est la vache canadienne Holstein-Friesian qui en est le sujet principal.

Edouard Rebotton et son beau-frère François Ravier ont importé la vache Holstein-Friesian afin de créer une exploitation laitière familiale dont le but reste l'amélioration, non seulement de la production laitière dans cette France d'abord viticole, mais aussi de la vie du cultivateur français spécialisé dans l'élevage de la vache. Le Domaine de Boulieu-Vernay où 1500 têtes de bétail sont élevées, est le centre de cette expérience avec un personnel de 25 employés; le vacher principal est un Québécois, Lucien Domingue, originaire des cantons de l'Est.

Le visiteur, surtout s'il vient de Lyon ou de Genève, les deux centres urbains les plus rapprochés, sera frappé par le contraste que présente le Domaine par rapport aux hameaux romantiques qui sont parsemés sur son chemin. L'entreprise est ultra-moderne, rationnelle et merveilleusement organisée. Edouard Rebotton aime le répéter: "La vache doit être au service de l'homme et non l'homme au service de la vache."

Boulieu est un projet-pilote

dont un des buts est de montrer à l'éleveur français qu'il est possible d'augmenter le rendement et de diminuer le travail excessif par l'introduction de méthodes canadiennes modernes dans la sélection génétique et l'élevage de la vache. L'expérience de Boulieu a créé un genre de révolution en France où, dans trop de cas, l'élevage garde encore son traditionalisme - avec le cultivateur qui ne possède que quelques hectares et autant de vaches.

M. Rebotton aime faire la comparaison suivante: "J'ai 25 employés dans l'exploitation, mais en général ce ne sont que 15 ou 16 qui s'occupent de mes 1500 vaches alors que les autres sont soit en congé de vacances, soit en congé pour d'autres raisons. L'exploitation traditionnelle française avec 25 employés ne peut pas se permettre d'avoir son personnel en congé et celui-ci s'occuperait d'un maximum de 500 vaches."

A Boulieu, chaque membre de l'équipe Rebotton-Ravier a deux semaines de congé en été et deux autres semaines en hiver pour faire du ski, s'il le veut, ou, comme disent les Français, pour "aller aux sports d'hiver".

C'est aussi le travail et l'esprit d'équipe qui animent Boulieu. Réaliser ceci dans un pays où l'individualisme est suprême, n'est pas facile. Ce ne sont pas seulement les conditions de travail qui l'assurent, mais aussi le sentiment de participer à une expérience nouvelle et fascinante.

La Holstein-Friesian est une nouvelle race en France où il y a depuis longtemps des races de renommée internationale: Charollaise, Normande et Montbéliarde. Sa sélection génétique a mis cependant trente ans en avant des autres. Puis il y a le matériel:

huit bâtiments qui abritent les vaches, chacun comporte une aire de repos paillée, une aire d'alimentation bétonnée avec auge et abreuvoir et une aire de promenade extérieure découverte. L'élimination de l'étable traditionnelle avec ses stalles pour chaque vache est nouveau dans l'élevage français. Le roto-lactor permet la traite de 30 vaches simultanément et le rendement horaire moyen est de 150 vaches.

Les débuts de Boulieu ne furent pas faciles. Les deux jeunes Savoyards Rebotton et Ravier avaient en 1960 acheté 800 hectares dont seulement 40 étaient cultivés à l'époque, et le reste n'avait pas été travaillé depuis 30 ans. Une décennie plus tard, la moitié était cultivée. Puis en 1966, la "vache canadienne", comme la surnomment les Français, était importée avec l'aide de Romandale Farms de l'Ontario.

Le jour où 417 vaches arrivèrent au Havre par bateau fut le début d'une série d'incidents amusants. Il fallut quinze jours pour régler les formalités de douane et des services vétérinaires, malgré un contrôle serré effectué auparavant par les autorités canadiennes. Entre-temps, les vaches, dont 85% étaient des génisses et le reste déjà en lactation, se reposaient sur le bateau. Le lait devait être jeté dans les égouts!

Puis l'attente se prolongea une autre quinzaine car, semble-t-il, 85 bêtes étaient malades et devaient être abattues! Ce fut une fausse alerte et un mois après son arrivée au Havre, le troupeau, avec un veau né en contrebande sur le bateau, se dirigea vers l'autre bout de la France.

Il en fut de même pour les 20 vaches "en caisse" qui arrivèrent par avion à Orly un peu plus tard. Les douaniers n'avaient jamais vu ça, et après avoir montré à leurs familles "les vaches volantes", ils réglèrent les problèmes administratifs, même si une telle situation "n'était pas prévue dans le règlement".

Il n'y a pas de doute que l'expérience de Boulieu est un grand succès aujourd'hui. On n'a qu'à lire les commentaires laissés dans le livre d'or de Boulieu par des visiteurs éminents venus de 46 pays. On retrouve la signature du Sous-secrétaire d'Etat du Canada, M. Jules Léger qui fut ambassadeur du Canada en France, de M. George Clemons, Secrétaire-général de l'Association Holstein (Cana-

da) et de M. Klenzer, responsable des fermes d'Etat hongroises.

Il est curieux de constater, cependant, qu'aucune personnalité politique française ne visita Boulieu pendant son mandat. L'éloge le plus éloquent fut celui que fit M. Léger à M. Rebotton: "Vous faites plus pour le Canada que toute notre ambassade". Car Boulieu n'hésite jamais à faire de la publicité pour la "vache canadienne".

L'expérience de Boulieu ne s'arrête pas dans ce petit hameau de l'Isère qu'on ne retrouve pas sur la carte de France. Edouard Rebotton a créé plusieurs sociétés qui répandent son expérience et offrent la possibilité de multiplier la grosse unité laitière à travers l'Europe:

● Holstein Service qui permet la commercialisation de la "vache canadienne" en Europe;

● BOVEC qui est la société qui vend le "know-how canadien" aux éleveurs intéressés et dont on retrouve les résultats aujourd'hui en Hongrie, en Sardaigne, au Liban et en Iran;

● LOCOWTEL, société de financement qui permet d'investir dans la vache tout comme on investit à la bourse.

Cette dernière forme d'investissement est nouvelle en France et semble troubler les financiers traditionnels. A l'investisseur qui acquiert cinq vaches, on garantit d'en avoir le double en dix ans tout en laissant le soin à Boulieu de s'occuper et de bénéficier aussi de cet investissement.

Boulieu n'est peut-être pas sur la carte, mais une fois dans la région de Montalieu-Vercieu ou de Bourgoin, on n'a qu'à demander où sont les "vaches canadiennes" et on vous y dirige, car Boulieu n'est pas seulement une expérience économique réussie, mais aussi une expérience humaine. Boulieu est en train de bouleverser le monde agricole français et par l'intermédiaire du Canada, lui apporte les méthodes de gestion et de travail les plus modernes. L'agriculteur français, souvent considéré comme romantique, parce qu'il se levait avec le soleil pour traire ses 5 "Lissettes", est en voie de disparition; son remplaçant est le jeune agriculteur dynamique qui assurera à la France non seulement le développement de son agriculture, mais une vie plus humaine.

**AVIS**  
AUX ACTIONNAIRES DE L'IMPRIMERIE POPULAIRE LTÉE

**LE DEVOIR**

Les actionnaires de L'IMPRIMERIE POPULAIRE LTÉE qui auraient démissionné sont priés de nous faire connaître leur nouvelle adresse en remplissant ce coupon et en le faisant parvenir d'ici le 1er avril à LE DEVOIR, 211, du Saint-Sacrement, Montréal 125, Québec.

Nom .....

Ancienne adresse .....

Nom .....

Nouvelle adresse .....

**Fado**  
423 St. Claude, 878-3068  
Fino fleur de la gastronomie

**SETA-VACANCES**  
VOYAGES AVIONS NOLISÉS  
Montréal-Paris  
à partir de \$210.  
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE  
Tél.: 861-3906

# L'ÉGLISE canadienne

Documents et informations

La seule revue qui regroupe de façon facile à consulter, une documentation unique sur la vie de l'Église canadienne et plus particulièrement les déclarations des évêques, des groupes et des personnalités catholiques de tout le pays.

**AU SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO (MARS 1973)**

- La peine capitale
- Message de la C.C.C.
- L'Église et l'avenir du Québec
- Conférence de Mgr Guy Bélanger
- Devons-nous encore parler du péché?
- Message de Mgr J.-Aurèle Plourde
- Organisation visible de l'Église
- Document préparé par Mgr Émilien Frenette
- La ronde des statistiques sur la pratique religieuse
- Du baptême à la catéchèse et de la catéchèse à l'incroyance
- Par Guy-M. Bertrand, c.s.c.
- La sécurité routière, une question d'éthique
- L'objectivité du journalisme et l'information religieuse
- Discours de Paul VI à l'Association de la Presse étrangère

Pour un abonnement (\$6.00 par année)  
s'adresser aux  
**EDITIONS FIDES, 245 est. boul. Dorchester, Montréal 129**

## Savez-vous que

La séborrhée est une affection du cuir chevelu considérée comme une grande destructrice. L'origine de la sécrétion séborrhéique est la glande sébacée. Tout le monde sait cela, mais par manque d'information on ignore que ces glandes sébacées réagissent défavorablement à des conditions physiques physiologiques et même psychiques, ce qui, professionnellement parlant, ouvre un terrain plus que vaste aux recherches des conséquences.

Stabiliser une séborrhée exige de nombreux mois de traitement. Il est même plus prudent de se faire surveiller après traitement. Il existe des trichologues consciencieux qui peuvent traiter la séborrhée; ils ne font pas de miracles mais ils pourront conserver le restant de votre chevelure. Si votre séborrhée est ancienne et que le vertex est chauve, épargnez votre temps et votre argent car il est trop tard pour vous.

Où localise-t-on la calvitie causée par la séborrhée? Aux golfes frontaux et toupet; au sommet du crâne; à la partie arrière.

Les conséquences apparentes sont: chutes importantes au lavage, sur le poigne et sur l'oreiller; éclaircissement de la chevelure; diminution du diamètre des cheveux; repousse atrophique (petits cheveux fins); pellicules

grasses, cuir chevelu huileux et luisant; démangeaisons, rougeurs eczématisées à desquamation.

Si vous avez constaté quelques-uns des symptômes ci-dessus, rendez-vous au CENTRE CAPILLAIRE PIERRE. Il est peut-être encore temps. Les trichologues du CENTRE CAPILLAIRE PIERRE se feront un devoir de vous traiter consciencieusement comme ils le font depuis quinze ans. Visitez sur rendez-vous uniquement.

**Centre Capillaire Pierre**  
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE  
450 est. SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. 288-3823 - 288-7378 - 288-1424  
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi - 10h. a.m. à 4h. p.m.



LES ITALIENS

le gouvernement du Québec doit poursuivre et multiplier ses efforts pour que le Québec, graduellement, puisse travailler dans sa langue. La FAIQ estime que les trois dernières de ces six conditions sont d'une importance cruciale. "Si les enfants d'immigrants doivent passer par l'école française, encore faut-il leur garantir la possibilité d'acquiescer la parfaite connaissance de l'anglais qui est indispensable en milieu nord-américain".

La Fédération des associations italiennes souligne encore au gouvernement du Québec de ne pas oublier que le noyau du problème de la langue est socio-économique. "Si la société québécoise veut envoyer à l'école française les enfants d'immigrants, elle a en outre l'obligation de leur permettre de gagner facilement leur vie en français".

Enfin, la FAIQ croit que le simple retrait du bill 63 ne suffit pas. Evoquant les incidents de Saint-Léonard, la FAIQ lie le retrait du bill 63 et l'introduction d'une nouvelle loi qui évitera l'anarchie scolaire et amènera toutes les commissions scolaires à éduquer les enfants de néo-québécois à l'école française.

Si la société québécoise décide que l'école française convient à tous les enfants des futurs immigrants, prévient la FAIQ, cette politique doit s'appliquer universellement et ne saurait souffrir d'exception. Si ces conditions étaient respectées, la FAIQ ne verrait aucune objection à ce que les enfants d'immigrants passent par l'école française. Mais tout en concluant que cette solution au problème de la langue d'enseignement est la seule juste et raisonnable, la FAIQ rappelle que cela revient à la "libre majorité" de la société québécoise.

En d'autres termes, le mémoire de la Fédération des associations italiennes du Québec dit aux Québécois: "Assumez vos responsabilités, prenez des décisions qui soient appropriées et justes, nous respectons la volonté de la majorité et nous espérons que vous saurez nous accueillir et nous aider à nous intégrer".

En matière d'immigration, la FAIQ approuve avec enthousiasme les recommandations du rapport Gendron, et soutient que beaucoup de tensions, de problèmes et de frictions auraient été évités, si au départ le gouvernement du Québec avait assumé ses responsabilités, en informant les immigrants des caractères spécifiques du Québec. Le mémoire soutient aussi volontiers aux recommandations invitant le gouvernement à faire une plus large place aux membres des tiers-groupes dans la vie politique et la fonction publique. Enfin, la FAIQ encourage le gouvernement à appliquer les recommandations visant à aider matériellement la presse ethnique et à lui fournir dans les diverses langues, une information et une documentation qui aideront les néo-Québécois à mieux comprendre le Québec.

LE PQ S'INSURGE

des sectaires à assassiner Pierre Laporte et à faire peser sur les citoyens du Québec la menace de la révolution et de l'anarchie. Ce spectacle insolite et indécent serait-il la répétition générale de ce que prépareraient les extrémistes du PQ? Quant à M. Bourassa, il voit dans la sortie des péquistes une autre manifestation de leur "recherche maniaque de publicité".

Ce geste constitue de plus, selon lui, "un affront au bon sens, au réalisme et au respect de la minorité anglophone du Québec". M. Bourassa ajoute qu'actuellement le français n'est pas la seule langue officielle du Québec et que rien n'empêche en conséquence, le lieutenant-gouverneur de prononcer quelques phrases en anglais comme le veut la coutume.

Le premier ministre se montre toutefois plutôt vague quand les journalistes lui demandent pourquoi il a rompu avec la tradition de Daniel Johnson en redonnant plus d'importance aux discours du lieutenant-gouverneur.

Il se contente d'affirmer que la nouvelle formule ressemble plus à celle d'Ottawa et qu'elle permet au chef du gouvernement de prononcer ses discours après ceux des partis d'opposition.

Quant les travaux reprendront mardi, ce seront en effet d'abord les trois chefs des partis d'opposition qui devront se prononcer sur le discours du lieutenant-gouverneur.

M. Bourassa pourra alors dans un "discours plus politisé", selon son expression, explorer les orientations politiques de son gouvernement.

NIXON BRANDIT

cupé par les informations selon lesquelles les Nord-Vietnamiens avaient infiltré environ 300 véhicules blindés le long de la piste Ho Chi Minh en direction du sud depuis la signature du cessez-le-feu. Il a souligné qu'un tel volume de matériel déstabilise clairement celui du matériel détruit dont le remplacement, pièce par pièce, est permis par les accords de Paris.

été ambassadeur des Etats-Unis en France, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne. Il a dirigé la délégation américaine aux entretiens de Paris sur le Vietnam en 1970 et 1971.

M. Bruce sera assisté de deux adjoints, M. Alfred Jenkins et M. John Holdridge qui ont tous les deux accompagné le président Richard Nixon dans son voyage à Pékin en février 1972.

Faisant l'éloge de M. Bruce et de sa grande expérience diplomatique, M. Nixon a souligné que c'était un démocrate et que sa nomination indiquait que la politique de rapprochement avec Pékin n'était pas une initiative partisane et se poursuivrait en cas de changement de gouvernement aux Etats-Unis.

Le choix de M. Bruce souligne l'importance que M. Nixon attache au développement des relations avec la Chine populaire dans tous les domaines, même dans le domaine politique.

Voici les principaux points abordés par le président Nixon au cours de sa conférence de presse impromptue à la Maison-Blanche:

● Vietnam: les infiltrations d'hommes et de matériel militaire par les Nord-Vietnamiens au Sud-Vietnam risquent d'avoir des conséquences sérieuses.

● Chine: la mission de liaison américaine à Pékin ouvrira le 1er mai sous la direction de M. David Bruce.

● Voyages à l'étranger: M. Nixon a révélé que ses collaborateurs lui avaient recommandé de se rendre prochainement en Europe occidentale, en Amérique latine, en Afrique et au Japon pour souligner que ses voyages à Pékin, et à Moscou ne constituaient pas un abandon des amis traditionnels des Etats-Unis.

● Inde-Pakistan: il est "absurde" de prétendre que la reprise des livraisons par les Etats-Unis de l'équipement militaire non-offensif au Pakistan constitue une menace pour la sécurité de l'Inde qui reçoit beaucoup de matériel militaire de l'Union soviétique et en produit elle-même. (voir page 9).

● Métaux stratégiques: les Etats-Unis vont réduire considérablement leurs stocks stratégiques de métaux. Cette décision est justifiée par la détente intervenue dans le monde depuis que ces stocks de sécurité avaient été fixés à un niveau élevé. Elle permettra en outre de faire baisser les prix des métaux.

● Importations de viande: le gouvernement n'envisage pas d'imposer un contrôle sur les prix de la viande qui continuerait à monter. Il préférerait accroître les importations par la réduction des droits de douane.

● Criminalité: malgré les critiques rencontrées par les réformes du code criminel qu'il a proposées mercredi au Congrès, M. Nixon persiste à penser que le rétablissement de la peine de mort aura un effet de dissuasion bénéfique. Il continue à s'opposer à la légalisation de la marijuana et il insiste pour que des peines obligatoires soient prévues pour les trafiquants d'héroïne et d'autres drogues fortes.

PANAMA

réponse, le général Torrijos, lui, semble avoir prévu cette réplique. En effet, dans son discours, il a rejeté l'argument selon lequel la possession et l'exploitation du canal par les Etats-Unis apporteraient une aide à Panama. "C'est aide, a-t-il dit, n'est pas destinée au développement de Panama mais à son maintien sous contrôle américain".

Le chef de l'Etat invitant n'est pas isolé. Le général Miguel Angel de la Flor Valle, ministre péruvien des Affaires étrangères, qui sera le premier à prendre la parole à l'ouverture des travaux du Conseil apportera sans doute l'appui total de son pays aux thèmes panaméens, comme il avait été convenu lors de son entretien à Lima avec son homologue panaméen, M. Juan Antonio Tack. D'autre part, le président Rafael Caldera, chef de l'Etat vénézuélien, s'est déclaré, hier à Caracas, solidaire de Panama quand il affirme son droit à exercer une pleine souveraineté sur le canal.

Il s'est confirmé de source diplomatique compétente que l'idée de faire approuver par le Conseil une déclaration de Panama énonçant les principes directeurs des relations entre les Etats de l'hémisphère occidentale n'avait pas été retenue.

Il se pourrait que les enseignements des débats du Conseil à Panama soient énoncés dans une déclaration du président de ce Conseil, étant entendu que cet énoncé sera d'un caractère suffisamment général pour obtenir l'acquiescement préalable de tous les membres du Conseil.

A cet égard, on conteste, dans les milieux proches de la délégation américaine, que Panama, dans son litige avec les Etats-Unis sur le canal et sa zone, ait obtenu un appui unanime des pays d'Amérique latine. Certains de ces pays et d'importants parmi eux ont certes appuyé l'initiative panaméenne d'une session du Conseil de sécurité à Panama mais, fait-on valoir, ils n'ont pas, pour autant, donné leur appui inconditionnel à la position panaméenne contre les Etats-Unis dans la question du canal. Il semble se confirmer ainsi que la diplomatie américaine a été particulièrement active (ce dernières semaines auprès de divers pays d'Amérique latine pour éviter que la session du Conseil à Panama ne cause aux Etats-Unis des embarras politiques et juridiques excessifs.

La première réunion du conseil de sécurité dans l'hémisphère occidental, hors du siège des Nations unies à New York, va certainement constituer une épreuve sévère pour les Etats-Unis et pour M. John Scali, leur nouveau représentant permanent à l'ONU, écrit le New York Times d'hier.

Pour l'éditorialiste du quotidien new-yorkais, une fois que les Etats d'Amérique latine auront épuisé leur rhétorique de propagande, "les Etats-Unis seront confrontés à la nécessité de négociations sérieuses avec leurs voisins américains, y compris vraisemblablement une reprise des discussions sur l'avenir du canal et de la zone de Panama. Ces négociations auront plus de chances de succès si la température peut être maintenue à un niveau tolérable".

M. David Bruce, qui est âgé de 75 ans, est un diplomate de carrière qui a

ANDRAS S'INCLINE

L'essentiel de la réaction de M. Alexander se résume en quelques mots: "le ministre et son ministère ont cherché à modifier sensiblement la politique de l'assurance-chômage, en allant à l'encontre de la loi et des politiques de la main-d'oeuvre, quand ils ont vu que leur position n'était pas acceptable, et ils nous servent maintenant cette déclaration inacceptable".

Le leader néo-démocrate, M. David Lewis, est allé plus loin, en laissant entendre que M. Andras aurait mieux fait de se taire hier, puisqu'il ne cessait pas de se mettre les pieds dans les plats et qu'au lieu d'éclaircir la situation il l'obscurcissait.

M. Lewis a ensuite reproché à M. Andras la déshumanisation du système de contrôle des requérants de l'assurance-chômage, dans lequel un ordonnanceur est utilisé pour faire le tri entre les prestataires en bonne et due forme et ceux qui touchent des prestations sans y avoir droit.

De son côté, le porte-parole du Parti créditiste, M. André Fortin, a protesté contre cette méthode de catalogage des chômeurs. Le gouvernement n'a aucun droit de les cataloguer de cette façon en reconnaissant à un le droit de vivre et à l'autre le droit de crever, a-t-il déclaré.

M. Fortin voudrait aussi que le gouvernement modifie un article de la loi sur l'assurance-chômage, qui empêche le prestataire de toucher ses prestations, quand il n'a pas fourni de preuve qu'il cherchait de l'emploi.

RADIO-JONQUIÈRE

re "Le Réveil" et conseiller municipal à Jonquière, écrivait récemment dans son journal: "Nous soupons les propriétaires d'avoir choisi Jonquière pour livrer cette bataille afin de protéger les intérêts de Télé-Capital dont M. Baribeau est président et qui rapporte \$1 million de profit par année depuis cinq ans".

En effet, une victoire de la CSN à Jonquière pourrait avoir des répercussions à Québec où le consortium Baribeau-Pratte-Lepage contrôle CFM-TV (canal 4), CKMI-TV (canal 5) et les stations radiophoniques CHRC-AM et FM, regroupés dans Télé-Capital Limitee.

Une partie des employés de Télé-Capital sont membres de l'union internationale Nabet. Pendant dix-huit ans ce syndicat a représenté les employés de Radio-Saguenay et la dernière convention collective signée en 1969 maintient plusieurs d'entre eux au salaire minimum (\$66.50 brut par semaine). En octobre 1971, les employés de Radio-Saguenay ont décidé de quitter Nabet pour rejoindre la CSN: ce fut un passage du syndicalisme "bon-entente" à un syndicalisme "agressif". Si ce passage s'avère fructueux, les employés de Télé-Capital pourraient bien emprunter la même voie.

Une victoire syndicale à Jonquière renforcerait le mouvement de syndicalisation des employés des stations privées, mouvement très pénible à cause des conditions propres à cette industrie. Une telle victoire ne serait cependant pas le coup d'envoi d'une campagne massive et facile de syndicalisation dans ce secteur caractérisé, entre autres, par le changement rapide du personnel, la possibilité technique pour l'employeur d'opérer sans ses employés, le nombre imposant d'employés-cadres non syndiqués, l'anti-syndicalisme et le paternalisme de nombre d'employeurs.

Par ailleurs, si une victoire syndicale à Jonquière ne signifie pas le déclenchement automatique d'une réaction en chaîne, une victoire patronale sera lourde de conséquences. En effet, si le syndicat des employés de CKRS se fait briser les reins, cela risque fort de stériliser les pénibles efforts de syndicalisation que tente la CSN dans cette industrie.

C'est dans ce sens que la bataille qui se livre au Saguenay est d'une grande importance stratégique pour le mouvement syndical et pour les radio-diffuseurs. Importance d'autant plus grande qu'elle implique l'un des trois grands de la radiodiffusion au Québec, le consortium Baribeau-Pratte-Lepage, les deux autres étant Télémedia et Power Corporation.

Les dirigeants de la Fédération nationale des communications (CSN) ont affirmé détenir une information sérieuse selon laquelle l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française (ACRTF) aurait investi \$100,000 dans ce conflit pour appuyer Radio-Saguenay. Cette affirmation n'a pas été démentie par les principaux intéressés.

Depuis le début du conflit, des contacts fréquents auraient lieu, selon certaines informations, entre le gérant de CKRS, M. Tom Burham, et le président de l'ACRTF, M. Paul Audet, qui est aussi gérant de la station CJPM-TV de Chicoutimi.

Les événements de mai dernier ne sont sans doute pas étrangers à l'attitude patronale dans ce conflit. On se souvient que plusieurs stations privées avaient été occupées par des travailleurs syndiqués un peu partout au Québec. A Jonquière, les syndiqués de CKRS avaient débrayé pendant ces événements et plusieurs centaines de travailleurs avaient manifesté devant la station: Radio-Saguenay avait alors cessé toute diffusion.

Depuis cette époque, l'attitude des radiodiffuseurs s'est durcie, les fruits de ce durcissement étant "l'entente" avec les services policiers pour les situations de crise et la détermination d'empêcher l'implantation d'un mouvement syndical militant au sein même de l'industrie.

En juin 1972, le syndicat des employés de Radio-Saguenay présentait leurs demandes pour le renouvellement de la convention collective échue quelques mois plus tôt. Ce projet ne contenait rien de révolutionnaire mais il tranchait sensiblement avec la convention signée en 1969. Six séances de négociation ont eu lieu au cours desquelles on a épluché le projet de convention collective.

Le 28 août dernier, on demande la présence d'un conciliateur. Le ministre fédéral du Travail désigne M. DeGaspé Loranger tandis que la partie patronale change complètement son comité de négociation et confie le dossier à Me Arthur Matteau. A deux reprises, la partie syndicale accepte une prolongation du mandat du conciliateur. C'est au cours de cette conciliation que Me Matteau a mis en doute la légalité de la position syndicale, alléguant qu'elle n'avait pas

Le centre cinématographique du Québec sera largement autonome

par Michel Roy

Le discours du trône annonce un projet de loi créant un Centre cinématographique du Québec "afin de développer, dans une perspective québécoise, le puissant moyen d'expression culturelle qu'est le cinéma et répondre ainsi aux attentes de la profession et de l'industrie cinématographique".

Ce projet de loi, attendu impatiemment depuis quelques années par les producteurs, les cinéastes, les distributeurs, les artisans, les réalisateurs et les exploitants de salles, sera accueilli avec enthousiasme si, comme l'indique le discours, il répond vraiment "aux attentes" de la profession.

Celle-ci, consultée à quelques reprises au cours de la dernière décennie, a souvent exprimé sa conviction, notamment dans le mémoire présenté aux autorités le 29 octobre 1971 par la Fédération de l'industrie du cinéma, qu'une intervention de l'Etat dans le cinéma était nécessaire pourvu que soit institué un organisme largement autonome. Les artisans du cinéma et les responsables de cette industrie ont toujours mis le législateur en garde contre la simple création d'une direction générale relevant d'un ministère.

BLOC-NOTES

ci souhaitait que les militaires se raidissent et tentent de conserver le pouvoir au lieu de le transmettre aux réformistes libéraux, précipitant ainsi le pays dans la voie d'un affrontement en règle entre les forces populaires et les forces dominantes. Dans un pays où les classes moyennes sont aussi importantes dans l'électorat, cependant, semblable stratégie est aussi difficile à mettre en oeuvre pour les guérillas que pour les militaires eux-mêmes.

C'est du moins l'impression qui se dégage du résultat des élections: loin d'aboutir à une impasse, le processus électoral a permis un regroupement victorieux des forces péronistes et apparentées, qui ne laisse guère de doute sur les sentiments de la majorité des Argentins.

La situation sociale et économique n'est pas pour autant rétablie, et le programme annoncé par le Front justicialiste de libération — ni capitalisme ni communisme — est de nature à aviver la crise au lieu de la réduire. Dans ce contexte, les militaires vont forcément conserver un poids et un rôle capitaux. Ils ne peuvent rentrer dans le rang, comme après une crise simplement passagère; reste à savoir si la situation ne permettra pas à l'un ou l'autre courant qui traversent les forces armées, ligne "brésilienne" ou tendance nationaliste "anti-impérialiste", de tenter un retour sur la scène proprement politique.

Pour le moment du moins, l'Argentine échappe à la guerre civile qu'annonçaient les innombrables violences, enlèvements, assassinats syndicaux et politiques, émeutes et coups divers contre les établissements de la police et de l'armée. Si l'espoir à la fois symbolique et réel que constitue le nouveau péronisme devait être déçu, l'échec n'en serait cependant que plus sanglant. Aucune force n'est en mesure de s'imposer; mais plusieurs mouvements ont de quoi conduire le pays à l'épuisement politique et économique.

LES AUTOBUS

la loi n'obligeait pas à en installer. Même la présidente a répliqué que ce n'était pas un argument et on lui a formellement promis que le 30 mars prochain, il y aurait toutes les ceintures nécessaires.

Les membres du Comité de surveillance avaient aussi dit être "persuadés" que les inspecteurs (du gouvernement) ne peuvent refuser d'apposer le collant d'inspection en raison de pressions provenant de certaines autorités". Les auteurs du rapport ont qualifié cette accusation de "très sérieuse" tout en la niant et ont demandé que le contentieux de la CECM soit saisi de la question et "qu'il obtienne de ce comité des preuves de ses avancées ou une rétractation".

Le rapport souligne enfin que depuis février 70, 73 accidents mineurs ont été rapportés et dans aucun cas les chauffeurs n'ont invoqué comme cause une défaillance mécanique et aucun de ces accidents n'a entraîné de blessure.

CSN

sud. Cette population devra se faire soigner dans l'ouest, où il n'y a aucune facilité de transport en commun (pas de métro) pour les visiteurs de Sainte-Justine, et les patients qui fréquentent les cliniques externes.

Selon l'un des directeurs de l'hôpital, un investissement d'au plus \$1 million, pourrait permettre l'hospitalisation de 350 patients dans des conditions très modernes.

Plusieurs médecins de l'hôpital appuieraient cette dénonciation de la décision gouvernementale de fermer l'hôpital. Cependant, jusqu'ici, aucun n'a exprimé son point de vue sur la place publique. D'autre part, depuis plusieurs mois, des formulaires sont distribués aux patients, au moment de quitter l'hôpital, afin de connaître le taux de satisfaction ou de mécontentement face aux soins et services reçus. La compilation effectuée par le personnel démontre un taux de satisfaction exceptionnellement élevé.

"Pourquoi détruire un hôpital qui fonctionne bien, a dit le président du Conseil central, M. Michel Chartrand, alors qu'on hésite même à mettre en tutelle, un "enfer" comme l'hôpital Préville" dont les conditions inhumaines faites aux patients ont été dénoncées, également par les syndiqués, il y a une dizaine de jours.

CECM

dans la paroisse Sainte-Croix à Montréal-Nord permettra l'abandon de 21 locaux de classe préfabriqués aux écoles Le Carignan et Adélaïde-Desrosiers, situées toutes deux dans la paroisse Sainte-Croix. Interrogé à propos du nombre élevé d'élèves à la future école Sainte-Croix, M. Montreuil a émis l'avis que ce nombre était en fait élevé et qu'on était allé à "l'extrême limite", la norme idéale de places-élèves dans une école élémentaire étant de plus ou moins 750, aux dires des experts en la matière.

D'autre part, M. Montreuil a expliqué qu'avant de prendre ces décisions, on avait mené dans chaque cas plusieurs consultations auprès des intéressés — en particulier les parents — et qu'il appert que les solutions envisagées sont acceptées par tout un chacun. Aux dires des commissaires, ces mesures constituent un progrès. Quant à M. Fernand Daoust, il a préféré parler de "statu quo".

LE DISCOURS

de mesures qui doteront le Québec d'une politique linguistique dynamique et réaliste.

On mentionne toutefois seulement la première de ces mesures, à savoir un programme pour améliorer l'enseignement des langues, programme déjà annoncé par le ministre de l'éducation, M. François Cloutier, et qui peut être mis de l'avant par voie de règlements.

La Fédération reconnaît naturellement à l'Etat son rôle en matière d'aide au cinéma, mais elle estime qu'il serait préférable de s'abstenir de toute action législative si le gouvernement se bornait à mettre en place un département relevant directement du Cabinet. Les risques d'ingérence et d'arbitraire dans un domaine qui relève à la fois de la création, de l'initiative individuelle et de l'entreprise privée seraient alors trop grands.

Mais, puisque le discours du trône précise que le projet de loi répondra "aux attentes" de la profession, il semble acquis que le Centre cinématographique du Québec — auquel M. François Cloutier avait attaché une importance particulière lorsqu'il avait été saisi du projet une première fois — sera effectivement doté d'un statut de corporation autonome.

On peut penser que le gouvernement se réservera le droit de nommer une partie des membres du conseil d'administration et que la profession sera appelée à désigner ses représentants. Il est probable que le Centre sera en outre chargé de la gestion d'un Fonds qui lui permettra de subventionner les produc-

BLOC-NOTES

teurs et de jouer ainsi un rôle que la Société fédérale de développement de l'industrie cinématographique est seule à assurer depuis 1967.

Dans un entretien à la radio, au début de mars, M. Bourassa déclarait que son gouvernement voulait "faire sa part et favoriser le progrès et l'expansion de notre cinéma." Il insistait sur le caractère culturel et social du cinéma québécois, mais soulignait aussi son incidence sur l'économie. Le chiffre d'affaires de cette industrie au Québec s'établit à \$100 millions et plus de 6,000 personnes y travaillent. En 1972 seulement, 25 longs métrages ont été produits au Québec, contre 12 en 1971.

"Le gouvernement du Québec, disait encore M. Bourassa le 4 mars dernier, est donc justifié d'accorder une attention toute spéciale à l'expansion et à la qualité du cinéma québécois."

La Fédération de l'industrie du cinéma, qui devait se réunir hier soir, ne tardera sans doute pas à faire connaître ses réactions, non seulement aux intentions du législateur, mais aussi aux dispositions essentielles d'un projet de loi dont ses représentants ont probablement été en partie saisis.

LES AUTOBUS

la loi n'obligeait pas à en installer. Même la présidente a répliqué que ce n'était pas un argument et on lui a formellement promis que le 30 mars prochain, il y aurait toutes les ceintures nécessaires.

Les membres du Comité de surveillance avaient aussi dit être "persuadés" que les inspecteurs (du gouvernement) ne peuvent refuser d'apposer le collant d'inspection en raison de pressions provenant de certaines autorités". Les auteurs du rapport ont qualifié cette accusation de "très sérieuse" tout en la niant et ont demandé que le contentieux de la CECM soit saisi de la question et "qu'il obtienne de ce comité des preuves de ses avancées ou une rétractation".

Le rapport souligne enfin que depuis février 70, 73 accidents mineurs ont été rapportés et dans aucun cas les chauffeurs n'ont invoqué comme cause une défaillance mécanique et aucun de ces accidents n'a entraîné de blessure.

CSN

sud. Cette population devra se faire soigner dans l'ouest, où il n'y a aucune facilité de transport en commun (pas de métro) pour les visiteurs de Sainte-Justine, et les patients qui fréquentent les cliniques externes.

Selon l'un des directeurs de l'hôpital, un investissement d'au plus \$1 million, pourrait permettre l'hospitalisation de 350 patients dans des conditions très modernes.

Plusieurs médecins de l'hôpital appuieraient cette dénonciation de la décision gouvernementale de fermer l'hôpital. Cependant, jusqu'ici, aucun n'a exprimé son point de vue sur la place publique. D'autre part, depuis plusieurs mois, des formulaires sont distribués aux patients, au moment de quitter l'hôpital, afin de connaître le taux de satisfaction ou de mécontentement face aux soins et services reçus. La compilation effectuée par le personnel démontre un taux de satisfaction exceptionnellement élevé.

"Pourquoi détruire un hôpital qui fonctionne bien, a dit le président du Conseil central, M. Michel Chartrand, alors qu'on hésite même à mettre en tutelle, un "enfer" comme l'hôpital Préville" dont les conditions inhumaines faites aux patients ont été dénoncées, également par les syndiqués, il y a une dizaine de jours.

CECM

dans la paroisse Sainte-Croix à Montréal-Nord permettra l'abandon de 21 locaux de classe préfabriqués aux écoles Le Carignan et Adélaïde-Desrosiers, situées toutes deux dans la paroisse Sainte-Croix. Interrogé à propos du nombre élevé d'élèves à la future école Sainte-Croix, M. Montreuil a émis l'avis que ce nombre était en fait élevé et qu'on était allé à "l'extrême limite", la norme idéale de places-élèves dans une école élémentaire étant de plus ou moins 750, aux dires des experts en la matière.

D'autre part, M. Montreuil a expliqué qu'avant de prendre ces décisions, on avait mené dans chaque cas plusieurs consultations auprès des intéressés — en particulier les parents — et qu'il appert que les solutions envisagées sont acceptées par tout un chacun. Aux dires des commissaires, ces mesures constituent un progrès. Quant à M. Fernand Daoust, il a préféré parler de "statu quo".

teurs et de jouer ainsi un rôle que la Société fédérale de développement de l'industrie cinématographique est seule à assurer depuis 1967.

Dans un entretien à la radio, au début de mars, M. Bourassa déclarait que son gouvernement voulait "faire sa part et favoriser le progrès et l'expansion de notre cinéma." Il insistait sur le caractère culturel et social du cinéma québécois, mais soulignait aussi son incidence sur l'économie. Le chiffre d'affaires de cette industrie au Québec s'établit à \$100 millions et plus de 6,000 personnes y travaillent. En 1972 seulement, 25 longs métrages ont été produits au Québec, contre 12 en 1971.

"Le gouvernement du Québec, disait encore M. Bourassa le 4 mars dernier, est donc justifié d'accorder une attention toute spéciale à l'expansion et à la qualité du cinéma québécois."

La Fédération de l'industrie du cinéma, qui devait se réunir hier soir, ne tardera sans doute pas à faire connaître ses réactions, non seulement aux intentions du législateur, mais aussi aux dispositions essentielles d'un projet de loi dont ses représentants ont probablement été en partie saisis.

BLOC-NOTES

ci souhaitait que les militaires se raidissent et tentent de conserver le pouvoir au lieu de le transmettre aux réformistes libéraux, précipitant ainsi le pays dans la voie d'un affrontement en règle entre les forces populaires et les forces dominantes. Dans un pays où les classes moyennes sont aussi importantes dans l'électorat, cependant, semblable stratégie est aussi difficile à mettre en oeuvre pour les guérillas que pour les militaires eux-mêmes.

C'est du moins l'impression qui se dégage du résultat des élections: loin d'aboutir à une impasse, le processus électoral a permis un regroupement victorieux des forces péronistes et apparentées, qui ne laisse guère de doute sur les sentiments de la majorité des Argentins.

La situation sociale et économique n'est pas pour autant rétablie, et le programme annoncé par le Front justicialiste de libération — ni capitalisme ni communisme — est de nature à aviver la crise au lieu de la réduire. Dans ce contexte, les militaires vont forcément conserver un poids et un rôle capitaux. Ils ne peuvent rentrer dans le rang, comme après une crise simplement passagère; reste à savoir si la situation ne permettra pas à l'un ou l'autre courant qui traversent les forces armées, ligne "brésilienne" ou tendance nationaliste "anti-impérialiste", de tenter un retour sur la scène proprement politique.

Pour le moment du moins, l'Argentine échappe à la guerre civile qu'annonçaient les innombrables violences, enlèvements, assassinats syndicaux et politiques, émeutes et coups divers contre les établissements de la police et de l'armée. Si l'espoir à la fois symbolique et réel que constitue le nouveau péronisme devait être déçu, l'échec n'en serait cependant que plus sanglant. Aucune force n'est en mesure de s'imposer; mais plusieurs mouvements ont de quoi conduire le pays à l'épuisement politique et économique.

LES AUTOBUS

la loi n'obligeait pas à en installer. Même la présidente a répliqué que ce n'était pas un argument et on lui a formellement promis que le 30 mars prochain, il y aurait toutes les ceintures nécessaires.

Les membres du Comité de surveillance avaient aussi dit être "persuadés" que les inspecteurs (du gouvernement) ne peuvent refuser d'apposer le collant d'inspection en raison de pressions provenant de certaines autorités". Les auteurs du rapport ont qualifié cette accusation de "très sérieuse" tout en la niant et ont demandé que le contentieux de la CECM soit saisi de la question et "qu'il obtienne de ce comité des preuves de ses avancées ou une rétractation".

Le rapport souligne enfin que depuis février 70, 73 accidents mineurs ont été rapportés et dans aucun cas les chauffeurs n'ont invoqué comme cause une défaillance mécanique et aucun de ces accidents n'a entraîné de blessure.

CSN

sud. Cette population devra se faire soigner dans l'ouest, où il n'y a aucune facilité de transport en commun (pas de métro) pour les visiteurs de Sainte-Justine, et les patients qui fréquentent les cliniques externes.

Selon l'un des directeurs de l'hôpital, un investissement d'au plus \$1 million, pourrait permettre l'hospitalisation de 350 patients dans des conditions très modernes.

Plusieurs médecins de l'hôpital appuieraient cette dénonciation de la décision gouvernementale de fermer l'hôpital. Cependant, jusqu'ici, aucun n'a exprimé son point de vue sur la place publique. D'autre part, depuis plusieurs mois, des formulaires sont distribués aux patients, au moment de quitter l'hôpital, afin de connaître le taux de satisfaction ou de mécontentement face aux soins et services reçus. La compilation effectuée par le personnel démontre un taux de satisfaction exceptionnellement élevé.

"Pourquoi détruire un hôpital qui fonctionne bien, a dit le président du Conseil central, M. Michel Chartrand, alors qu'on hésite même à mettre en tutelle, un "enfer" comme l'hôpital Préville" dont les conditions inhumaines faites aux patients ont été dénoncées, également par les syndiqués, il y a une dizaine de jours.

CECM

dans la paroisse Sainte-Croix à Montréal-Nord permettra l'abandon de 21 locaux de classe préfabriqués aux écoles Le Carignan et Adélaïde-Desrosiers, situées toutes deux dans la paroisse Sainte-Croix. Interrogé à propos du nombre élevé d'élèves à la future école Sainte-Croix, M. Montreuil a émis l'avis que ce nombre était en fait élevé et qu'on était allé à "l'extrême limite", la norme idéale de places-élèves dans une école élémentaire étant de plus ou moins 750, aux dires des experts en la matière.

D'autre part, M. Montreuil a expliqué qu'avant de prendre ces décisions, on avait mené dans chaque cas plusieurs consultations auprès des intéressés — en particulier les parents — et qu'il appert que les solutions envisagées sont acceptées par tout un chacun. Aux dires des commissaires, ces mesures constituent un progrès. Quant à M. Fernand Daoust, il a préféré parler de "statu quo".

Le lieutenant-gouverneur a invité les députés à se faire les artisans du développement de la société québécoise dans les travaux de cette quatrième session.

La stabilité, a-t-il conclu, avec un esprit de réforme, en recherchant toujours l'adhésion du plus grand nombre en dehors de toute confrontation stérile, le gouvernement poursuivra, avec

# Le Centre de formation populaire sera contrôlé par les mouvements ouvriers

par Pierre Richard

Après deux années d'expérience de formation auprès de militants syndicaux et populaires, le Centre de formation populaire (CFP) sera désormais contrôlé par le mouvement ouvrier (syndicats locaux, groupes populaires, organismes syndicaux régionaux) et liera davantage son travail de formation aux luttes menées par ces groupes.

Pour ce faire, le CFP vient de lancer une campagne de recrutement; d'ici la mi-avril, il espère obtenir l'adhésion de quelque 70 syndicats locaux, de 30 groupes populaires et d'une centaine de sympathisants individuels. C'est sur cette nouvelle base que l'administration et l'orientation du Centre seront définies et contrôlées.

Né au printemps de 1971, le CFP a été administré par un conseil d'administration provisoire formé de représentants du mouvement syndical et de groupes populaires qui y siègent à titre personnel et a été financé en majeure partie par la Fédération des oeuvres de charité canadienne-française.

Avec une équipe de sept permanents, il a rejoint environ 500 militants syndicaux et populaires par l'organisation de sessions de formation et d'écoles de militants de quartier. Il a, entre autres, collaboré étroitement avec le Conseil central de Montréal (CCS).

Le Conseil du travail de Montréal (FTQ) et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Il a aussi publié à l'intention des militants une vingtaine de petites brochures (Le Chômage, le Monde du travail et les classes sociales, Les lois du travail et les droits des travailleurs, Steinberg et les comptoirs alimentaires, Comme organiser un journal...) ainsi qu'un manuel plus substantiel, "Les travailleurs face au pouvoir".

Fruit de cette expérience, le CFP se restructure présentement pour devenir dans le domaine de la formation, "une structure de soutien direct et interne au mouvement ouvrier".

M. Louis Favreau, coordon-

nateur de l'équipe du CFP, situe ainsi l'enracinement du Centre dans le mouvement ouvrier québécois: "Cette implantation arrive au moment où le mouvement ouvrier est en pleine transformation au plan de l'action et de l'orientation idéologique et qu'il a un profond besoin de réflexion et de clarification. Dans ce sens, le CFP peut jouer un rôle d'appui ainsi que de stimulant".

Dans cette ligne, le CFP est en voie de devenir un "carrefour" pour les militants de différents secteurs du mouvement ouvrier, qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre des centrales syndicales ou qu'ils travaillent au sein de groupes populaires (ADDS, comités de quartier, cliniques populaires, comptoirs alimentaires...). Ce rôle de "carrefour" est assuré notamment par l'organisation de débats autour de diverses préoccupations.

Par cette restructuration, le CFP espère, de plus, acquérir une certaine indépendance dans l'organisation et dans le financement et ne pas être obligé de ne compter que sur une seule source de financement. Ainsi, ce sont les groupes ou syndicats locaux et régionaux qui formeront la base du Centre et non les centrales syndicales ou les fédérations nationales.

Outre les services de formation et de publication, le CFP offre des services de consultation (aide à des groupes locaux), de documentation (dossiers, journaux locaux...) et de location de salles de réunion.

La démarche de formation, mise de l'avant par le CFP, a comme point de départ les expériences concrètes de luttes des groupes et les problèmes auxquels ils sont confrontés. A partir de ce point de départ concret, cette démarche tente de cerner les causes et enjeux profonds dans le but d'élaborer une stratégie la plus juste possible. Ainsi, le CFP aide certains groupes locaux à faire

le bilan de leurs luttes et à les réorienter ou à cerner la signification de certains événements comme une mise à pied massive, la hausse du coût des produits alimentaires, etc.

D'autre part, la méthode de formation et d'explication employée par le CFP est fondée sur une analyse des classes sociales en présence et de leurs intérêts propres; dans cette perspective, la formation est conçue comme un instrument au service du combat que mène la classe ouvrière.

En se donnant comme base des groupes et syndicats locaux, le CFP compte lier davantage ce processus de formation aux luttes et situations que vivent ces groupes et syndicats.

A la suite de la campagne de recrutement, l'assemblée

générale du CFP, formée des représentants des syndicats locaux, des organismes syndicaux régionaux, des groupes populaires ainsi que des sympathisants individuels, se réunira, vers la mi-mai, pour élire un conseil d'administration; six membres de ce conseil seront élus par les syndicats membres, trois par les organismes régionaux, quatre par les groupes populaires, un par le syndicat des employés du CFP.

C'est aussi cette assemblée générale des membres qui élaborera le programme de formation 1973-74. La cotisation annuelle sera de \$50 pour un syndicat local, de \$100 pour un organisme syndical régional, de \$25 pour un groupe populaire et de \$10 pour un membre sympathisant. Il est possible de communiquer avec le CFP en composant 842-2548.

## Service commémoratif

Un service commémoratif à la mémoire de Mme Monique Archambault décédée samedi dernier, à Paris, à la suite de blessures subies dans un accident de la route survenu au Mali, en Afrique, sera célébré à Montréal, lundi prochain, le 19 mars, à 14h, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde.

Monique Archambault était préposée aux affaires spéciales à l'Office municipal du tourisme de la ville de Montréal. Elle avait rempli les fonctions d'hôtesse-en-chef à l'Expo 67. Elle était membre du Cercle des femmes journalistes.

Toutes les personnes qui voudraient verser des dons à la mémoire de Mme Archambault sont priées de les faire parvenir à la Société canadienne du cancer, 1372 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal.

# La révision des programmes canadiens d'assistance sociale se fait attendre

OTTAWA (PC) — La révision des programmes canadiens d'assistance sociale est attendue anxieusement par les ministres provinciaux concernés.

La réorganisation projetée, qui vise à accroître l'efficacité et la concordance des programmes d'assistance sociale fédéraux et provinciaux, était l'un des points marquants du discours du trône.

C'est à la mi-avril que les responsables fédéraux doivent présenter aux autorités provinciales un modèle du système qu'ils auront mis au point, avant que s'ouvre une importante conférence des ministres du Bien-être social, qui doit avoir lieu du 25 au 27 avril à Ottawa.

L'un des buts visés par cette réorganisation consiste à mieux adapter les programmes d'assistance sociale aux besoins spécifiques des provinces, ce à quoi le ministre fédéral de la Santé nationale et

du Bien-être social, M. Marc Lalonde, faisait probablement allusion lorsqu'il a parlé de l'intérêt qu'attachait à cette révision les ministres provinciaux.

Par ailleurs, M. Lalonde a laissé entendre cette semaine qu'il s'attendait à voir la révision complétée en moins de deux ans.

Les ministres provinciaux ayant protesté que ce délai serait trop long, M. Lalonde en a conclu qu'ils étaient vivement intéressés à voir la réorganisation se concrétiser.

Entre-temps, on s'attend généralement que les ministres puissent parvenir à un accord de principe sur la nature des mesures à prendre, bien qu'un obstacle éventuel soit présenté sur la voie de la réorganisation, le mois dernier.

En effet, le ministre québécois des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a préconisé la reconnaissance d'une juridiction provinciale dans le

secteur des allocations familiales lors d'une réunion préparatoire à la conférence d'avril prochain. Ses déclarations suivaient de peu l'annonce faite par Ottawa d'un projet de relèvement des allocations de base aux personnes âgées.

Pour le Québec, les autres besoins sociaux jouissaient d'une plus haute priorité et la province pourrait refuser de participer à la réorganisation si le gouvernement fédéral lui refuse la gestion d'un programme d'allocations familiales.

C'est donc dans une atmosphère plutôt lourde que la conférence de février s'est terminée, mais malgré la position adoptée par la délégation québécoise, M. Lalonde avait tenu à réaffirmer son optimisme.

Bon nombre des autres ministres provinciaux estiment également, d'autre part, que la position du Québec ne retardera pas la réorganisation.

# MONTROSE VENTE CES PRIX "ANGEL" SONT VALABLES DU VENDREDI 16 MARS AU SAMEDI 24 MARS INCLUSIVEMENT

**ANGEL**  
12" MICROSILLON - GRAVURE UNIVERSELLE

PRIX SUGG. DU MANUFAC. 6.29

Spécial 3.99 LE DISQUE

	PRIX SUGGÉRÉ	SPEC.	8.98
2 DISQUES SB-SCB	12.98	SPEC.	13.97
3 DISQUES SC	19.98	SPEC.	15.97
3 DISQUES SC LX	21.98	SPEC.	17.97
4 DISQUES SD	25.98	SPEC.	22.97
5 DISQUES SE	31.98		

- 3399 BL - J. S. Bach - "St. Matthew Passion" (Complete) (Phil. Orch. Klempner) 2 Disques
- 3603 BL - Bizet - "Les Pêcheurs de Perles" (Complete) (Derevsky/Orchestra) 2 Disques
- 3604 CA - Puccini - "Madama Butterfly" (Complete) (Vassiljev/Victoria de Los Angeles) 3 Disques
- 3605 DL - Mozart - Don Giovanni (Phil. Orch. Giulini) 3 Disques
- 3608 DL - Mozart - The Marriage of Figaro (Complete) (Carlo Maria Giulini) 3 Disques
- 3613 CL - Bizet - Carmen (Complete) (Nicolaï Gedda/Orchestra) 3 Disques
- 3615 CA - Bellini - Norma (Complete) (Franco Coralli) 3 Disques
- 3618 BA - Lescarroll - 1 Pagliacci, Verdi: Opera Chorus (The Gobbis, Oberlin) and Chorus of La Scala Opera House Rome 2 Disques
- 3621 CA - Verdi - La Traviata (Complete) (Victoria de Los Angeles) 3 Disques
- 3624 BA - Brahms - Ein Deutsches Requiem, Klempner, 2 Disques
- 3625 BL - Beethoven - "Fidelio" (Complete) (Phil. Orch. Klempner) 2 Disques
- 3626 DL - Moussorgsky - Boris Godounov (Phil. Conservatoire de Paris) 2 Disques
- 3627 BA - Mahler - Symphony No. 2 in C Minor (Resurrection) (Eliot/Gilès) 3 Disques
- 3628 DL - Puccini - "La Bohème" (Sereni/Gedda/Opera House Rome) 2 Disques
- 3629 BL - Verdi - Requiem Mass (Ludwig/Gedda/Schwarzkoft/Montsalvo/Carlo Maria Giulini) 3 Disques
- 3630 DL - Bizet - Carmen (Maria Callas/Nicolaï Gedda/Paris Opera) 3 Disques
- 3631 CA - Puccini - "Il Trovatore" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3632 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3633 CA - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3634 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3635 CA - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3636 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3637 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3638 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3639 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3640 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3641 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3642 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3643 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3644 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3645 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3646 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3647 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3648 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3649 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3650 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3651 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3652 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3653 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3654 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3655 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3656 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3657 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3658 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3659 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3660 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3661 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3662 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3663 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3664 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3665 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3666 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3667 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3668 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3669 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3670 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3671 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3672 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3673 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3674 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3675 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3676 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3677 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3678 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3679 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3680 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3681 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3682 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3683 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3684 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3685 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3686 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3687 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3688 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3689 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques
- 3690 BL - Puccini - "Tosca" (M. Callas/ Gobbis/ Bergonzi, Opera Paris) 3 Disques

## Le NPD-Québec ne participerait pas aux élections provinciales

Il est peu probable que le congrès biennal du NPD-Québec, qui s'ouvre ce soir à Cap-Rouge, revienne sur la décision qu'il a prise en 1971 et s'engage à participer aux prochaines élections provinciales. En revanche, les militants tentent de mieux définir les diverses formes d'intervention et d'engagement que pourrait revêtir leur action personnelle dans les domaines municipal, scolaire et provincial.

Au cours d'une conférence de presse, Mlle Francine Mailoux, membre de l'Exécutif provincial du Parti, a confirmé hier que cette question sera débattue, qu'elle est inscrite à l'ordre du jour des travaux et que les projets de résolution dénotent un souci évident de participation chez les membres.

Mais l'Exécutif de NPD-Québec, pour éviter d'influencer les quelque 150 délégués attendus à ce congrès, s'est abstenu cette année de soumettre des projets de résolution. Il est cependant acquis, a-t-on appris d'autre part, que les dirigeants sont opposés à l'intervention du NPD-Québec, comme groupe distinct, au prochain scrutin provincial.

Les revues essayés par le Parti en 1970 (dans 13 circonscriptions urbaines) ont suffisamment convaincu les stratèges qu'il serait téméraire et présomptueux de vouloir jouer un rôle utile sur ce plan aussi longtemps que le Parti n'aura pas conquis une place plus importante sur l'échiquier québécois.

Mlle Mailoux a d'autre part annoncé que le président national du Parti, M. Macdonald, ainsi que le député John Harner seront présents lorsque le congrès examinera la ligne de conduite du groupe parlementaire néo-démocrate aux Com-

munes. On prévoit, à ce chapitre, que des militants québécois remettront en cause l'appui consenti par M. David Lewis au gouvernement libéral, en particulier aux résolutions budgétaires de mai 1972 qui touchent les avantages fiscaux accordés aux sociétés commerciales. Ces résolutions, qui seront mises aux voix avant Pâques, se sont déjà heurtées à l'opposition des néo-démocrates et ces derniers devraient normalement voter contre le projet. Il reste à savoir si ce vote entraînera la chute du ministre Trudeau ou bien si le gouvernement le considérera comme une question qui n'engage pas la confiance.

L'ordre du jour comprend aussi des résolutions et des débats sur la sécurité sociale au Québec, les pensions de vieillesse à Ottawa, la politique du logement, la langue et l'autodétermination culturelle, les questions syndicales, le bill 89, l'emprisonnement des chefs syndicaux, la Baie James et la Pollution, la hausse des prix, la hausse des taux du Belle Téléphone et de l'Hydro-Québec.

Au chapitre de l'organisation interne, on examinera les moyens d'intensifier le recrutement, la restructuration du bureau exécutif, les règlements des associations de comité, l'orientation du comité de formation des membres et la mise au point de meilleures méthodes de communications.

Enfin, le NPD-Québec, désireux de faire connaître sa position constitutionnelle aux autres sections provinciales du Parti, étudiera les moyens propres à diffuser ses thèses en faveur d'une constituante canadienne, thèses qui ont fait l'objet de divisions et de laborieux débats en 1972.

**ANGLETERRE Emplois d'été 1973**

Plusieurs centaines d'emplois saisonniers Avril à Septembre 1973  
Travail durant vos vacances, au choix Londres ou stations balnéaires  
Filles et garçons - aucune expérience requise

Salaire: 30 Dollars environ par semaine, nourriture et hébergement gratuits  
Cours de langue gratuits si désiré  
Le tout assuré par la Firme Hôtelière BUTLINS LIMITED

Séjour minimum de 45 jours - Maximum trois mois  
Coût total: 18 à 24 ans \$325.00 - 24 à 30 ans: \$399.00  
(Transport aérien aller-retour - permis de travail)  
Informations: 1650, rue Berri - Suite 25 - Montréal 132  
Palais du Commerce -  
ALLIANCE DES ANIMATEURS CULTURELS DU QUÉBEC  
Tél.: 845-4101

**RADIO CINÉMA** 2e expérience

Dimanche 10:00 - 12:00 A.M.  
18 Mars

**Le Printemps de OKAC73 SUPERADIO**

3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL 408 - Tél.: 729-2831

### Chester Ronning: les "fuites" du Pentagone n'ont pas pu avoir d'effets néfastes

LOS ANGELES (d'après AFP) — Le procès de Daniel Ellsberg et d'Anthony Russo, accusés du vol des fameux "Documents du Pentagone", a été marqué par le témoignage du diplomate canadien Chester Ronning et celui d'Allen Whitting, conseiller spécial d'Henry Kissinger et du département d'Etat américain.



### L'engagement de l'armée de terre au Vietnam a pris fin

SAIGON (AFP) — L'armée de terre américaine a officiellement mis fin hier à onze années d'engagement militaire au Sud-Vietnam au cours d'une cérémonie organisée au quartier général américain, à Saigon, sous la présidence du général Morgan Roseborough, commandant en chef des Forces terrestres au Sud-Vietnam.

Devant une assistance clairsemée, les troupes américaines ont amené leur drapeau, puis récité une prière pour "les erreurs qui ont pu être commises". Avant qu'un orchestre militaire sud-vietnamien joue les hymnes des deux pays, le

général Roseborough a affirmé que chaque soldat pouvait être "fier" de son action au Sud-Vietnam.

L'armée de terre américaine engagée au Sud-Vietnam a compté jusqu'à 327.400 hommes, en 1968. Il en reste maintenant moins de 7.000. Les pertes des forces terrestres ont été de 30.595 tués en opérations, 301.329 blessés, 325 disparus et 78 prisonniers.

Notre photo AP montre la remise des couleurs à la base de Tan Son Nhut par le major général Morgan Roseborough. A droite, le général Frederick Weyand, commandant des forces américaines au Sud-Vietnam.

### Attentat dans une pagode: 17 morts et 88 blessés

SAIGON (AFP) — Dix-sept personnes au total ont été tuées et quarante-huit autres blessées au cours de l'attentat dirigé, dans la nuit de jeudi contre une pagode située un peu en dehors du chef-lieu du district de Traçu, dans la province côtière de Vinh Binh (Delta) à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Saigon, a indiqué hier après-midi un porte-parole du commandement militaire sud-vietnamien.

C'est, a-t-il déclaré, l'incident le plus meurtrier survenu contre des populations civiles depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Une foule de fidèles sud-vietnamiens, d'ascendance cambodgienne, a-t-il précisé était réunie dans la nuit de mercredi à jeudi dans la pagode de Soai Xiem, située à environ 500 mètres en dehors de Traçu, lorsque des "terroristes" ont jeté dans la pagode plusieurs grenades à main. On devait relever dix-sept morts et 88 blessés dont trois moines, trois miliciens et trois policiers, a déclaré le porte-parole militaire.

Toutes les autres victimes, a-t-il ajouté, étaient des civils. Il a enfin indiqué que les "terroristes" dont on ignore le nombre, avaient pu fuir avant l'arrivée de la police.

### Témoignage sur "les cages à tigre"

SAN FRANCISCO (AFP) — Deux Français libérés le 29 décembre dernier des prisons sud-vietnamiennes ont déclaré à San Francisco que le gouvernement de Saigon consacrait une part de l'aide financière américaine à la construction de "cages à tigre".

Les deux français, Jean-Pierre Debris et André Henras, respectivement âgés de 27 et 24 ans, ont déclaré avoir été enfermés dans certaines de ces "cages" où ils étaient confinés pendant plusieurs journées consécutives.

Debris et Henras ont déclaré qu'à leur connaissance, deux entreprises américaines projetaient de construire au Sud-Vietnam de nouvelles "cages à tigre" dans lesquelles les prisonniers doivent être enchaînés debout et torturés dans l'obscurité.

Ils ont ajouté que 800 des occupants des cages, à l'époque où ils étaient prisonniers, étaient des enfants âgés de 7 à 16 ans. Plusieurs prisonniers, ont-ils ajouté, ont quitté les "cages à tigre" après qu'on leur ait arraché les yeux ou coupé des doigts.

1ère réunion de la commission mixte américano-nord-vietnamienne

PARIS (par AFP) — La première réunion de la Commission économique américano-nord-vietnamienne, en application de l'accord de paix, s'est ouverte hier après-midi à Paris.

La délégation américaine, qui est composée d'une demi-douzaine de personnes, est dirigée par M. Maurice Williams, administrateur-adjoint de l'Agence internationale pour le développement (AID) et la délégation nord-vietnamienne, forte d'une douzaine de membres, est dirigée par M. Dong Viet Chau, ministre des Finances, et comprend notamment M. Nguyen Co Thach, vice-ministre des Affaires étrangères, et M. Le Khac, vice-président de la commission du Plan.

Du côté des Sud-Vietnamiens, les principaux représentants des deux délégations du GRP et de Saigon arrivent aujourd'hui à Paris.

L'arrivée prématurée des chefs de délégation a sans doute pour objectif de préparer la prochaine conférence consultative entre parties.

### L'accueil à la CICS était "frais"

HANOI (AFP) — Les Nord-Vietnamiens ont accueilli avec surprise le démenti du porte-parole américain de l'opération "Home Coming", selon lequel les membres de la CICS et de la Commission militaire mixte n'auraient pas été accueillis "fraîchement" par les prisonniers américains, mercredi, lors de leur visite au camp de la rue Ly Nam, à Hanoi.

Les journalistes nord-vietnamiens et certains de leurs confrères étrangers, qui avaient assisté à la scène du camp de la rue Ly Nam, laquelle a été filmée, ont pour leur part, accueilli avec un certain amusement les déclarations du porte-parole de l'opération "Home-Coming".

### L'avenir de l'Ulster

## Dernière retouche au Livre blanc

LONDRES (AFP) — Le cabinet britannique s'est réuni hier à Downing Street sous la présidence de M. Edward Heath pour procéder à l'examen final de son Livre blanc sur l'avenir constitutionnel de l'Irlande alors que les Communes de Londres étaient l'objet d'une fausse alerte à la bombe.

La publication de ce document est prévue pour la semaine prochaine, probablement mardi, mais sa parution pourrait être retardée en raison d'une grève dans les imprimeries nationales.

Quant à la teneur du Livre blanc, elle demeure secrète, mais M. William Whitelaw, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, a donné les plus fermes assurances aux "loyalistes" d'Ulster qu'il ne contiendrait aucune clause pouvant laisser penser que la Grande-Bretagne était prête à "brader" la province. Au cours d'une réunion, mercredi soir, à Belfast, le "proconsul" britannique a ajouté que les suggestions de son gouvernement pour régler le problème constitutionnel de la province ne seraient pas de nature à susciter l'hostilité des loyalistes.

Du côté de la majorité protestante, on semble donc pour le moment accepter les assurances de M. Whitelaw.

Les catholiques, pour leur part, attendent ce Livre blanc avec scepticisme, estimant que s'il est effectivement de nature à satisfaire les extrémistes loyalistes, il ne saurait comporter aucune concession valable pour la majorité.

Les observateurs pensent que la disposition essentielle de ce document sera la création d'une assemblée provinciale, aux pouvoirs limités, qui prendrait la place du Stormont sans le remplacer. Le calme actuel des loyalistes pourrait aussi laisser penser à certains que le gouvernement britannique a renoncé à son idée de créer un "Conseil de l'Irlande" ou siègeraient les représentants du gouvernement de Dublin, aux côtés de ceux du gouvernement britannique et de l'Assemblée d'Irlande du Nord.

L'éventuelle création d'un tel Conseil a toujours suscité la plus vive opposition des représentants protestants qui y voient un dangereux précédent, donnant institutionnellement au gouvernement de l'Eire un droit de regard sur les affaires d'Irlande du Nord, même s'il ne s'agit dans un premier temps que du tourisme ou du commerce.

Dans ces consultations, les observateurs ont noté l'absence de toute intervention de la part de M. Brian Faulkner, premier ministre d'Irlande du Nord jusqu'à la dissolution du Stormont, il y a un an. C'est ainsi que M. Faulkner n'y a pas participé à la réunion organisée

mardi avec certains députés unionistes (parti de l'ancien premier ministre) par le révérend Paisley pour créer un "front commun protestant", et qu'il n'a pas non plus assisté aux rencontres entre les organisations loyalistes et M. Whitelaw.

Quant à l'alerte à la bombe, elle a été déclenchée en fin de matinée à la Chambre des Communes. Les policiers, accompagnés de chiens spécialement dressés, et les artificiers ont fouillé minutieusement les bâtiments, sans rien découvrir. Il semble que l'alerte ait été donnée à la suite d'une lettre adressée au "Sunday Times". Son auteur menaçait de faire sauter la Chambre des

Communes si les dix Irlandais du Nord arrêtés et accusés d'avoir participé aux attentats à la bombe de jeudi dernier à Londres n'étaient pas libérés.

Les mesures de sécurité qui avaient été prises à Westminster jeudi dernier ont été renforcées. La police a décidé que les équipes spéciales effectueraient désormais des rondes dans les bâtiments du Parlement.

De nombreuses fausses alertes ont mis la police londonienne en émoi ces derniers jours. Le tribunal d'Old Bailey, où l'une des deux bombes explosa la semaine dernière, a ainsi été évacué à deux reprises.

## Un député catholique arrêté, malmené, puis libéré à Newry

BELFAST (Par AFP) — M. Paddy O'Hanlon, député de la minorité catholique à l'ancien parlement d'Irlande du Nord, a été libéré deux heures après avoir été appréhendé par des soldats britanniques à Newry, dans le comté de Down.

Aucune charge n'a été retenue contre le député du parti travailliste socialiste-démocratique (SDLP), mais un porte-parole de la police a indiqué, sans donner de précisions, qu'une enquête se poursuivait.

Paddy O'Hanlon, député du SDLP au Stormont avant la dissolution de la Chambre des Communes d'Irlande du Nord, se trouvait dans la maison de Mme Mary Mathers, lorsqu'il a été arrêté hier après-midi.

Mme Mathers a déclaré: "Quatre soldats britanniques l'ont suivi et ils ont abattu la porte de la maison à coups de pieds. Ils l'ont presque étranglé et l'ont traîné dans une voiture blindée. M. O'Hanlon était blessé et saignait".

Le parti travailliste socialiste-démocratique de M. O'Hanlon est le principal parti représentant la minorité catholique de l'Ulster.

Cette arrestation a aussitôt provoqué une fusillade au cours de laquelle un garçon de onze ans a été blessé. Selon l'armée, une vingtaine de coups de feu ont été tirés contre les militaires au moment où ils appréhendaient M. O'Hanlon qui sortait d'une maison.

Toujours selon les militaires, le jeune garçon a été blessé "avant même que les soldats ne ripostent".

L'arrestation de Paddy O'Hanlon a provoqué une intense émotion dans les milieux catholiques d'Irlande du Nord. M. John Hume, également député du SDLP a déclaré à Belfast qu'il avait vigoureusement protesté auprès des services de M. William Whitelaw, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, et demandé la libération immédiate de M. O'Hanlon.

### Offensive démocrate

WASHINGTON (AFP) — Les démocrates ont repris hier leur offensive au Sénat en faveur de la réduction des forces armées américaines stationnées à l'étranger et dont le chiffre atteint actuellement 600.000 hommes.

Dans une résolution les sénateurs démocrates demandent en effet, la "réduction substantielle" et par étapes au cours des 18 prochains mois de ces forces pour des raisons d'économie. Le texte souligne que ces réductions sont parfaitement réalisables du point de vue militaire et "ne sont en aucune

façon contradictoires à la politique étrangère du pays telle qu'elle a été définie par la doctrine Nixon".

### Les deux pilotes libérés par Pékin arrivent à Clark

HONG KONG (AFP) — Le commandant Philip E. Smith et le lieutenant-colonel Robert J. Flynn, les deux pilotes américains libérés hier par la Chine après cinq ans d'emprisonnement, ont quitté l'aéroport de Hong Kong à bord d'un avion-hôpital américain pour la base de Clark, aux Philippines.

La Chine avait accepté de libérer les deux pilotes après la visite à Pékin, du 13 au 15 février, de M. Henry Kissinger, conseiller du président Nixon.

Après la libération de M. John Downey, l'ancien agent de la CIA et des deux pilotes, il n'y a plus aucun américain prisonnier en Chine, indice supplémentaire de l'amélioration des relations entre les deux nations.

Les mesures prises pour le retour aux Etats-Unis des deux pilotes américains sont similaires à celles qui ont précédé pour M. John Downey, de la CIA, libéré lundi.

Une surprise attendait le commandant Smith: c'est la rencontre à l'aéroport Kai Tak de son frère J. H. Smith, qui depuis plusieurs années s'occupe à Hong Kong d'affaires d'import-export.

Le major Smith, âgé de 38 ans, avait été abattu le 20 septembre 1965 alors qu'il effectuait une patrouille à bord de son Starfighter et avait pénétré dans l'espace aérien au-dessus de l'île de Hainan, dans le sud de la Chine.



NE L'OUBLIEZ PAS LA CROIX-ROUGE AGIT EN VOTRE NOM



Les Editions du Jour profitent du passage à Montréal de Pierre-François Degeorges pour vous présenter ses deux ouvrages: **Bonjour la Roumanie** et **Le grand raid**. Ingénieur agronome, Pierre-François Degeorges abandonnait la recherche scientifique en 1961 pour se consacrer exclusivement au journalisme. Collaborant à plusieurs journaux et participant à un grand nombre d'émissions de radio et de télévision, il réalisa des reportages filmés sur des pays à l'ordre du jour, comme Israël et la Roumanie. **Bonjour la Roumanie** et **Le grand raid** ont été publiés aux Editions Robert Laffont et sont en vente partout au prix respectif de \$3.25 et \$4.90. (Publireportage)

# Gustave

## Les propos du Concierge

6:10 A.M.  
8:10 A.M.  
12:10 P.M. CKAC173

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

**DESIGNER D'INTERIEURS**

**YVON VALLÉE**  
Consultant en décoration  
Designer d'intérieurs  
**336-5877**  
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

---

**DECORATEURS ENSEMBLIERS**

**LAURENT BÉRUBÉ**  
DECORATEUR-ENSEMBLIER  
8240 AIME-RENAUD  
ST-LEONARD Mtl. 38  
324-2580

---

**VIAU, MORISSET, BEAULC & ASS.**  
Consultants en décoration  
Designers en aménagement intérieur  
5995 rue Monkland  
Montréal 261  
Tél.: 488-2561

---

**ARCHITECTES**

**DAVID & BOULVA**  
ARCHITECTES  
1253 ave McGill College  
Suite 800  
MONTREAL - 866-9854

---

**ROLAND DUMAIS**  
ARCHITECTE  
3995 est. Sherbrooke  
MONTREAL 406  
Tél.: 253-3611

---

Les architectes  
**LONGPRE MARCHAND  
GOUDREAU DOBUSH  
STEWART**  
MONTREAL - 842-1401  
Ottawa St-Jean, T.-N.

PHILIPPINES

# L'insurrection musulmane atteint un point critique

MANILLE (par l'AFP) — Le président Ferdinand Marcos a estimé hier que les conditions d'une levée de la loi martiale, proclamée le 23 septembre 1972 pour réprimer à ce que les autorités appellent "la menace communiste", n'étaient pas réunies.

Répondant aux questions de l'hebdomadaire philippin "Sunday Observer", réponses diffusées par l'agence de presse officielle PNA, le président Marcos a déclaré que tout péril immédiat pour le gouvernement était maintenant écarté, mais qu'il fallait "mettre fin à la rébellion" (musulmane).

Selon PNA, l'armée poursuit avec succès ses opérations dans la province de Cotabato, à 800 km au sud de Manille, où de nombreux affrontements ont eu lieu entre soldats gouvernementaux et insurgés musulmans, lesquels sont soutenus, affirme-t-on de source officielle, par des puissances étrangères.

L'insurrection musulmane dans le sud des Philippines a atteint un point critique tel, estiment les observateurs, que si elle n'était pas rapidement désamorcée, l'île de Mindanao tout entière pourrait être atteinte par la guerre.

Cette île, la plus importante des Philippines après celle de Luzon, est le berceau des musulmans philippins qui sont au nombre de 3,5 millions sur une population totale de 38 millions de Philippines. Les "forces révolutionnaires musulmanes" sont actives dans les quatre provinces de l'île de Mindanao, Cotabato, Lanao, Sulu et Zamboanga Del Sur. Le nombre total des insurgés est estimé officiellement à environ 10,000 hommes.

La "rébellion" est essentiellement concentrée aujourd'hui dans la province de Cotabato, à environ 840 km de Manille où 8,000 rebelles, selon l'armée philippine, détruisent des ponts, attaquent les villes et tentent des embuscades aux patrouilles de l'armée. Au cours des quinze derniers jours, 175 rebelles ont, selon les chiffres officiels, trouvé la mort dans ces combats, les pertes gouvernementales étant de 25 morts, se-

lon les mêmes sources.

A l'origine, simple problème d'une minorité religieuse confrontée à une population en majorité catholique, le mouvement musulman a pris, ces derniers temps l'aspect d'un mouvement sécessionniste aidé ou encouragé selon les autorités de Manille par certains leaders de quelques pays arabes.

En outre, dans l'île de Luzon, les rebelles musulmans ont groupé leurs forces avec celles du groupe maoïste de la "Nouvelle armée du peuple", branche armée du parti communiste philippin.

Le président philippin Ferdinand Marcos a reconnu l'existence d'un problème musulman. Il s'est déjà entretenu à plusieurs reprises avec les dirigeants musulmans et a mis en oeuvre des réformes visant à l'amélioration de la situation économique et sociale de la population musulmane. De plus, il a plusieurs fois offert l'amnistie aux rebelles. Mais, jusqu'à présent, aucun signe de dégel n'est apparu.

Les passions, les haines et les soupçons accumulés depuis des années s'ajoutent à une situation déjà embrouillée par l'union de la ferveur religieuse et des tactiques de guérilla maoïste de la nouvelle armée du peuple. En outre, les autorités philippines sont convaincues que des conseillers étrangers se trouvent parmi les rebelles. L'armée affirme en effet avoir capté des communications-radio des rebelles "en langues étrangères".

La principale préoccupation du président Marcos dans les prochains mois sera certainement de trancher ce "noeud gordien". Militairement, il n'a d'autre choix que de soumettre les rebelles. Diplomatiquement, il devra déployer des efforts importants pour persuader les pays ou les cercles musulmans étrangers de ne plus aider les insurgés.

Si M. Marcos parvient à soumettre les rebelles, il lui faudra encore persuader les musulmans de la volonté sincère de son gouvernement de réaliser des réformes sociales et économiques. Autrement, la révolte embraserait à nouveau les Philippines.

# Recrudescence à Chypre des activités de la guérilla

NICOSIE (d'après AP, AFP et Reuter) — La police chypriote a pris des mesures de sécurité exceptionnelle dans toute l'île à la suite des nouveaux raids audacieux lancés par les commandos du général Grivas dans la nuit d'hier, qui réussissaient à dynamiter deux postes de police. En guise de riposte, les partisans de Makarios faisaient sauter la demeure d'un partisan bien connu de Grivas. Personne n'a été blessé au cours de ces attaques nocturnes.

Parmi les cibles des partisans de Grivas, on note l'attaque de trois postes de police dont deux ont été complètement pulvérisés par les commandos, les autres cibles étant toutes des maisons de policiers. Les observateurs croient que les raids avaient pour but de décourager les enquêtes policières sur les forces clandestines de Grivas.

L'agitation entretenue par l'ancien chef de l'Eoka devient de jour en jour plus préoccupante et la population chypriote s'inquiète des conséquences possibles d'une recrudescence du terrorisme dans toute l'île.

Les troupes de choc de Grivas préparent déjà, selon des sources bien informées, un plan d'attaque contre la capitale. Les commandos de l'organisation clandestine de Grivas, selon les mêmes informations, ont reçu l'ordre de lancer des raids contre les postes de police de la province de Nicosie pour s'emparer d'armes, d'explosifs, de matériel de transmission, et de commettre des sabotages dans le but de créer une situation qui forcerait le président Makarios à démissionner.

Par ailleurs, deux des trois évêques qui ont destitué le président Makarios, la semaine dernière, sont arrivés hier à Athènes pour une visite de sept jours. Les évêques ont affirmé venir discuter des implications possibles de leur décision avec les autorités ecclésiastiques grecques. De son côté, l'archevêque Makarios n'a pas tenu compte de la décision de ses collègues et il semble jour en jour en cela d'un appui considérable au sein même de son Eglise.

Deux Jordaniens porteurs de plastique arrêtés en France

LYON (AFP) — Deux Jordaniens, contenant un véhicule dans lequel étaient dissimulés 12 kilos de plastique, ont été arrêtés à La Grave (Hautes-Alpes) par des douaniers.

Au cours de leur premier interrogatoire par la police et la gendarmerie, les deux Jordaniens ont déclaré venir de Damas et se rendre à Paris pour commettre un acte terroriste contre une ambassade d'un pays arabe.

C'est au cours d'un barrage routier, monté par le service des douanes du groupement d'intervention et de recherche de Briançon, en étroite collaboration avec la gendarmerie et la police, que les deux Jordaniens ont été arrêtés.

Leur véhicule, immatriculé en Allemagne venait outre le plastique deux détonateurs et deux mouvements d'horlogerie. Ce matériel explosif était caché à l'avant du véhicule, sous le système de chauffage, dans les longerons arrière, sous le carter du moteur et dans un longeron transversal.

Cette voiture avait déjà été longuement fouillée mais sans résultat à Montgenève (Italie). Après son départ, les Italiens ont alerté la police française en signalant l'identité des Jordaniens, recherchés pour trafic d'armes. Immédiatement informés, douaniers et gendarmes ont mis en place un dispositif de barrières routières dans toute la région, ce qui a permis l'interception du véhicule à La Grave. On ignore pour le moment l'identité des deux Jordaniens.

# Nixon maintient "l'équilibre" entre l'Inde et le Pakistan

WASHINGTON (par AFP) — Le président Richard Nixon a déclaré hier qu'il était "absurde" de prétendre que la reprise des livraisons d'équipement militaire non-offensif américain au Pakistan constituait une menace pour la sécurité de l'Inde.

Au cours d'une conférence de presse M. Nixon a annoncé qu'il avait décidé de lever l'embargo sur un programme de 83 millions de dollars d'aide économique à l'Inde qui était "gelé" depuis le conflit du Bangla Desh à la fin de 1971.

Mercredi, le gouvernement américain avait annoncé qu'il avait décidé de lever l'embargo sur les livraisons de matériel militaire non-offensif imposé à l'Inde et au Pakistan à la même époque. Cette décision a provoqué le mécontentement du gouvernement indien qui craint le réarmement du Pakistan.

C'est ainsi que M. Patrick Moynihan, nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Inde, a été reçu hier par le premier ministre indien, M. Indira Gandhi, à laquelle il a remis un message personnel du président Nixon.

A l'issue de l'entretien, qui a duré une demi-heure, M. Moynihan a précisé que Mme Gandhi avait abordé avec lui la question de la reprise des livraisons des armes américaines au pays du sous-continent indien, avec "cordialité, franchise et clarté".

La réaction explosive de l'Inde à l'encontre de la décision américaine de lever l'embargo sur certaines livraisons d'armements à destination de l'Inde et du Pakistan est inspirée surtout par des motifs politiques et diplomatiques, indiquait-on hier de source bien informée. Le gouvernement indien, souligne-t-on de même source, souhaite protester moins contre l'arrivée prochaine au Pakistan de 300 véhicules blindés de fabrication américaine et de diverses pièces de rechange, que contre la volonté américaine "une nouvelle fois affichée" de placer l'Inde et le Pakistan sur un pied d'égalité.

C'est cette interprétation américaine, qui ne distingue en aucune manière, "les agresseurs" des "victimes", dans les événements qui ont ébranlé le sous-continent indien en 1971, qu'a rejetée, mercredi et jeudi, le ministre des Affaires étrangères, M. Swaran Singh, dans ses interventions devant le Parlement.

Les experts reprochent pour leur part au président Nixon de considérer le sous-continent comme le théâtre d'une querelle sans fondement entre "deux mauvaises têtes", le Pakistan et l'Inde, ce qui débouche à leurs yeux sur

la thèse "pemicieuse" du maintien de l'équilibre des forces en présence. Dans cet esprit, beaucoup d'Indiens reprochent aux Etats-Unis de remplacer ou de tenter de remplacer la Grande-Bretagne dans son rôle de surveillant général du partage des Indes.

Ainsi estiment encore les observateurs, la levée de l'embargo américain risque de retarder la "réconciliation indo-américaine" et de rendre plus étroits les liens qui unissent l'Inde à l'URSS.

Le président Zulfikar Ali Bhutto pour sa part a demandé hier à Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, d'accepter son invitation à venir en visite officielle au Pakistan pour tenter de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les relations entre les deux pays.

Au cours d'une conférence donnée à l'Académie de police de Sialha, près de Rawalpindi, le président Bhutto s'est d'autre part déclaré surpris des doléances indiennes à propos d'une éventuelle reprise des livraisons américaines d'armement à son pays. "Il est dans l'intérêt du gouvernement indien de ne pas protester à ce sujet, d'autant plus que ces livraisons ne constituent pas une menace pour la sécurité de l'Inde", a affirmé le chef de l'Etat pakistanais qui a également rappelé que l'Inde recevait elle-même une importante aide militaire de la part de l'URSS, aide qui n'a jamais fait l'objet de la moindre protestation pakistanaise.

# Alerte au détournement de représailles

TEL AVIV, (AFP). Selon des informations parvenues en Israël, des fedayine ont élaboré un plan pour détourner un appareil d'"El Al", en représailles contre la catastrophe du "Boeing" libyen, et ils pourraient faire appel pour la réalisation de leur dessein à des "volontaires" étrangers.

Le mouvement de fedayine recevait actuellement pour l'organisation de leurs opérations et leurs exécutions, l'assistance de mouvements extrémistes européens tant de droite que de gauche.

Les informations reçues en Israël ajoutent que les fedayine pourraient agir revêtus d'uniformes britanniques ou américains. On rappelle que récemment un colis adressé à une organisation palestinienne a été découvert contenant des uniformes étrangers. L'enquête ouverte à ce sujet a révélé que les fedayine avaient acheté récemment des uniformes de l'armée, de la police, et des chemises de fer de divers pays européens.

Le correspondant de "Maariv" à Washington écrit, d'autre part, que plusieurs compagnies aériennes, parmi lesquelles "El Al", ont été averties récemment de la possibilité d'opération en Europe au cours desquelles les fedayine pourraient se déguiser en femmes ou en prêtres.

# La visite de Zayyat

# Pékin conseille à l'Egypte de ne compter sur personne

PEKIN (AFP) — M. Mohamed Hassan Zayyat, ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Egypte, a terminé hier sa visite à Pékin, au cours de laquelle les nations arabes ont reçu de la partie chinoise le conseil de

"compter sur leurs propres efforts".

Cette visite, selon les observateurs, s'est déroulée dans une bonne atmosphère, sans plus. Le conseil de "compter sur ses propres forces" a été donné dans un toast, par M. Chi Peng fei, ministre chinois des Affaires étrangères, qui a dénoncé les "superpuissances" comme responsables au Moyen-Orient de la situation "ni guerre ni paix" favorable à leurs desseins respectifs d'"expansionnisme".

Pour sa part, M. Zayyat a mentionné dans sa réponse, en termes plus généraux, l'"impérialisme" et a réaffirmé que l'Egypte soutenait la cause du peuple palestinien qui, remarqua-t-il "est seul maître de sa propre destinée".

Ces nuances de part et d'autre n'ont cependant pas empêché M. Chi Peng fei de faire l'éloge de "leadership du président Sadate", apportant ainsi un encouragement implicite de Pékin au président égyptien, en butte chez lui au militantisme de certaines fractions de l'opinion, notamment les étudiants.

L'impression dominante chez les observateurs est que la Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, n'a rien à objecter à l'offensive diplomatique du Caire, dont la visite de M. Zayyat était une étape, mettant les Arabes en garde contre toutes illusions à l'égard des "superpuissances", à savoir les Etats-Unis et l'URSS ou de hautes personnalités égyptiennes se sont rendues récemment.

M. Zayyat, à l'issue de sa visite en Chine, se rendra au Pakistan, puis en Irak, en Iran et en Syrie. Il avait commencé son voyage par l'Inde, où il avait été reçu par Mme Indira Gandhi.

# Deux Jordaniens porteurs de plastique arrêtés en France

LYON (AFP) — Deux Jordaniens, contenant un véhicule dans lequel étaient dissimulés 12 kilos de plastique, ont été arrêtés à La Grave (Hautes-Alpes) par des douaniers.

Au cours de leur premier interrogatoire par la police et la gendarmerie, les deux Jordaniens ont déclaré venir de Damas et se rendre à Paris pour commettre un acte terroriste contre une ambassade d'un pays arabe.

C'est au cours d'un barrage routier, monté par le service des douanes du groupement d'intervention et de recherche de Briançon, en étroite collaboration avec la gendarmerie et la police, que les deux Jordaniens ont été arrêtés.

Leur véhicule, immatriculé en Allemagne venait outre le plastique deux détonateurs et deux mouvements d'horlogerie. Ce matériel explosif était caché à l'avant du véhicule, sous le système de chauffage, dans les longerons arrière, sous le carter du moteur et dans un longeron transversal.

Cette voiture avait déjà été longuement fouillée mais sans résultat à Montgenève (Italie). Après son départ, les Italiens ont alerté la police française en signalant l'identité des Jordaniens, recherchés pour trafic d'armes. Immédiatement informés, douaniers et gendarmes ont mis en place un dispositif de barrières routières dans toute la région, ce qui a permis l'interception du véhicule à La Grave. On ignore pour le moment l'identité des deux Jordaniens.

# Maintenant, Hussein peut aller à Moscou

MOSCOU (AFP) — La décision du roi Hussein de commuer la peine du chef palestinien Abou Daoud et de ses compagnons, condamnés à mort par un tribunal d'Amman, rend possible une visite en URSS du souverain jordanien, estime-t-on à Moscou.

Le geste du monarque sera sans doute accueilli avec satisfaction par les dirigeants soviétiques. Le praesidium du Soviet suprême de l'URSS lui avait demandé la semaine dernière, dans un message, d'épargner la vie des résistants palestiniens.

L'exécution de la sentence aurait exclu toute possibilité de visite du roi Hussein à Moscou cette année, affirme-t-on dans les milieux diplomatiques arabes de Moscou.

Le souverain hachémite souhaite être reçu officiellement en URSS depuis l'an dernier. Il l'avait fait savoir aux autorités soviétiques il y a un an, par le canal de l'ambassade d'URSS à Amman, peu de temps après la présentation de son plan proposant la création d'un "Royaume arabe-uni", avec deux provinces, l'une jordanienne, l'autre palestinienne.

Une "retraite" d'affaires. Voilà la clé de l'efficacité!



Assurez le succès de vos réunions d'affaires, congrès, séminaires, en profitant de quelques jours "d'isolement" au Montréal Aéroport Hilton. C'est un moyen sûr d'obtenir toute l'attention de vos participants, de les soustraire à leurs tracas quotidiens de transport, téléphones, distractions, dans une atmosphère propice à l'imagination et à la productivité. Vous accomplirez plus en deux ou trois jours qu'en une semaine dans un cadre ordinaire.

Nous pouvons accommoder jusqu'à 650 personnes dans des salons de petites et de grandes dimensions, avec de l'équipement d'études, des projecteurs d'audio-visuel, des systèmes d'intercommunication, des tableaux et un service de téléphone. Le stationnement est gratuit. Transport gratuit entre l'hôtel et l'aéroport. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre directeur commercial en composant 631-2411.

# MONTREAL AÉROPORT HILTON

Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et l'Hôtel Toronto, deux hôtels du CN, le Toronto Airport Hilton et Québec Hilton (ouverture cette année). Réservations: consultez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou le service de réservation Hilton.

Partout... pour nous Radio-Canada est là!



On regarde Radio-Canada

**Le 60**  
Reportage réalisé par Jean-Claude Marion, dans le parc de la réserve indienne de Lac Beauport. Reportage sur la politique à l'égard du Canada aux côtés de la République canadienne des coprésidents. Entrevue avec Claude Champagne, ministre des Affaires indiennes, au sujet de la situation au Canada face à la crise mondiale internationale.  
**Le vendredi 16 mars à 21h30**  
Animation avec John Réal. Réalisation: Pierre Gauthier.  
**Le 18 mars à 13h00**  
Marrine de Bary s'entretient avec Axel Muhrer, sociologue et auteur d'une thèse sur la poésie sociale au Québec. Jean Ethier, Blas qui fait une parallèle entre le roman de Marie-Claire Blas et la saison d'hiver de la vie d'Emmanuelle. Réalisation: André Groulx.  
**Le 18 mars à 17h00**  
Reportage d'Hélène Roy sur les universitaires face à la recherche orientée.  
**Le dimanche 18 mars à 17h00**  
Politique atout  
André Payette reçoit madame Jeanne Sauvé, ministre d'Etat aux sciences et à la technologie. Réalisation: Claude H. Roy.  
**Le dimanche 18 mars à 18h00**  
Ombrière interviewe Anne Hébert à l'occasion de la sortie du film "Kamouraska".

L'INTÉRÊT QUÉBÉCOIS...  
**nos obligations d'épargne du Québec**  
...l'intérêt qui travaille pour nous et le Québec  
MAINTENANT AVEC LE PLAN BUDGÉTAIRE C'EST PLUS FACILE!  
**2% + 3%**  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTRE DES FINANCES

# Entretiens inter-coréens à Pyong Yang

SEOUL (AFP) — Les conversations entre une délégation de la Corée du Sud, conduite par M. Lee Hurak, proche collaborateur du président Park Chung Hee, et le vice-premier ministre Nord-coréen, M. Pak Sung Chul, ont débuté hier matin à Pyong Yang.

La Corée du Sud a proposé lors de ces premiers entretiens, selon la presse de Séoul, d'établir progressivement un climat de confiance entre les deux pays en intensifiant les échanges dans le domaine social, culturel et économique. La Corée du Nord a demandé, pour sa part, la conclusion rapide d'un traité de paix entre les deux Corées ainsi que la réduction mutuelle des forces armées.

Mercredi soir, M. Lee Hurak avait déclaré que la Corée du Sud souhaitait que les divers problèmes soient examinés un par un, de façon à atténuer la méfiance qui s'est accumulée depuis vingt ans. Le premier ministre nord-coréen avait déclaré, quant à lui, que la première mesure à prendre pour permettre la réussite du dialogue politique devait être la suppression de la tension militaire qui règne à la frontière des deux Corées.

# Le discours du trône à Québec

QUÉBEC — Voici le texte intégral du discours du trône lu par le lieutenant-gouverneur, l'honorable Hugues La Pointe, à l'occasion de la quatrième session de la 29e législature de l'Assemblée nationale du Québec, hier.

Messieurs de l'Assemblée nationale,

La complexité des problèmes de développement des sociétés modernes et les difficultés d'adaptation des individus au changement comportent pour les gouvernements un impératif de cohérence et une très grande sensibilité aux besoins des citoyens.

L'humanisation et l'efficacité des politiques de l'Etat deviennent ainsi les conditions nécessaires de la permanence des institutions et valeurs démocratiques.

Le gouvernement entend continuer de fonder ses actions de développement du Québec sur cette double exigence.

L'Assemblée nationale entend elle-même cette quatrième session de la 29e législature sous le signe de l'efficacité et de la participation puisque vous disposez désormais, sur une base permanente, d'un tout nouveau règlement qui accélérera le rythme de vos travaux et qui fera encore davantage place, au niveau des commissions parlementaires, à la participation des citoyens dans l'élaboration des politiques de l'Etat.

La priorité absolue du gouvernement demeure le développement du Québec. Cette priorité, on entend la traduire encore plus concrètement dans tous et chacun des secteurs d'activités de l'Etat. Seul le développement peut répondre avec efficacité et humanité aux besoins des citoyens.

Ce développement est d'ailleurs largement favorisé par cette nouvelle confiance que désormais les Québécois ont dans l'avenir de leur société et dont le Québec jouit de nouveau à l'étranger. Le gouvernement entend par son action maintenir cette confiance et prendre tous les moyens nécessaires pour éviter que se produise une détérioration du climat social et politique.

L'option constitutionnelle du gouvernement est claire et sans équivoque. Pour le développement du Québec et le bien-être de ses citoyens, le fédéralisme canadien demeure le meilleur instrument. Ce fédéralisme se fait de plus en plus adapté aux réalités de notre pays et de chacune de ses régions. Essentiellement, le renouveau du fédéralisme exprime à l'échelle canadienne le besoin d'une plus grande concertation des politiques fédérales et provinciales afin de réaliser un développement plus équilibré entre les diverses régions du pays et une plus juste répartition de la richesse nationale entre les citoyens. Il souligne aussi l'importance du rôle des gouvernements provinciaux dans un pays aux dimensions du Canada.

Le Québec a été heureux de participer à une telle évolution du fédéralisme. C'est avec détermination qu'il entend rendre encore plus concrets les progrès réalisés et affirmer ainsi sa personnalité propre dans l'ensemble fédéral canadien.

Les grandes priorités du gouvernement, sur le plan des relations fédérales-provinciales, sont les suivantes:

- 1) la question du financement de la fédération en vue d'atteindre un partage des ressources fiscales plus conforme aux responsabilités constitutionnelles des gouvernements fédéral et provinciaux.
- 2) le développement économique, particulièrement en ce qui concerne le problème des disparités régionales et la lutte au chômage.
- 3) le développement social et, singulièrement, les programmes de sécurité du revenu.
- 4) l'affirmation culturelle du Québec.

Ces priorités veulent exprimer la réalité des besoins du Québec. Elles s'inscrivent dans le prolongement normal de l'évolution du fédéralisme canadien et de la société québécoise en particulier.

Le gouvernement est convaincu qu'autant sur le plan du fonctionnement des relations fédérales-provinciales que sur celui de la révision constitutionnelle, une telle politique constitue une attitude responsable et soucieuse de la promotion des intérêts véritables des Québécois.

Les succès récents du Québec en sont une première illustration alors que le renforcement de l'interprovincialisme que recherche le gouvernement ouvre déjà des voies prometteuses dont le Qué-

bec ne pourra bénéficier dans sa volonté d'affirmation de sa personnalité au sein du Canada.

La situation économique du Québec s'est améliorée au cours de 1972. Le gouvernement entend profiter d'une conjoncture plus favorable pour pousser plus avant ses politiques de croissance et de développement économiques.

Dans cette perspective, l'action des ministères et organismes gouvernementaux à vocation économique sera accélérée en mettant l'accent sur le renforcement de la structure industrielle du Québec et le développement régional.

La création de la Société de développement industriel et la loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux, en introduisant le principe de la sélectivité et en fixant des objectifs précis en ce qui concerne les secteurs de pointe et les nouveaux produits, ont déjà permis une action positive. Le gouvernement se propose de consolider ces initiatives et d'élargir le champ d'action de la SDI, en vue de mettre davantage l'accent sur les mesures d'aide à l'exportation.

Le relevé systématique des secteurs de l'économie québécoise particulièrement dynamiques et dont l'importance relative est grande pour le Québec devient ainsi une des préoccupations majeures du gouvernement. Le développement des commissariats industriels du Québec viendra aussi apporter une contribution additionnelle. De même, vous serez appelés à adopter un projet de loi concernant la mise en place d'un complexe industriel et portuaire à Québec, dont la création entraînera des effets économiques considérables pour la région de Québec, comme pour l'ensemble de la province.

Le gouvernement a entrepris une réforme en profondeur de sa politique forestière qui revêt une importance particulière pour le développement économique de régions comme le Nord-Ouest québécois, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie et les Cantons de l'Est. Vous aurez à étudier diverses mesures pour donner suite aux consultations qui se sont poursuivies à tous les niveaux de l'activité forestière et aux travaux de la commission parlementaire des richesses naturelles et des terres et forêts en particulier. Egalement, poursuivant ses efforts de remise à jour et de développement de nos instruments collectifs de croissance économique, la loi de Rorex sera révisée afin d'élargir le champ de ses opérations et de lui permettre de participer concrètement et efficacement à certains projets de développement.

Le gouvernement porte le plus grand intérêt au domaine de l'énergie. Aussi, entend-il donner suite aux "objectifs de la politique québécoise de l'énergie" déposés au cours de l'été dernier, en vue d'obtenir une contribution maximale des secteurs de l'électricité, du gaz et du pétrole au développement économique du Québec. Le gouvernement doit donc définir et assurer les conditions d'un équilibre concurrentiel dynamique entre ces sources d'énergie et vous serez appelés à participer à cette entreprise. Certains projets importants de développement dans ces domaines font présentement l'objet de discussions et le projet d'aménagement de la baie James se situe d'emblée dans cette optique de développement équilibré.

Pour le domaine agricole, les mesures législatives qui seront soumises à l'Assemblée témoigneront du souci du gouvernement de consolider les progrès accomplis par notre agriculture et de sa ferme intention de revaloriser le rôle qu'elle est appelée à jouer dans une économie rurale à la fois ordonnée et dynamique.

Des modifications seront proposées à la loi des produits agricoles et à la loi des marchés agricoles qui permettront à la fois une action plus directe et plus efficace dans la conquête des marchés existants et la création de nouveaux marchés, en même temps qu'une protection accrue des intérêts du consommateur.

Un projet visant la loi de l'assurance-récolte sera étudié dans le but de faire profiter davantage les agriculteurs du fruit de l'expérience acquise au cours de cinq années d'application de cette politique du revenu agricole.

Le problème de la mise en oeuvre d'un plan de développement agro-alimentaire intégré et la question de l'évolution de la production agricole du Québec, en conformité avec les besoins croissants de notre industrie de transformation et de distribution, fera aus-

si l'objet de votre attention. De même, le développement ordonné du potentiel agro-touristique du milieu rural apportera un élément additionnel à la croissance de l'économie rurale.

Enfin, un certain nombre de modifications seront apportées à la loi du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le gouvernement est fermement décidé à continuer son rôle de protection du public consommateur et du public investisseur. A la suite des études entreprises et des importantes nominations effectuées, le ministère des Institutions financières déposera à l'Assemblée nationale quatre projets de loi importants concernant, les valeurs mobilières, les activités financières, les opérations immobilières et les assurances, dont la question déjà évoquée du transfert des actions d'une compagnie d'assurance-vie à des non-résidents.

L'ensemble de ces politiques, auxquelles viendront se joindre d'autres mesures dans le domaine de la promotion touristique, des transports et du développement régional ainsi que la politique budgétaire du gouvernement, permettront au Québec de donner à son développement économique un rythme et une cohérence qui favoriseront l'expansion économique et la création d'emplois. Ces politiques que vous serez appelés à étudier accroîtront, à la faveur d'une conjoncture favorable, les efforts concertés du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, de l'entreprise privée et des travailleurs québécois pour lutter efficacement contre le chômage et le sous-développement, tout en opérant une modernisation de notre structure économique.

Les besoins des individus ne peuvent se restreindre au strict accroissement de leur bien-être matériel et de la prospérité générale de la société. La réforme imposante que le gouvernement mène dans le domaine social — et qui se poursuivra par l'adoption d'une loi sur la protection de la jeunesse — a précisément pour objectif de satisfaire à ces besoins, ceux d'une plus grande justice sociale et humanisation des rapports sociaux.

La complexité inhérente à tous programmes sociaux et leur importance au niveau des opérations budgétaires de l'Etat projettent au premier plan des préoccupations du gouvernement le double problème de l'efficacité de leur gestion et de l'équilibre qu'ils doivent réaliser entre les différentes catégories bénéficiaires.

Dans cette perspective, la consolidation de l'ensemble de notre politique sociale devient particulièrement importante à la suite des changements substantiels opérés dans ce domaine au cours des trois sessions précédentes. Essentiellement, cet effort de consolidation consistera à adapter encore davantage les services de santé et les services sociaux aux besoins des régions du Québec et des individus. Les propositions relatives aux programmes de sécurité de revenu que le gouvernement a soumises au gouvernement fédéral, et qui ont reçu l'appui de l'ensemble des provinces canadiennes, se situent très précisément dans la ligne de ces objectifs d'efficacité et de justice.

Le gouvernement entend aussi donner au secteur de l'éducation et au milieu scolaire en particulier une dimension véritablement humaine. La révision des programmes, en fonction des réalités économiques et sociales du Québec, l'orientation des étudiants vers ces secteurs prioritaires, la participation des parents et des étudiants à l'élaboration des politiques, les programmes de formation des administrateurs et du personnel enseignant, constituent autant de mesures concrètes qui donneront plus de cohérence et d'efficacité à la gestion scolaire, tout en mettant l'accent sur la formation et le développement de l'étudiant.

Vous serez appelés à prendre connaissance d'un important document sur l'ensemble de l'administration de la justice civile et pénale au Québec et à étudier les propositions de réforme qui en découlent.

Feront aussi l'objet de votre attention, la question des relations entre propriétaires et locataires, celle de la magistrature et des institutions judiciaires et pénitentiaires.

Dans le domaine complexe des relations de travail, vous aurez à étudier des projets de lois concernant le bien-être de la population en cas de conflit de travail, la révision de certaines dispositions du code du travail, l'inspection technique et la sécurité publique, la qualification professionnelle dans l'industrie de la construction.

Le gouvernement portera une attention spéciale à l'accroissement de l'efficacité de ses programmes de main-d'œuvre et de formation professionnelle, afin de permettre à tous les travailleurs québécois de s'adapter aux exigences technologiques de notre monde moderne.

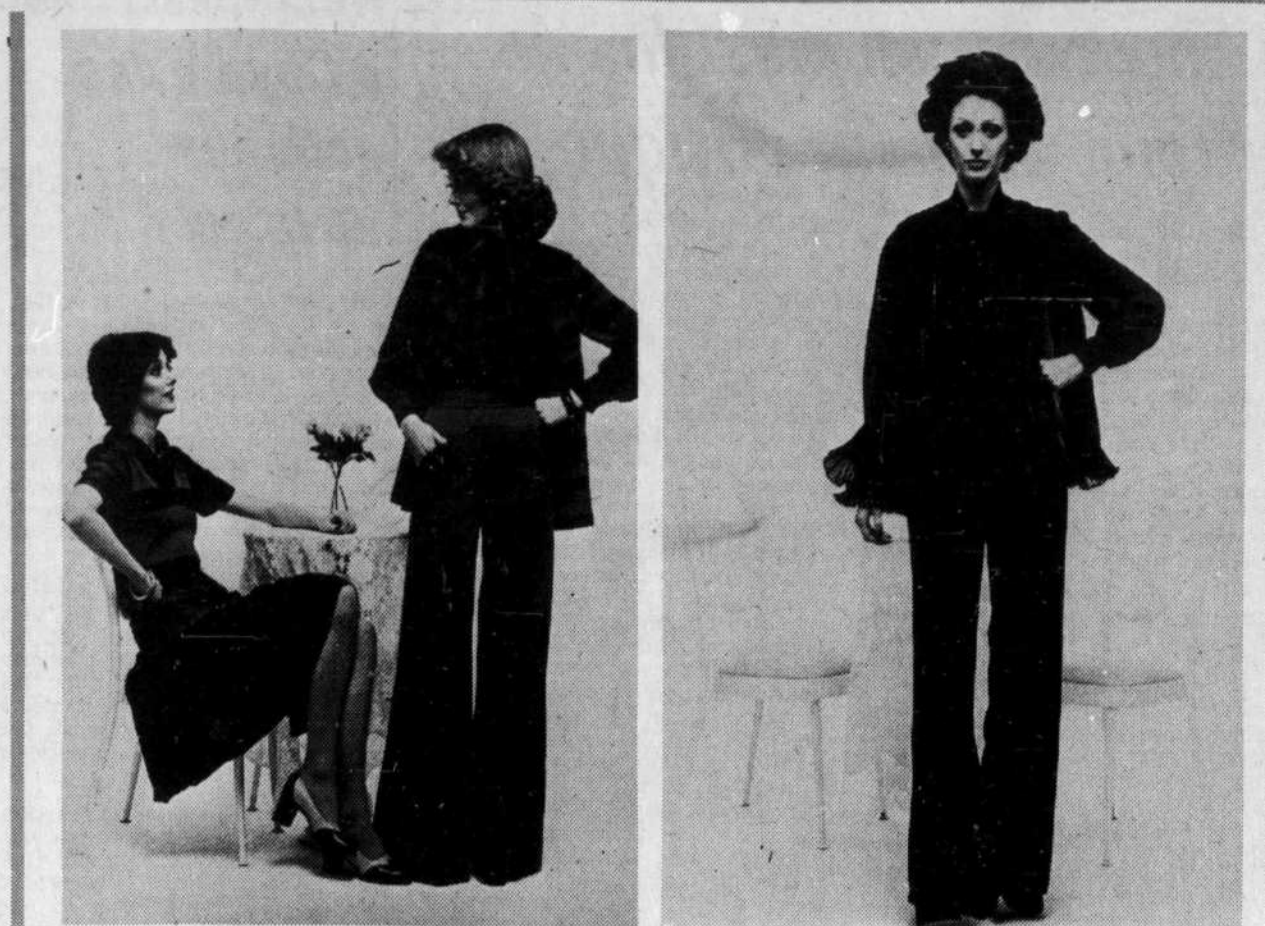
Le respect du milieu de vie des citoyens et de l'efficacité administrative et financière des structures municipales vous amèneront à étudier certaines mesures susceptibles d'accroître l'efficacité de la politique gouvernementale en ce domaine, entre autres en ce qui concerne la question de l'évaluation municipale. Notre législation en matière d'habitation sera de nouveau élargie, afin de mieux répondre aux besoins des citoyens. Le projet de loi sur l'expropriation sera également soumis à votre attention.

Le gouvernement entend par ailleurs poursuivre sa lutte contre la pollution, à la suite de l'adoption récente de la loi sur la protection de l'environnement.

On ne peut penser conner à la société un développement cohérent et dynamique sans accorder la plus grande attention à l'assainissement des finances publiques et sans s'imposer une gestion financière d'une discipline rigoureuse. Dans quelques jours, le discours du budget viendra témoigner de la détermination du gouvernement de rencontrer ses objectifs de développement économique, social et culturel et de son attachement aux principes de l'efficacité administrative et financière de sa gestion.

Le gouvernement a entrepris une réforme en profondeur de notre système électoral. Il entend poursuivre cette réforme afin d'en accroître l'autorité et la légitimité. La Commission parlemen-

## la mode



Pour la collection Cadette, Clochiatti de Milan joue avec les rayures. En crêpe de chine naturel, dans des tons havane et bleu vig. A gauche, la petite jupe plissée soleil, aux plis piqués sur les hanches, est portée avec une blouse rayée plus fin et un petit pull rayé plus large. Au cou, comme il se doit cette saison, le collier à grosses perles de verre dans des tons assortis. A droite, le pantalon en double jersey bleu,

d'une coupe recherchée, fait équipe avec un chemisier sans manche, à souple encolure nouée, et une veste rayée à l'horizontale, sans boutonage. Braçolet en écaïlle, par Cadette également. A droite, Cadette-soir... un cardigan plissé et mouvant accompagne un pantalon palazzo et un corsage bain de soleil souplement cravaté et noué. En fin crêpe bleu marine. Soques de satin de Lily Simon.

Aux Galeries Westmount

## La nouvelle boutique Lily Simon/Cadette

par Renée Rowan

Journalistes et invités célébraient hier midi l'inauguration de la nouvelle boutique Lily Simon/Cadette aux Galeries Westmount.

Dans le hall central, au coeur même des boutiques, dans un petit restaurant à l'italienne monté tout d'une pièce pour l'occasion, Lily Simon a présenté une collection de prêt-à-porter haute-boutique signée Clochiatti de Milan, une collection à la fois sport et sophistiquée destinée à plaire à toutes celles qui sont jeunes d'âge ou d'esprit et qui, surtout, ont un compte en banque bien garni ou un mari prêt à assumer les frais de la note.

En plus du charme des coloris qu'il assemble, Clochiatti dont on voit pour la première fois les créations à Montréal donne un cachet très spécial à ses vêtements avec le choix des tissus.

Le même jeu vestimentaire de deux, trois ou quatre morceaux peut offrir de la soie, du coton et de la laine, ce qui est pratique pour faire face aux sautes de température au cours d'une journée ou selon les lieux visités.

Les dominantes de la collection: la robe chemisier et le pantalon, les deux éléments de base sur lesquels se compose. On leur adjoint des petits pulls à haute taille côtelée, des chemisiers, des vestes et vestes-chemises souvent sans boutonage, des cardigans, des mariniers, des blouses. Le carré de soie, complément indispensable, en répète le même imprimé. Les blouses à manches courtes de teintes solides sont portées sur des chemisiers à manches longues rayés.

Les tissus, toujours très souples, sont presque tous des textiles naturels: pure soie, crêpe de chine, crêpe georgette (comme au temps de nos mères), toile, etc. Le coton prête sa fraîcheur aux robes, aux "chandaillets", aux chemisiers.

Bijoux, écharpes et ceintures sont dessinés par Clochiatti pour accompagner spécifiquement chaque toilette: écharpe rayée ou "carreautee" de vif, collier à grosses perles rondes, ceintures de cuir havane ou de cuir verni large d'environ un pouce et quart, sac-à-main porte-feuille si plat que seule des billets de banque y trouvent place sans en changer la forme...

Une mode bien jolie, relax, sophistiquée, réservée aux privilégiés d'une société d'abondance.

## Claude Morin donne la réplique au ministre

QUÉBEC (PC) — Niant avoir jamais recommandé au gouvernement québécois de céder la gestion d'une partie de son territoire à la Commission de la capitale nationale, M. Claude Morin estime que les insinuations du ministre Oswald Parent à ce sujet ne sont "ni honnêtes, ni honorables".

Interrogé en Chambre la semaine dernière par le leader parlementaire péquiste, M. Camille Laurin sur le projet d'entente par lequel le Québec céderait à Ottawa ses droits de gestion sur 12,550 acres de territoire pour permettre à la CCN d'agrandir le Parc de la Gatineau, le ministre des Affaires intergouvernementales avait répliqué qu'il suivait en cela les "recommandations d'un éminent membre du Parti québécois".

L'allusion visait M. Claude Morin, membre de l'exécutif du PQ et ex-sous-ministre des Affaires intergouvernementales. M. Parent a d'ailleurs précisé le jour même, hors de la Chambre, à la demande d'un journaliste, qu'il visait bel et bien M. Morin.

Rejoint hier par téléphone, ce dernier s'est indigné de la conduite du ministre qui est contraire à toutes les règles de discrétion qui lient ministres et hauts-fonctionnaires. Jamais un ministre n'est allé jusque là, a-t-il noté.

"Si mon nom n'avait pas été mentionné dans les journaux, je ne relevais pas cette affaire. Ce sont des procédés que je n'aime pas. Je connais pas mal de choses et je fais exprès pour ne pas m'en servir", a ajouté l'ex-conseiller des gouvernements québécois en matière fédérale-provinciale.

Selon M. Morin, le ministre Parent se réfère à une étude qu'il aurait faite en tant que fonctionnaire il y a quelques années sur les recommandations de la Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire, mieux connue sous le nom de Commission Dorion.

Cette commission recommandait à Québec de récupérer ses droits sur tous les terrains cédés à la CCN. Cette recommandation lui semblait irréaliste, il avait dans cette étude proposé que le Québec laisse le dossier dans l'état où il se trouvait, tout en ayant à l'avenir une attitude très ferme sur ce sujet.

"Je n'ai pas pu être d'accord avec cette entente, cela n'a pas de bon sens", a-t-il précisé, au sujet du projet que M. Parent s'apprete à approuver.

A noter que selon le ministre québécois il ne s'agit que d'une entente de principe, mais que le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. Ron Basford, a présenté vendredi dernier la transaction comme une affaire conclue et s'est attiré les félicitations de l'Opposition aux Communes.

Par cette entente, le gouvernement Bourassa aurait cédé à Ottawa environ 15 pour cent de la superficie du Parc de la Gatineau. En retour, le fédéral remet au Québec un terrain de 225 acres pour fins de construction scolaire.

En précisant à l'Assemblée nationale que le gouvernement Bourassa respectait l'intégrité du territoire, M. Parent a promis de déposer d'ici quelques jours un schéma d'aménagement du territoire québécois.

taire de l'Assemblée nationale a convenu d'accélérer les études relatives au mode de scrutin et au financement des partis politiques. L'Assemblée nationale sera donc éventuellement appelée à adopter d'autres législations afin de mener à bien cette importante politique gouvernementale. Un projet de loi vous sera soumis pour opérer une révision globale de la législation en matière de contestations d'élection, pour renforcer les mécanismes de sanctions de la loi électorale.

Comme seul gouvernement francophone en Amérique, le Québec ne peut évidemment pas abandonner à d'autres la responsabilité de promouvoir, dans le respect des droits de la minorité, le progrès de la langue et de la culture française que partagent plus de 80% de ses citoyens et qui constitue la caractéristique dominante de la personnalité québécoise à l'intérieur du Canada.

C'est sur cette exigence fondamentale que s'appuie la politique de souveraineté et d'indépendance culturelles du gouvernement.

Au niveau des instances internationales, à l'intérieur du Marché commun comme en Afrique, des événements se produisent qui ne manquent pas d'avoir pour notre collectivité des conséquences importantes. Le Québec doit être présent à ces événements et appuyer les efforts de promotion du français qui y sont faits. Dans cette perspective, le gouvernement entend continuer de participer à l'Agence de coopération technique et culturelle des pays francophones et développer dans ces pays son action en même temps qu'il entend s'associer, suivant un protocole d'entente présentement en négociations, aux activités de l'Agence canadienne de développement

international. L'élargissement et l'approfondissement des accords France-Québec s'inscrivent dans la même perspective et mettent en relief les avantages réciproques que les deux communautés en retirent.

Si la question d'un meilleur partage fiscal entre les gouvernements fédéral et provinciaux est extrêmement importante, la responsabilité particulière du Québec sur le plan culturel lui donne une dimension encore plus grande, puisque cette responsabilité exige des ressources financières additionnelles pour assurer l'efficacité des programmes culturels que le Québec doit mettre en oeuvre. C'est là un deuxième aspect de la politique de souveraineté culturelle poursuivie par le gouvernement.

Le gouvernement doit donc élargir ses programmes d'aide à la création artistique et à la diffusion de la culture. Au cours de la session, un projet de loi sera déposé concernant l'accréditation des libraires. D'autre part, le projet de loi créant le Centre cinématographique du Québec vous sera présenté pour adoption afin de développer, dans une perspective québécoise, le puissant moyen d'expression culturelle qu'est le cinéma et répondre ainsi aux attentes de la profession et de l'industrie cinématographiques.

Le gouvernement du Québec a été heureux de permettre la tenue au Québec des Jeux Olympiques de 1976. Cet événement exceptionnel, combiné avec le nouvel élan que le gouvernement entend donner au monde des sports et des loisirs, aura sur le développement culturel du Québec et sur la jeunesse en particulier, un impact considérable.

Le domaine des communications doit également pouvoir servir les intérêts

culturels du Québec. De nouvelles possibilités sont maintenant offertes par les projets de lois 35, 36 et 37, relatifs à Radio-Québec, à la Régie des services publics et aux communications en général, parmi lesquelles figure évidemment la cablodiffusion. L'information du citoyen sur l'ensemble des services disponibles au niveau gouvernemental devient dans notre monde moderne une nécessité et c'est l'intention du gouvernement d'y attacher la plus grande importance.

Sur le plan de la politique linguistique, à la lumière de l'ensemble des connaissances acquises et notamment des travaux de la Commission Gendron, le gouvernement est à élaborer une série de mesures qui doteront le Québec d'une politique linguistique dynamique et réaliste. Comme premier élément important, un programme précis et cohérent vous sera communiqué par le ministre de l'Éducation, visant essentiellement à améliorer l'enseignement du français, langue maternelle, ainsi que du français et de l'anglais, langues secondes.

Messieurs de l'Assemblée nationale, toute réflexion sur la situation du Québec et sur les perspectives d'avenir vous ramène fatalement à une même conclusion.

Cette conclusion, c'est celle de vous faire les artisans du développement de notre société.

Dans la stabilité, avec un esprit de réforme, en recherchant toujours l'adhésion du plus grand nombre en dehors de toute confrontation stérile, le gouvernement poursuivra, avec la collaboration de tous les membres de l'Assemblée nationale, ses efforts en vue de développer le Québec et d'assurer la prospérité et la justice à tous les Québécois.

## La tragédie du Mont Wright

# Le ministre Choquette rejette les accusations de la Mannix

QUÉBEC (PC) — La nouvelle enquête du coroner sur les circonstances de la tragédie du Mont Wright qui a fait sept morts sur les chantiers de la compagnie Mannix aura lieu le 26 mars, à Sept-Îles.

En annonçant cette nouvelle hier dans un communiqué, le ministre de la justice a rejeté les accusations portées par Me Guy Dufort qui a affirmé que cette décision constituait une ingérence politique dans le judiciaire.

M. Jérôme Choquette a dévoilé la teneur d'une lettre qu'il a adressée à Me Dufort et expliquant les différents motifs qui l'ont poussé à ordonner une nouvelle enquête du coroner sur cette tragédie survenue en novembre dernier.

Concernant cette décision, M. Choquette mentionne qu'il n'a fait qu'exercer un droit qui lui est reconnu par la loi et il a accusé l'avocat d'avoir fait "des reproches d'un genre démagogique auxquels tout ministre de la Justice

est exposé dans l'exercice normal de ses fonctions".

Parmi les motifs invoqués par M. Choquette pour ordonner une nouvelle enquête, il y a le fait que les inspecteurs du ministère du Travail ont été exclus de la salle d'audience par le coroner Alban Flamand. Ils n'ont pu ainsi, comme le prévoit la loi, interroger les témoins relativement à cette tragédie de sorte que les mêmes ingénieurs-experts ne furent même pas interrogés. Leur rapport fut tout simplement versé au dossier, souligne M. Choquette.

Par ailleurs, la CCN qui comptait deux membres parmi les ouvriers décédés dans cet accident, n'avait pas été convoquée ou avisée de la tenue de l'enquête. Par conséquent, elle n'a pu être représentée à l'enquête, malgré le fait que les syndicats soient autorisés à être représentés lors de ces audiences dans les accidents survenus au travail, note

le ministre.

"Étant donné ces irrégularités ou carences, l'importance de l'enquête dans un accident qui a entraîné la mort de sept personnes, et les nombreuses plaintes et réclamations qui sont formulées publiquement à l'égard des mesures de sécurité sur les chantiers de construction et dans d'autres domaines, il m'a paru qu'une nouvelle enquête doit être ordonnée".

"Il aurait été intolérable que je fasse abstraction d'irrégularités ou de carences de nature à permettre au public de croire que la justice n'avait pas été rendue d'une façon complètement satisfaisante.

"Il doit être ostensible et manifeste que la justice s'exerce dans toute sa profondeur et son amplitude dans le domaine des accidents du travail, comme dans tous les autres domaines", précise M. Choquette.

S'il n'obtient pas, d'ici le 1er avril, révision de son cas

## L'ex-notaire Geoffroy s'adressera au tribunal de La Haye

par GUY DESHAIES

Le notaire Yves Geoffroy, déclaré coupable du meurtre de son épouse en octobre 70, s'adressera au tribunal international de La Haye si, au 1er avril, le ministre de la Justice du Canada n'a pas donné suite à son ultime requête pour obtenir révision de son cas.

Depuis trois mois le ministre est en effet saisi d'une demande de révision formulée en vertu de l'article 617 du code pénal qui prévoit que le ministre de la Justice peut ordonner un nouveau procès ou référer le dossier à la cour d'appel.

A cette date le notaire Geoffroy n'a reçu aucune réponse et il a épuisé tous les recours légaux. Pourtant jamais une cour ne s'est encore prononcée sur les motifs qu'il allègue à l'appui de son pourvoi en appel. En d'autres termes ni la cour d'appel du Québec ni la cour suprême du Canada n'ont rendu jugement relativement au premier procès de Geoffroy, à Joliette, qui s'est terminé le 31

octobre 1971 par un verdict de culpabilité.

En deuxième et troisième instances les deux cours d'appel ont rejeté le pourvoi sans se prononcer sur le fond et sans examiner les nombreux griefs de l'appelant.

Si, au 1er avril, le ministre de la Justice n'a pas répondu à la requête qui lui a été soumise le 15 décembre dernier ou s'il refuse la révision de cette ténébreuse affaire, le notaire Geoffroy demandera au tribunal international de prononcer un jugement de désapprobation à l'égard de la justice canadienne.

Entre-temps, les procureurs du notaire Geoffroy, Mes Pierre Thomas et Philip B. Goulston, seraient sur le point d'entreprendre des procédures d'une toute autre nature relativement au singulier procès du notaire Geoffroy.

Suivons l'itinéraire du notaire Geoffroy depuis la mort mystérieuse de son

épouse.

Le 12 novembre 1969 le notaire Geoffroy découvre le cadavre de sa femme, née Louise Côté étranglée dans sa résidence du lac Noir, à Saint-Jean de Matha. Le 26 novembre suivant, à la suite d'une enquête du coroner, le notaire Geoffroy est tenu criminellement responsable de la mort de Louise Côté. Il est incarcéré mais en janvier 70 le juge Claude Bisson le libère moyennant un cautionnement de \$25,000 en déclarant qu'il y a absence de preuves contre l'accusé. Le 7 avril 70 le procès débute à Joliette devant le juge Antonio Lamer. Deux jours plus tard, soit le 9 avril, un inconnu dénonce un des membres du jury qui est l'oncle d'un témoin important de la poursuite. Le juge Lamer déclare un "mistrial" et libère le notaire Geoffroy sous le même cautionnement.

Le 21 octobre 70 le nouveau procès débute, à Joliette, cette fois devant le juge Maurice Cousineau et le 31 oc-

tobre le jury prononce un verdict de culpabilité. Le notaire Geoffroy est condamné à la détention perpétuelle.

Le 11 novembre 70 sa requête pour permission d'en appeler est accordée mais ses avocats Roland Blais et Sydney Leithman se retirent du dossier. Le Léo-René Maranda les remplace. On prépare l'appel mais l'on constate que les notes sténographiques de la Couronne ont disparu du dossier de même que 35 photographies produites comme pièces à conviction. Toutes les démarches et procédures entreprises contre le greffe de la cour de Joliette sont vaines et forcées est de reconnaître que le dossier ne pourra pas être acheminé à la cour d'appel. Le 22 novembre 71 Me Léo-René Maranda se retire du dossier. Le notaire Geoffroy déclare être ruiné et le 29 novembre 71 il adresse une lettre au juge en chef Lucien Tremblay de la cour d'appel du Québec.

Cette lettre, qui fait état de la mys-

térieuse disparition du dossier, de l'état financier déplorable de l'appelant et de considérations de nature humaine et personnelle, est accompagnée de deux affidavits signés attestant de la véracité des faits allégués.

Le juge en chef refuse de considérer cette missive comme une requête en bonne et due forme et réfère le tout au bureau de l'assistance judiciaire de Montréal qui ne peut s'occuper de l'affaire parce que la cause est inscrite dans le district judiciaire de Joliette.

Finalement le bureau d'assistance judiciaire décide de prendre en mains le dossier et désigne Me Harold Bennett.

Le 25 décembre 71, le notaire Geoffroy obtient la permission de sortir de prison pour une période de 50 heures afin d'épouser Mlle Carmen Parent, sa maîtresse. Le couple disparaît. Le notaire Geoffroy dira plus tard qu'il a agi sous l'effet du désespoir en voyant que ses recours en appel échouaient.

Le 11 janvier 1972, Me Bennett se présente à la Cour d'appel pour demander une remise de l'audition parce que le procureur de la Couronne dans cette affaire, Me Daviault, est absent. Après entente avec ce dernier, Me Bennett devait faire la demande au nom de la Couronne. Mais qu'elle n'est pas surprise en voyant un certain Me Deslandes se lever et déclarer qu'il représente le ministère public. Me Deslandes demande verbalement au juge en chef de rejeter purement et simplement l'appel de Geoffroy. Voici comment Me Bennett raconte, dans un affidavit signé de sa main, cette étonnante procédure: "L'honorable juge en chef de la Cour d'appel a demandé s'il s'agissait du type qui s'était évadé. Quand nous avons répondu par l'affirmative il a dit qu'il n'avait pas de sympathie pour les évadés et, se tournant vers l'honorable juge Rinfret pour obtenir son opinion, ce dernier lui répondit en faisant signe: "Thumb down".

Puis la Cour d'appel émet le jugement suivant: "Vu le défaut de l'appelant de poursuivre son appel dans les délais; attendu que séance tenante l'intimée, par son procureur, forme requête pour rejet d'appel; attendu que l'appelant ne montre pas cause à l'encontre de cette demande, en conséquence accorde la requête de l'intimée et rejette l'appel."

Le 13 mars 1972 Yves Geoffroy et Carmen Parent sont ramenés au Canada après avoir été arrêtés en Espagne. La célèbre évasion du couple interdit reçoit une grande publicité et le solliciteur-général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, est obligé de justifier publiquement sa politique relative aux libérations conditionnelles et au système de détention.

En août 72, le notaire Geoffroy s'adresse de nouveau au bureau d'assistance judiciaire qui désigne Mes Thomas et Goulston pour acheminer un pourvoi à la Cour suprême du Canada.

Le 3 octobre, une première requête est adressée à la Cour suprême pour plaider "in forma pauperis", c'est-à-dire permission d'être exempté des frais considérables qu'entraîne cette procédure. La requête est accompagnée de motifs d'appels et de toutes pièces pertinentes. Le 16 octobre 1972, c'est-à-dire quelques jours plus tard, la Cour suprême rejette la requête sans donner le moindre motif.

Le 15 décembre 72, le notaire Geoffroy, toujours par la voix de ses avocats Thomas et Goulston, s'adresse au ministre de la Justice du Canada en vertu de l'article 617. Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent. La requête est accompagnée d'affidavits nombreux relatifs aux motifs d'appel.

Le notaire Geoffroy admet qu'une mésentente permanente existait entre lui et son épouse depuis deux ans au moment du drame. Les parties admettent qu'il avait entrepris des procédures de divorce peu de temps avant la triste date du 12 novembre 1969. Il est aussi convenu que le notaire était lié d'amitié avec Carmen Parent et entretenait avec cette jeune femme des relations sentimentales.

Mais l'appelant, qui affirme être rentré chez lui à 1h du matin le 12 novembre après avoir rendu visite à Mlle Parent, donne à entendre que son épouse avait reçu, au cours de la soirée, une quelconque compagnie.

Pourquoi y avait-il dans la lessiveuse des verres de cristal, des chandeliers de cuivre, de la verrerie de fantaisie, une bonbonnière en verre taillé, des assiettes à charcuterie? Qui sont les mystérieux consommateurs des pâtés, des aspics individuels en forme d'étoile, des fromages importés, du gâteau et des deux bouteilles de vin blanc dont les vestiges ont été retrouvés dans le réfrigérateur? Où est passé le jonc en or qui portait dame Louise Geoffroy, l'infortunée victime?

Pourquoi la police n'a relevé aucune empreinte digitale, pourquoi il n'y a pas eu examen chimique du contenu d'un verre qui se trouvait sur la table de chevet de la victime de même que des pilules qui s'y trouvaient, pourquoi ne retrouve-t-on pas l'extincteur chimique que le notaire prétend avoir utilisé pour éteindre un début d'incendie dans les orilliers près du cadavre de sa femme? De qui sont les mystérieuses traces de pas qui partent de la fenêtre et se dirigent vers la voie publique?

Et puis la fameuse heure du décès. Un praticien de médecine générale, le Dr Lessard mandé sur les lieux par l'appelant, établit l'heure de la mort à environ deux heures du matin. Il affirme avoir simplement vérifié la rigidité cadavérique en tâtant le bras et la jambe de la morte. Le pathologiste Raymond Trudeau, qui a pratiqué l'autopsie, fait mention de plus de circonspection. Selon lui la victime est décédée entre 3h du matin le 11 novembre et 3h du matin le 12 novembre. Il est mis en preuve que l'accusé est rentré chez lui à 1h du matin le 12 novembre.

Le Dr Iona Kerner, pathologiste, affirmera plus tard dans un affidavit signé de sa main, que les constatations faites par le premier médecin appelé sur les lieux ne permettaient pas d'établir l'heure du décès et qu'il vaut mieux s'en tenir aux spéculations du professeur Trudeau.

Aux jurés, le juge Cousineau, à cet égard, a dit ceci: "Si on s'en tient au témoignage du Dr Lessard qui n'est pas contredit par le médecin pathologiste qui fait remonter l'heure de la mort de 12 à 36 heures, en reculant l'aiguille de trois heures vous arrivez vers 1h A.M. La défense, de poursuivre le juge, vous a dit que le Dr Lessard n'est pas un spécialiste. La Couronne vous a dit que le Dr Lessard a l'expérience d'un médecin de plusieurs années. Et d'ailleurs il l'a dit; ce n'est pas le premier mort, la première personne dont il a constaté la mort..."

Le notaire Geoffroy prétend que ses premières requêtes pour changement de venue auraient dû être accordées, surtout après le "mistrial" et que son procès aurait dû être instruit dans un

## Le système SI s'implante progressivement dans les hôpitaux du Québec

par SOLANGE CHALVIN

Photos Le Devoir par Alain Renaud

On parlera dans les hôpitaux du Québec une nouvelle langue: celle du système métrique international.

Si vous êtes hospitalisé, vous apprendrez que vous faites 37 de température (au lieu de 98.6); si votre état s'aggrave, vous atteindrez 39 ou 40 (au lieu de 102 ou 104); votre nouveau poupon pesera 3,750 kg au lieu de 8 livres et 4 onces...

Mais réjouissez-vous, votre poids qu'on désignera désormais sous le nom de "masse" fondra au soleil et vous vous retrouverez avec 50 kg au lieu de 110 livres et vous mesurerez environ 1,57 m au lieu de 5 pieds et trois pouces.

Vous parcourrez 250 km pour vous rendre à Québec, au lieu de 160 milles... et vous dépenserez quelque 30 litres d'essence au lieu de 8 gallons pour effectuer le même trajet.

Vous donnerez à bébé un biberon de 115 ml au lieu de 4 onces et le repas du soir vous sera servi à l'hôpital aux environs de 17 hrs au lieu de 5 hrs.

Tous ces changements, et plusieurs autres, concernant la commande, la prescription et l'administration des médicaments et drogues, la préparation et le service de tous les aliments et des mélanges pour biberons, y compris les diètes, les tests de laboratoires, les températures des fours et équipements culinaires, sont le résultat de l'application dans les 215 hôpitaux publics du Québec du guide de conversion au système métrique international (SI) publié et distribué cette semaine dans tous les hôpitaux par l'Association des hôpitaux de la province de Québec.

En adoptant le système métrique international, le Québec se mettra au diapason des autres provinces canadiennes et de 90% de la population mondiale qui utilise ce système.

Médecins, infirmières, techniciens de laboratoires, pharmaciens, cuisiniers, diététistes devront se recycler en quelques semaines, et faire face à l'application du nouveau système qui s'implantera progressivement pour entrer en vigueur officiellement, à peu près partout, aux environs du 30 septembre 1973.

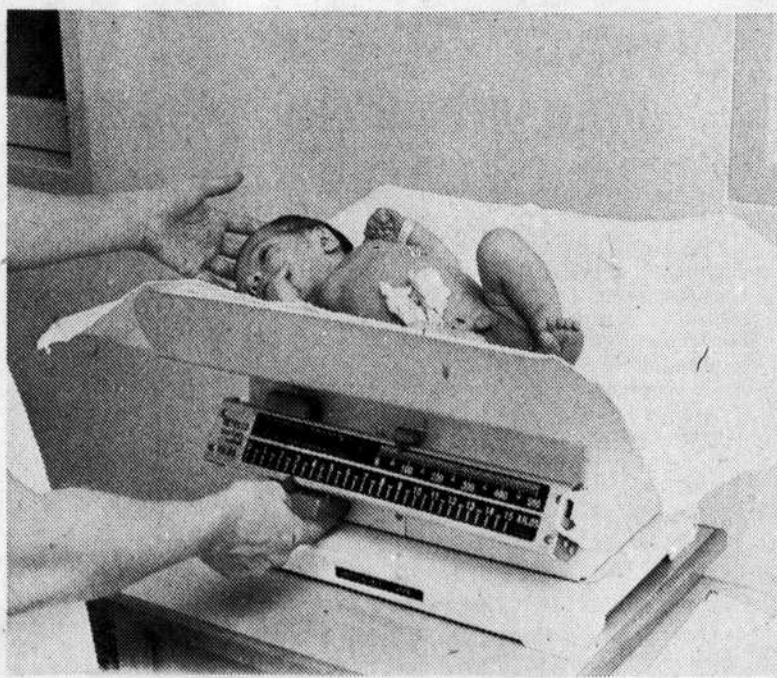
Certains hôpitaux montréalais l'ont déjà complètement appliqué; d'autres en sont encore aux premiers balbutiements du nouveau système, alors qu'un grand nombre sont "bilingues", c'est-à-dire conservent l'ancien système apothicaire et impérial, tout en implantant progressivement le nouveau système métrique international.

Le milieu hospitalier n'est pas le seul touché par l'adoption à long terme du système métrique. Ouvrez vos placards et lisez attentivement les étiquettes de plusieurs produits alimentaires et d'entretien ménager, sans compter les produits pharmaceutiques. Vous serez sans doute étonné de trouver sur une multitude de produits des étiquettes contenant des équivalences. Et il ne s'agit pas ici de produits d'importation mais bien de produits fabriqués au Canada.

Nous avons relevé de telles étiquettes sur les emballages de biscuits: une demi-livre: 226.8 g; sur les boîtes de raisins secs: 15 onces: 425 g; sur les boîtes de mouchoirs de papier: 9.5 pouces x 8.1 pouces: 24.13 cm x 20.754 cm. La même chose sur certains détergents et eaux minérales. Tous les tubes de denti-

frice ne portent plus maintenant que l'étiquette SI.

Le système "bilingue" entre dans notre vie sans que nous nous en apercevions. Plusieurs commentateurs de radio et télévision utilisent régulièrement le système horaire international de 24 heures; il en est de même des horaires de théâtre et de cinéma. L'Association des radiodiffuseurs a envoyé ces jours derniers une directive à toutes les stations de



radio et télévision de se conformer au système horaire international.

Quand l'industrie automobile américaine aura emboîté le pas, ce qui nécessitera évidemment des changements aux indications routières, le système métrique sera officiellement en vigueur au Québec. Il sera appliqué en douceur, sans choc.

En attendant, il s'installe dans les hôpitaux et dans les écoles. Dès la première année, tous les écoliers du Québec, depuis septembre dernier, sont initiés, à l'intérieur du nouveau programme-cadre de sciences, au système métrique. Adieu, règles de bois et verges de notre enfance. Les écoliers d'aujourd'hui manipulent des centimètres, des mètres et des litres. Il n'y aura aucune confusion dans leur esprit, car ils ne sont initiés qu'au seul système métrique international.

Le Guide de conversion au système métrique publié par l'Association des hôpitaux énumère une série d'avantages pour l'adoption immédiate dans les hôpitaux de ce système.

- Il est presque universel (moins d'une dizaine de pays seulement ne l'ont pas encore adopté).
- Il facilite l'échange et l'adaptation du personnel médical et paramédical ainsi que les services médicaux ou pharmaceutiques entre pays et entre professionnels de la santé;
- Il réduit le danger d'erreurs dans les hôpitaux, grâce à sa précision et à sa simplicité;
- Il facilite l'utilisation des données transmises aux ordinateurs;
- Il s'installe progressivement partout au Canada depuis l'adop-

Ce nouveau-né ne pesera plus 8 livres et 4 onces et ne mesurera plus 20 pouces; il pèse 3,750 kilos et mesure 51 centimètres. Il avalera un biberon de 115 ml au lieu de 4 onces.

tion, en avril 1971, par le gouvernement canadien de la Loi des poids et mesures, loi qui rend légale au pays l'utilisation des unités SI. Une loi semblable sera adoptée prochainement aux États-Unis.

Le Guide de conversion au système métrique distribué aux hôpitaux recommande à la direction de nommer dans chaque hôpital, un comité pour la conversion au nouveau système. Le comité en question sera chargé de recycler le personnel et de fixer la date d'implantation du système métrique selon la rapidité d'adaptation du personnel.

Une visite effectuée à l'hôpital Notre-Dame de Montréal où la conversion au système métrique a déjà débuté, nous a permis de constater qu'il n'y a aucun problème au niveau des laboratoires qui ont déjà adopté ce système depuis de nombreuses années; les techniciens ont reçu à l'école secondaire et au cégep, la formation au système métrique. Il en est de même des infirmières qui effectuent constamment des conversions. A la pouponnière, on mesure, on pèse, on administre les médicaments et on prépare les mélanges pour biberons de bébés, selon le système SI. Toutefois, on doit convertir quand on s'adresse aux patients. Il en est de même des diététistes qui calculent les diètes selon le nouveau système mais qui



Pour Léonard Mainville, cuisinier à l'hôpital Notre-Dame, la tranche de jambon ne pèse plus 1 1/4 once mais 42 grammes... On collera bientôt sur le cadran du four, de nouvelles mesures auxquelles Léonard et ses confrères de la cuisine devront s'initier. Et les livres de recettes? A quand des livres avec équivalences, se demande le personnel de la cuisine.

nous demandé. En dehors du recyclage du personnel médical et paramédical, recyclage qui s'effectuera au jour le jour, sur le terrain, ou au moyen de conférences, les hôpitaux devront prévoir l'achat de nouveaux thermomètres, galons à mesurer, balances et formulaires de prescription. Les hôpitaux bénéficient cependant d'un service d'achat de groupe leur permettant d'obtenir ces objets à très bon compte, dit-on dans le Guide.

Et le public? Les infirmières rencontrées à Notre-Dame sont unanimes. Il n'est pas facile d'anorcer à un patient qui fait 39 ou 40 de fièvre, ni que le poupon pèse 3kg 500... mais ça viendra. Il y a de plus en plus de patients qui réclament de connaître l'équivalence. Mais selon le personnel hospitalier, il faudra des campagnes d'éducation et de publicité dans les médias d'information pour que cette conversion touche l'ensemble des citoyens.

Les compagnies pharmaceutiques qui ne ratent jamais l'occasion d'encombrer les bureaux de médecins d'échantillons et de gadgets publicitaires, distribuent en ce moment, un peu partout, dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les super-marchés, des règles de conversion au système métrique.

Malheureusement, nous dit le professeur Guy W. Richard de l'université du Québec à Montréal, l'un des artisans de la réforme actuelle dans les hôpitaux, ces petites règles de conversion ne respectent pas toujours le symbolisme international.

"Ce qui est plus difficile à réaliser, nous dit une infirmière, c'est l'urgence attachée au 40 de fièvre... On réagit immédiatement si le patient enregistre 102 ou 103. On n'est pas encore suffisamment "bilingue" pour réagir aussi rapidement s'il enregistre un 40".

Cela viendra, nous dit le Dr André Leduc, du service de microbiologie de Notre-Dame. "Au début, quand vous prenez le volant d'une voiture qui monte immédiatement à 100 km/h, vous vous affolez, mais vous réalisez bien vite que cela ne va pas plus vite que vos 60 milles à l'heure..."

combien coûtera cette transformation ou cette évolution? avons-

Luce, infirmière à l'hôpital Notre-Dame, a joué, pour le photographe, le jeu de la patiente à la pesée. Luce a vu réduire ses 110 livres à 50 kilos et ses 5 pieds 3 pouces à 157 cm ou 1,57 m.

combien coûtera cette transformation ou cette évolution? avons-

**ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361**  
 • Chaque parution coûte \$4.20 le pouce  
 • L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
 • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

**ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**  
 Avis : Les annonces sont prises de vérifier la précision parafrais de leurs contenus. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
 Toute erreur doit être corrigée immédiatement.  
 S.V.P. téléphoner à 844-3361.

**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361**  
 • Chaque parution coûte \$1.50 maximum 25 mots  
 • Tout mot admettent coûte 0.95 chacun  
 • L'heure de tombée est midi pour le lendemain

**ANTIQUITES DEMANDEES**

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774, J.N.O.

**ANTIQUITES A VENDRE**

RESIDENCE PRIVEE: Tout doit être vendu. Plafonnier 3' diamètre, véritable gouvernail du navire "La Canadienne" 1880, gravé cuivre - pièce exclusive \$300. Aussi mobilier salle à manger, Victorien, récemment rembourré - 10 morceaux, une pièce rare \$1,190; 2 tables antiques, peintures, draperies, etc. Tél.: 274-0221. 19-3-73

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN d'antiquités, grand choix de meubles canadiens et autres. Prix modérés. "Au Québec Antique", 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350 ou 430-8623. 7-4-73

**AMEUBLEMENTS A VENDRE**

Mobilier bambou, bois brun "Rotan Furniture", 1 sofa - 4 places, 2 fauteuils, pouf, 1 table à café, 2 tables de bout. Valeur \$1,300, pour \$500. Tél. 334-2309. 19-3-73

MEUBLES NON PEINTS: vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodés, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 2-4-73

VENTE TRANS CANADA INC. liquidateur de marchandise de toutes sortes: tapis, set de chambre, set de salon, matelas, bicyclettes, hockey, équipement de bureau, etc. Tél.: 272-3195, 222 est. Beaubien. 2-4-73

**ANIMAUX**

ECOLE DE DRESSAGE BAKER ENRG: obéissance, garde, attaque, fantasia, propreté, pension. Toutes races de chiens. Ouvert tous les jours jusqu'à 9 p.m. - 5726-6e avenue, Rosemont. Tél. 721-4001. 19-3-73

**APPARTEMENTS A LOUER**

ROSEMONT: 5870-9e, 2 grandes pièces, meublées, chauffées, propres. Endroit tranquille. Tout compris. Tél.: après 5 p.m. 727-0730. 17-3-73

**APPARTEMENTS A LOUER**

NOUVEAU-BORDEAUX: résidentiel, beaux 3 1/2 - 4 1/2, fermés, poêle-réfrigérateur, buanderie, concierge, \$85. - \$95. 12.035 Deschamps, app. 2. Tél.: 332-1535. 19-3-73

**LES DAUPHINS**

NOUVELLE TOUR D'APPARTEMENTS

Face au parc Lafontaine, av. Papineau au nord de Sherbrooke. Résidence luxueuse de 28 étages. Ambiance calme. Piscine ouverte à l'année. Terrasse-soleil.

Appartements de 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 pièces, tous avec superbe balcon. RENSEIGNEMENTS: 522-1777. 17-3-73

WILLOWDALE, près Université de Montréal, 3 1/2 chauffé, non meublé, très propre. Libre à partir du 1er mai. 1973. Communiquer après 5:30 heures au 735-0860. 17-3-73

ROCKHILL, quartier Côte-des-Neiges, sous-louer, 7 mois, libre 1er avril, grand studio, balcon avec très belle vue, piscine, toutes taxes payées, \$150. Tél. 874-3288 ou 735-4000. 19-3-73

MONTREAL-NORD: 4 1/2, chauffés, dans maison moderne. Commencant à \$89. et plus. Tél.: 321-5819. 2-4-73

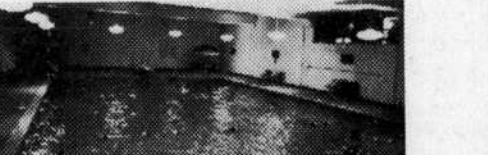
**OUTREMONT 50 WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE**  
 • Immeubles en béton, insonorisés  
 • 2 ascenseurs - balcons  
 • Taxes payées, sundek  
 2 1/2 - \$140.  
 3 1/2 - \$180.  
 Tél.: 849-7061  
 273-4981 J.N.O. 17-3-73

**APPARTEMENTS A LOUER**

**4858**

Côte-des-Neiges

**ROCKHILL**



Une grande variété de services et commodités, piscine ouverte à l'année longue, bains sauna, terrasses d'ensoleillement closes, tables de ping pong et billard, un salon pour les réceptions et le cinéma.



Le Rockhill constitue une "petite ville" des plus modernes. On y trouve de magnifiques pelouses, un stationnement souterrain, un centre commercial intérieur, comprenant un supermarché, une charcuterie, un magasin à rabais, une boutique de barbier, un salon de coiffure, un établissement de nettoyage, un restaurant, etc., et la plupart de ces établissements font la livraison à votre porte.

Avant de vous décider, vous devez visiter le Rockhill Libre immédiatement

Visites de 11h. à 21h. tous les jours en fin de semaine, de 11h. à 18h. Téléphone 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée, Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers 17-3-73

**EDUCATION**

South Shore Protestant Regional School Board demande des

**PROFESSEURS**

pour l'année scolaire 1973-74

pour occuper les postes suivants:  
 - Titulaires de classes bilingues et de classes d'immersion française dans les écoles élémentaires et secondaires I.  
 - Professeurs de français, langue seconde, à tous les niveaux; élémentaires et secondaires.

Les candidats doivent détenir un permis d'enseignement valable dans la province de Québec. Une connaissance d'usage de la langue anglaise, est souhaitable.

Veillez adresser votre demande par écrit au: Directeur du Personnel 6 boul. Desaulniers, St-Lambert, P.Q. 19-3-73

**BUREAU A LOUER**

Espace à louer dans un superbe centre DOMICILIAIRE et COMMERCIAL

Espaces pour bureaux (avocats, médecins, hommes d'affaires, etc.)

Face au MÉTRO LONGUEUIL. UNE PASSERELLE CLIMATISÉE RELIE LES ÉDIFICES À LA STATION

• Climatisé  
 • Chauffage "tout à l'électricité"  
 • Plus de 400 appâts dans les édifices  
 • Excellentes facilités de transport

**PORT de MER**

101, Place Charles-Lemoyne  
 Tél. 670-6391 • 670-6395 17-3-73

**AUTOS A VENDRE**

TOYOTA, 1970, Corolla, automatique, 35 milles au gallon. \$900. Cause départ. Tél. 342-1538. 19-3-73

VOLVO Canadien, 1970, très bonne condition, 4 vitesses, radio, 6 pneus, embrayage remplacé à 50,000 milles, nouveaux amortisseurs requis. Meilleure offre comptant. Tél.: 737-3287 après 6 p.m. 17-3-73

**CHALET A LOUER**

VAL MORIN: location saison-été, meublé, 3 chambres à coucher,oyer, piscine privée. Tél. 672-3851 Montréal après 6 p.m. 20-3-73

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavaois, Tyrol, 5 1/2, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. TV. Semaines (aussi location été, piscine, équitation) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 2-4-73

**FEMMES DEMANDEES**

**INFIRMIÈRES LICENCIÉES**

Avec au moins 10 ans d'expérience pour occuper poste de surveillante le jour, de 7:30 a.m. à 15:30 heures dans hôpital de plus de 100 lits pour malades chroniques.

S'adresser à: Case postale 1715, Place d'Armes, Montréal 126 17-3-73

**Offre d'Emploi**

L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE AGENT DE RECHERCHE ET DE PROMOTION

**FONCTION:**  
 Sous l'autorité de l'Exécutif général:  
 - préparer les réunions de comités d'étude et la documentation nécessaire, en rédiger les comptes rendus et les rapports de travaux;  
 - voir à l'organisation de colloques, rencontres ou séminaires et collaborer à la préparation du contenu de ces activités;  
 - participer à la présentation de la revue "AFEAS"  
 - rédiger la publicité  
 - à l'occasion représenter l'A.F.E.A.S.

**QUALIFICATIONS:**  
 - Formation et expérience dans le domaine de l'éducation des adultes  
 - Esprit d'analyse et de synthèse, apte à rédiger rapidement et correctement en langue française.  
 - Aptitudes pour le travail d'équipes.

**TRAITEMENT:**  
 - Selon les qualifications, l'expérience et la compétence.  
 Poste disponible à partir du 1er avril 1973.  
 Faire parvenir curriculum vitae détaillé avec références possibles à:

Mme la Présidente générale  
 Secrétaire général de l'AFEAS  
 515 Ave Viger  
 Montréal 132 19-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE**

Production télévision

• Technicien préposé à l'entretien et à l'opération de tous les appareils électroniques de STUDIO DE TÉLÉVISION.

• Magnétoscopes - caméras - aigilleurs - unité mobile, etc.

• Expérience minimum requise: 3 ANS dans la diffusion "BROADCAST".

• Très bon salaire selon expérience.

Pour rendez-vous, téléphoner à: 667-5080 ou 523-4975 17-3-73

**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN OFFRE D'EMPLOI**

**COORDONNATEUR**

Tâches:

• Responsable du bon fonctionnement du secrétariat.  
 • Assurer les échanges nécessaires entre tous les militants du mouvement pour favoriser le partage des expériences de chacun et la solidarité entre eux.

• Organiser et mettre à exécution des programmes de formation en collaboration avec les différents membres des locaux en fonction des besoins et des attentes de ceux-ci.

• Mettre sur pied un réseau de collaborateurs pouvant servir au développement et au perfectionnement des membres.

• Favoriser et secondar toute initiative concernant les luttes à mener, par sa participation à l'organisation et par la coordination des personnes-ressources en fonction du contenu de la lutte.

• Responsable, face au comité de direction de toutes les activités qui relèvent de ces fonctions.

**Exigences:**  
 • Formation et expérience antérieure dans le mouvement ouvrier québécois.  
 • Disponibilité pour un horaire de travail souple.  
 • Aptitude dans le travail d'équipe et leadership.  
 • Expérience et connaissance des mouvements populaires.  
 • Lettres de référence seraient appréciées.

**Salaire:**  
 À discuter.  
 Les intéressés(es) sont priés(es) de faire parvenir leur offre d'emploi avant le 26 mars 1973 au secrétariat de l'ADDS-MM, 1850 est, rue Ontario, Montréal 133, à l'attention de Madame Rolande Carreau, présidente. 17-3-73

**COURS PRIVÉS**

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481. 17-3-73

**DIVERS**

BAINS TURCS POUR HOMMES: sauna, vapeur, massage. Studio Hermès, 1841 Edouard Laurin, Ville St-Laurent. Tél.: 332-6969 26-3-73

**DIVERS A VENDRE**

ATTENTION: Nous vendons BOEUF DE L'OUEST, derrière et devant à \$0.85 la livre (toujours tendre). Information 935-5268. 2-4-73

**DEMENAGEMENTS**

ROUSSILE TRANSPORT déménagement, local, longue distance, service outre-mer. Emballage, entassement. 725-2421. 19-3-73

**DUPLEX A LOUER**

COTE-DES-NEIGES: rue Dornal, près Marie de France, 6 1/2 pièces, haut, \$200, par mois tout compris. Tél. 731-5952. 17-3-73

PRES OUTREMONT et Université haut-duplex, secteur très calme, 7 pièces avec balcon, 1 pièce sous-sol avec tapis, garage. \$200. chauffage compris. Tél.: 731-6528 19-3-73

**ENTREPRENEURS**

MEMO CONSTRUCTION (1964) L'ÉC. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

BRIQUE, FOYER - PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. 15-3-73

**ENTRETIEN-REPARATIONS**

NETTOYAGE EXPERT de bureaux, édifices industriels et domiciliaires et maisons privées. Travail garanti. Personnel éduqué. Pour consultation gratuite, appelez Don Ramon 678-2186. 19-3-73

**FERMES DEMANDES**

ST-BRUNO: Déménagez à la campagne en profitant des commodités de la ville. Ferme 18 arpents, cottage rénové, 72 ans, 5 chambres, écurie, grange, etc. \$49,000 M.L.S. Pauline Martel 653-2496 ou 653-3257. Immeubles Westgate, courtiers. 17-3-73

**PROPRIETES A VENDRE**

**CASE 32, LE DEVOIR** 19-3-73

**FEMMES DEMANDES**

**INFIRMIÈRES LICENCIÉES**  
 Travail à temps partiel, la nuit de 23:30 à 7:30 a.m.  
**PHYSIOTHÉRAPEUTE**  
 Travail à temps plein, de jour, de 9:00 a.m. à 17 heures. Pour hôpital de malades chroniques.  
**HÔPITAL BOURGET**  
 11570 est. Notre-Dame.  
 Tél: 645-1673 17-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**GÉRANT DE VENTE** demandé par importante Société d'Immeubles  
**Candidat devrait:**  
 • être bilingue et capable de coordonner le travail de nos agents de vente,  
 • Avoir au moins 5 ans d'expérience comme gérant ou vendeur,  
 • Posséder voiture.  
 Notre personnel est au courant de cette annonce.  
 Pour entrevue confidentielle, écrivez à:  
**CASE 29, LE DEVOIR** 19-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**GÉRANT ADJOINT** pour Galerie d'Art. Bilingue, connaissance de l'histoire de l'Art, design et de la décoration. Ecrire à Case 30, Le Devoir. 21-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**PROFESSEUR** demandé, enfance inadaptée dans un centre pour socio-affectifs. Externat. Tél.: 321-2642. Téléphoner entre 8:30 et 11:30 hres ou 1:30 à 3 heures p.m. 19-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**GÉRANT-ADJOINT DES VENTES**  
 Expérimenté - bilingue  
 Une importante entreprise spécialisée dans la vente directe, ayant des bureaux d'un océan à l'autre, recherche un gérant-adjoint des ventes pour la région de Montréal-Métropolitain. C'est un poste avantageusement rémunéré avec des bénéfices supplémentaires incluant: plan de retraite, assurance-groupe et boni substantiel.

Les responsabilités du candidat élu seront, entre autres, de s'occuper de l'embauchage et de l'entraînement d'une équipe de représentants à commission. Le titulaire devra être capable de diriger son équipe de façon à atteindre un certain record de ventes, être prêt et apte à accepter de nombreuses autres responsabilités.

La personne qui sera choisie à ce poste, doit actuellement travailler dans le domaine de la vente et être reconnue comme un vendeur hors pair.

Pour une entrevue confidentielle, écrire en incluant curriculum vitae complet à:  
**CASE 32, LE DEVOIR** 19-3-73

**PROPRIETES A VENDRE**

**BROSSARD:** joli bungalow 1971, brique-aluminium, 24 x 40, 3 chambres, \$18,000.00. Comptant: \$4,000. C.L.T. \$167. Tél.: après 5 p.m. 678-1159. 19-3-73

**BUNGALOW** moderne, pierre et brique, 3 chambres à coucher, garage, hypothèque 6 1/2%, 600 rue Gervais, Ste-Dorothée. Prix: \$21,500. Tél.: 689-0949 19-3-73

**DU BONHEUR ENRG.** Agence but amical, social, matrimonial, veufs, (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal. Que. Information: 729-0680. 17-3-73

**ST-BRUNO:** Cottage brique et aluminium, secteur boisé, 4 chambres, salon-foyer, salle à manger, portepatio, 1 1/2 salle de bains, garage, sundek. Excellente valeur à \$29,000. Appelez Lynne Gannon, 653-2496 ou 653-3202. Immeubles Westgate, courtiers. 17-3-73

**NOTAIRE** à fonds disponibles à 11%, pour 2ième hypothèque. Montant minimum \$50,000. Tél.: 842-5389 20-3-73

**REMORQUES-ROULOTTES**  
 ROULOTTE 25 1/2', Grand Prix, Tél.: soir seulement 467-7050. 17-3-73

**Une hypothèque? Jusqu'à 95 p.cent de la valeur de votre future maison?**

Bien sûr, si vous avez un emploi régulier et que vous n'êtes pas le budget familial outre mesure, nous pouvons vous prêter jusqu'à 95 p. cent de la valeur de votre maison... grâce à notre nouveau plan d'Hypothèques ordinaires à prêt maximum. Voici comment les choses se passent:

Coût global de la maison	\$30 000	\$40 000	\$50 000
Vous pouvez emprunter	95%	95%	95% de \$40 000 75% de \$10 000
Nous pouvons fournir	\$28 500	\$38 000	\$45 500

C'est nous qui fournissons le plein montant. Pas besoin de trouver un second emprunt. Nos taux sont comparables, sinon inférieurs en certains cas, à ceux des autres maisons de confiance qui prêtent sur hypothèque. La Banque de Montréal veut vous aider à acquérir la maison de vos rêves facilement, et avec un minimum de comptant. Venez vous renseigner sur nos Hypothèques à prêt maximum. Vous l'aurez, cette maison!

La Première Banque Canadienne  
**Banque de Montréal** 17-3-73

**HOMMES ET FEMMES DEMANDES**

**HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL**

Centre hospitalier universitaire - 650 lits recherche

**INFIRMIÈRES AUTORISÉES**

Postes permanents à temps complet: jour - soir - nuit dans les unités suivantes:

- Soins intensifs
- Médecine
- Chirurgie
- Dermato-allergie
- Ophtalmologie

**TECHNICIENS (NES) EN RADIOLOGIE**

Section: angio-radiologie. Postes permanents de jour.

**ERGOTHÉRAPEUTE PROFESSIONNEL**

Service psychiatrique. Poste permanent de jour. Pour entrevue téléphoner à: SERVICE DU PERSONNEL 844-0161, poste 436 17-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**GÉRANT DE VENTE** demandé par importante Société d'Immeubles  
**Candidat devrait:**  
 • être bilingue et capable de coordonner le travail de nos agents de vente,  
 • Avoir au moins 5 ans d'expérience comme gérant ou vendeur,  
 • Posséder voiture.  
 Notre personnel est au courant de cette annonce.  
 Pour entrevue confidentielle, écrivez à:  
**CASE 29, LE DEVOIR** 19-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**GÉRANT ADJOINT** pour Galerie d'Art. Bilingue, connaissance de l'histoire de l'Art, design et de la décoration. Ecrire à Case 30, Le Devoir. 21-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**PROFESSEUR** demandé, enfance inadaptée dans un centre pour socio-affectifs. Externat. Tél.: 321-2642. Téléphoner entre 8:30 et 11:30 hres ou 1:30 à 3 heures p.m. 19-3-73

**HOMMES DEMANDES**

**GÉRANT-ADJOINT DES VENTES**  
 Expérimenté - bilingue  
 Une importante entreprise spécialisée dans la vente directe, ayant des bureaux d'un océan à l'autre, recherche un gérant-adjoint des ventes pour la région de Montréal-Métropolitain. C'est un poste avantageusement rémunéré avec des bénéfices supplémentaires incluant: plan de retraite, assurance-groupe et boni substantiel.

Les responsabilités du candidat élu seront, entre autres, de s'occuper de l'embauchage et de l'entraînement d'une équipe de représentants à commission. Le titulaire devra être capable de diriger son équipe de façon à atteindre un certain record de ventes, être prêt et apte à accepter de nombreuses autres responsabilités.

La personne qui sera choisie à ce poste, doit actuellement travailler dans le domaine de la vente et être reconnue comme un vendeur hors pair.

Pour une entrevue confidentielle, écrire en incluant curriculum vitae complet à:  
**CASE 32, LE DEVOIR** 19-3-73

**PROPRIETES A VENDRE**

**BROSSARD:** joli bungalow 1971, brique-aluminium, 24 x 40, 3 chambres, \$18,000.00. Comptant: \$4,000. C.L.T. \$167. Tél.: après 5 p.m. 678-1159. 19-3-73

**BUNGALOW** moderne, pierre et brique, 3 chambres à coucher, garage, hypothèque 6 1/2%, 600 rue Gervais, Ste-Dorothée. Prix: \$21,500. Tél.: 689-0949 19-3-73

**DU BONHEUR ENRG.** Agence but amical, social, matrimonial, veufs, (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal. Que. Information: 729-0680. 1

## Air Canada conserve les mêmes tarifs pour l'Atlantique nord

Air Canada a annoncé hier que ses tarifs pour l'Atlantique

du nord demeureront les mêmes que l'an dernier, parce que l'approbation des nouveaux tarifs par les autorités gouvernementales semble impossible. Il est même à prévoir que les tarifs de 1972 seront légèrement augmentés à cause des récentes fluctuations des principaux changes internationaux.

Les tarifs de 1972 entre Montréal et Londres variaient, selon la saison, entre \$204 et \$299 pour une excursion de 22 à 45 jours. Le tarif économique aller-retour, 14-21 jours, était de \$327 en hiver et de \$391 en juin, juillet et août.

### DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

**CHARETTE** Alexina, A St-Laurent, le 14 mars 1973 à l'âge de 82 ans, est décédée, Alexina Robitaille, épouse de feu Ernest Charette, avocat. Mère de Soeur Simone et de Soeur Madeleine de la Congrégation de Ste-Croix, Mlle Rachel Charette et de Rév. Mère Gertrude Charette, O.S.B. et de Me J.R. Charette. Les funérailles auront lieu samedi le 17 mars. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Desjardins Ltée, No 790 boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**JOUBERT** Régina, A Outremont le 14 mars 1973 à l'âge de 77 ans, est décédée. Mme Veuve Louis de Gonzague Joubert, née Régina Trudeau. Mère bien-aimée de M. Jean Joubert, prêtre-curé de la paroisse St-Enfant-Jésus du Millen, de MM. Pierre Joubert (époux de Thérèse Forest) Jacques Joubert (époux de Suzanne Létourneau) André Joubert (époux de Pauline Forest) Mlle Madeleine Joubert, Mme Maurice Gill (Louise) Paul Sévigny (Marie), Pierre Genest (Marthe) ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 17 mars. Le convoi funéraire partira de sa demeure, No 690 rue Dunlop, Outremont à 10 heures 30, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Millen où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Direction: Adolphe Lemay Inc.

**DÉCÈS**  
**Mélançon, Claude**  
Une messe de requiem sera célébrée à la mémoire de M. Claude Mélançon, journaliste, homme de lettres et relationniste décédé récemment en Floride. La cérémonie aura lieu à 3h. de l'après-midi, le samedi 17 mars 1973 en la chapelle St-Albert le Grand du Couvent des RR. PP. Dominicains, 2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine à Montréal.  
Prière de ne pas offrir de fleurs. Ceux qui le désirent pourront faire des dons à la Fondation Michel Mélançon Koffend, aux soins du Trust Général du Canada.

**RESIDENCES FUNERAIRES**  
**Magnus Poirier Inc.**  
6603 BOUL. ST-LAURENT  
**6520, ST-DENIS**  
**10526, ST-LAURENT**  
**185 est, DeCASTELNEAU**  
**7100, rue Joseph Renaud,**  
**Ville d'Anjou**  
**Tél.: 277-2135**

## Carrières et Professions



Fonction publique Canada / Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

### INGÉNIEUR D'ENTRETIEN

Traitement jusqu'à \$14,024 (En cours de négociation)

Direction des télécommunications et de l'électronique  
Ministère des Transports  
Ottawa

**FONCTIONS:** Sous la direction du Chef des Services techniques, le titulaire, un ingénieur électronicien, devra assurer tous les services d'entretien du Centre de simulation CCA (contrôle de la circulation aérienne).

**CONDITIONS DE CANDIDATURE:** Diplôme universitaire d'électrotechnique ou de génie électronique ou admissibilité à l'accréditation au Canada à titre d'ingénieur. On exige plusieurs années d'expérience dans ou moins des domaines suivants: systèmes d'informatique de puissance moyenne, systèmes d'affichage à écrans cathodiques, et systèmes de communications téléphoniques. La connaissance de la langue anglaise est essentielle.

Présentez votre demande sur la formule PSC 367-401, "Demande d'emploi" que vous pouvez vous procurer à un bureau de poste, à un centre de main-d'œuvre du Canada ou à un bureau de la Commission de la Fonction publique du Canada, et faites-la parvenir à l'adresse suivante:

**CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE**  
**COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**  
**PLACE DE VILLE, TOUR "A"**  
**OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Référence à rappeler dans la correspondance: concours no 72-203-108.



Fonction publique Canada / Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

### CHEF DE LA DIVISION DES ARCHIVES NATIONALES DU FILM

Traitement jusqu'à \$20,557

Archives publiques  
Ottawa

**FONCTIONS:** La Division des Archives nationales du film a la responsabilité, au plan national, de la préservation de films, de bandes magnétoscopiques et d'archives sonores d'intérêt canadien. Le chef organise, nomme et préside un comité de sélection aux fins de la conservation de films et d'enregistrements de programmes de télévision; organise et dirige le personnel professionnel, technique et de soutien; planifie, dirige la poursuite de recherches d'expositions et de services de préférence en cinématographie et enregistrement radiophonique et prend part à ces derniers; s'assure de la restauration et de la conservation de matériaux obtenus en conformité avec les objectifs et les politiques de la Division des Archives nationales du film.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE:** Le candidat doit démontrer son aptitude à diriger du personnel et à mettre à exécution des programmes dans ce domaine. Il doit posséder une vaste expérience à titre d'archiviste ou de directeur dans les domaines de la cinématographie ou de la télévision. Pour ce poste, la connaissance de l'anglais est essentielle.

Les intéressés doivent faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante:

**CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES**  
**COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE**  
**DU CANADA**  
**PLACE DE VILLE, TOUR "A"**  
**OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Référence à rappeler: concours no 73-413-ARC.

### MÉDECINS DEMANDÉS

Omnipraticiens demandés pour la région d'Abitibi-Ouest. Possibilité d'avoir leurs bureaux dans les locaux de l'hôpital. Privilèges accordés en médecine, pédiatrie, obstétrique.

Faire demande au:

**Directeur médical ou directeur général,**  
**Hôpital St-François d'Assise**  
**La Sarre, Abitibi-Ouest,**  
**Tél.: 819-333-2311**

Institution privée pour jeunes filles

niveau secondaire

demande immédiatement

### PROFESSEUR DE LATIN

sec. III, Latin 52 - 10h.

sec. II, Latin 32 - 5h.

Adresser curriculum vitae à:

**Case 1985, Le Devoir, Montréal**

L'Université de Western Ontario, London, Canada

demande des candidatures pour le poste de:

### Directeur des Cours d'été de Trois-Pistoles

Le Directeur des Cours d'été sera également professeur à mi-temps au Département de Français de l'Université de Western Ontario. Le candidat choisi sera appelé à enseigner aux cours d'été de Trois Pistoles, du 1 juillet au 15 août 1973. Qualifications: Doctorat (ou équivalent), expérience dans l'enseignement et, de préférence, dans l'administration du domaine éducatif; spécialisation: langue française, ou/et littérature française ou/et littérature canadienne. Salaire et rang selon les qualifications. Entrée en fonction: 1 septembre 73. Date limite pour la candidature: le 7 avril 1973.

Veillez écrire à:

**Dr R. Rossiter,**  
**Vice-Président,**  
**The University of Western Ontario,**  
**London, Canada N6A 3K7**

### PERSONNEL - RELATIONS INDUSTRIELLES

Employeur et lieu de travail

Un groupe de compagnie d'assurance (vie et générale) employant près de six cents personnes. Le candidat choisi exercera son activité au siège social, à Montréal.

**La fonction**

Le candidat que nous recherchons relèvera de l'assistant du président, celui-ci étant responsable du développement des ressources humaines. Il devra être en mesure d'assumer graduellement les responsabilités suivantes:

- Le recrutement du personnel (entrevues, tests, sélection etc);
- L'application de la convention collective de travail existante et la négociation de la prochaine convention (fin 1974);
- La mise à jour des descriptions de fonctions et l'évaluation des postes;
- La direction du service du personnel.

**Formation et qualités**

- Le candidat recherché doit posséder:
- Une maîtrise en relations industrielles;
  - Entre deux et cinq ans d'expérience dans les domaines d'activité décrits précédemment;
  - Une grande facilité à communiquer verbalement et par écrit et à motiver les gens.

**Salaires et conditions de travail**

A déterminer selon formation et expérience.

Prière d'adresser curriculum vitae complet à:

**Case 1983, Le Devoir, Montréal**

## Faites carrière dans la fonction publique

### DIRECTEUR DU SERVICE DU PERFECTIONNEMENT ET DE LA FORMATION

Traitement initial de \$18,950 à \$23,100 selon la compétence. Service général des personnels des organismes d'enseignement, ministère de l'Éducation; poste à Québec.

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques relatives à la formation et au perfectionnement de toutes les catégories de personnels oeuvrant dans le secteur paragouvernemental de l'éducation. A cette fin, il doit: coordonner les activités nécessaires à la préparation des divers programmes de formation et de perfectionnement de ces personnels; prévoir et organiser les ressources en vue de la réalisation des divers programmes en fonction des objectifs du service.

Etre titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle et préférentiellement de deuxième cycle en sciences humaines, en sciences de l'administration ou en toute autre discipline appropriée et posséder 10 années d'expérience pertinente à la fonction, de préférence dans un poste de direction pour un organisme d'enseignement. Aptitudes manifestes au travail de conception, de direction et de coordination. Habileté administrative éprouvée.

Concours A620AZ - Date limite pour l'inscription: 6 avril 1973

### SPECIALISTE EN IMPRESSION

Traitement initial pouvant atteindre \$14,098 selon la compétence. Possibilité de carrière jusqu'à \$17,386. Service général des achats ministère de l'Industrie et du Commerce; poste à Québec.

Sous l'autorité du chef de section, il est responsable de la coordination et du contrôle des opérations de la section des contrats d'impression. A cette fin, il prépare les devis des travaux d'impression les plus complexes. Il vérifie les devis soumis et les corrige au besoin. Il met en oeuvre les opérations nécessaires à l'achat de marchandises dans le domaine des impressions. Il participe à différentes études sur les travaux d'impression et fait les recommandations appropriées.

Etre titulaire d'un diplôme universitaire et posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'impression. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine de l'impression peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

Concours AIII AH - Date limite pour l'inscription: 30 mars 1973

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:

1050, rue Conroy, Québec 4 tél. 634-3984  
255, boul. Crémazie est, Montréal 354 tél. 873-3035  
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.



### HÔPITAL LAVAL

recherche

### INFIRMIER(E)S AUTORISÉ(E)S ET AUXILIAIRES MASCULINS ET FÉMININS

Temps complet ou partiel fixe

L'Hôpital Laval qui compte 451 lits vous offre la chance de prendre une expérience très enrichissante du côté de la pneumologie, cardiologie ou dans sa section générale.

Faire parvenir immédiatement votre curriculum vitae au:

**Directeur du personnel,**  
**Hôpital Laval,**  
**2725, chemin Ste-Foy,**  
**Ste-Foy, Qué.**  
**G1V 1V3**

### CONTRÔLEUR

Un important grossiste de la région du Saguenay Lac St-Jean recherche les services d'un CONTRÔLEUR.

**LES RESPONSABILITÉS:**

- Le système de paye, le financement de l'entreprise, le personnel du service de la comptabilité
- D'autres responsabilités pourront lui être confiées par le directeur général.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**

- C.A. ou C.G.A.
- Solide expérience en comptabilité, gestion de personnel, financement et relation de travail.

Une expérience exceptionnelle en administration pourra compenser l'absence de diplôme.

**SALAIRE:**

Selon les qualifications et l'expérience.

**LES CANDIDATURES DOIVENT PARVENIR AVANT LE 27 MARS 1973 À L'ADRESSE SUIVANTE:**

**C.P. 621**  
**CHICOUTIM!**

Confidentialité assurée

### TRADUCTEUR

**L'employeur:** La Société Ford Canada.

**La fonction:** La traduction de textes touchant principalement les domaines technique, juridique, administratif et comptable. Cette traduction se fait de l'anglais vers le français dans une proportion de 70%.

**Le candidat:** Le candidat doit compter plusieurs années d'expérience pratique dans les disciplines sus-décrites. La préférence sera accordée aux titulaires d'un diplôme universitaire reconnu (licence en traduction ou l'équivalent) ou aux membres agréés d'une association reconnue de traducteurs.

**Le traitement:** Ce poste commande un salaire attractif complet d'un programme complet d'avantages sociaux.

**Lieu de travail:** Des bureaux modernes situés sur la route trans-canadienne à Pointe-Claire.

Les postulants sont priés d'adresser leur demande accompagnée de leur "curriculum vitae" à:

**M. V.P. Cox,**  
**Directeur des services administratifs,**  
**FORD MOTOR COMPANY OF CANADA LTD.,**  
**C.P. 78,**  
**Pointe-Claire, Qué.**

Nota: Prière de présenter des photocopies des documents tels que diplômes, certificats, etc. car les dossiers ne seront pas retournés.

### Université Laurentienne Le Département de Géographie

demande

### Un chargé de cours ou professeur adjoint

qui enseignera en français la Géographie économique et urbaine. Les candidats devront détenir le doctorat ou avoir le doctorat en cours de rédaction. L'Équipement disponible comporte un laboratoire photomécanique complet avec technicien à plein temps.

Le salaire est à discuter. L'échelle présente est: chargé de cours de \$10,090 à \$12,735; professeur adjoint de \$12,200 à \$16,050.

Le contrat est d'un an, et la nomination se fera pour le 1er juillet 1973.

Adresser les demandes à:

**Dr. A.A. Lupton,**  
**Département de Géographie,**  
**Université Laurentienne,**  
**Sudbury, Ontario.**

### LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

est à la recherche

d'un **AVOCAT** pour le poste de **DIRECTEUR** de son programme sur **LA LOI ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Le Conseil est un organisme non gouvernemental qui s'adonne de façon active à la formulation et à la promotion de politiques sociales en matière de sécurité du revenu, d'habitation, de services sociaux, de criminologie, de planification sociale et de participation des citoyens. Actuellement, nous sommes à établir un nouveau domaine pour l'élaboration et la diffusion d'une politique en ce qui concerne les services judiciaires communautaires, l'assistance judiciaire, la diffusion de renseignements juridiques, la réforme de la loi civile - surtout relativement aux groupes à revenu modeste, les cours de famille - et autres questions d'intérêt social et juridique au Canada. Le directeur de programmes avec le concours d'un comité consultatif, établira le plan et se chargera de la direction de projets spéciaux pour la mise en exécution du programme.

Il est souhaitable que le candidat soit bien versé dans le code civil du Québec et capable de travailler dans le domaine du droit civil pour le reste du Canada. En plus d'une certaine expérience du domaine juridique, le candidat ou la candidate au poste de directeur de programmes doit posséder des aptitudes de rédaction et de liaison et doit montrer beaucoup d'initiative. Il doit pouvoir travailler avec de hauts fonctionnaires, avec les professionnels du droit, et avec les groupes communautaires. On donnera la préférence à un candidat bilingue. Remunération initiale: \$14,000 à \$15,000 par an, plus des avantages sociaux - entrée en fonction immédiate - S'adresser par écrit en faisant parvenir son curriculum vitae à:

**M. Reuben C. Baetz,**  
**Directeur général du Conseil**  
**Canadien de Développement social,**  
**55, avenue Parkdale**  
**Ottawa, Ontario, K1Y 1E5.**



**ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE, INC.**

EXPERTS-CONSEILS  
RECHERCHE

### Ingénieurs civils - structure

Possédant 5 à 10 années d'expérience dans la conception d'ouvrages en béton dans les aménagements hydro-électriques.

### Ingénieur en mécanique

Possédant 5 à 10 années d'expérience dans la conception des services d'eau, d'huile, d'air comprimé et de protection contre l'incendie.

### Ingénieur hydrologue

Possédant 4 ou 5 années d'expérience en hydrologie.

### Technicien-dessinateur

Possédant 5 à 10 années d'expérience en hydrologie ou en hydraulique.

### Dessinateurs en mécanique

Possédant 5 à 8 années d'expérience dans la mise en plan des services mécaniques ou dans le domaine pétrochimique.

**Lieu de travail:** Montréal

**Salaire:** à la mesure de l'expérience des candidats.

Tous les candidats doivent être bilingues.

Toute demande d'emploi sera gardée confidentielle.

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae ou résumé à:

**Département des Ressources Humaines**  
**Asselin, Benoit, Boucher, Ducharme, Lapointe, Inc.**  
**4200 ouest, boulevard Dorchester**  
**Montréal 215, Québec.**

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

# La pantomime de Tomaszewski Un théâtre dont seule la parole est exclue

propos recueillis par Gisèle Tremblay

Depuis lundi et pour quelques soirs encore, les spectateurs du théâtre Port-Royal assistent, déconcertés, sceptiques ou enthousiastes, à des pantomimes enrichies d'éléments chorégraphiques et dramatiques. Cette expérience participe à sa manière de l'aspiration contemporaine à l'intégration des arts visuels. Le directeur fondateur des Mimes de Pologne, M. Henryk Tomaszewski, expose au Devoir, grâce à l'aimable traduction de Mme Jablonska, le sens de son entreprise.

"Cet ensemble travaille la pantomime depuis 16 ans et il est passé par différentes étapes. Certes, il y a 16 ans, quand les grands mimes français ont commencé à apparaître, je me suis intéressé aussi à la pantomime française, mais je ne l'ai jamais fait de la même manière: je suis intéressé à la pantomime comme théâtre."

"Je suis d'avis que certains sujets soulevés par le théâtre traditionnel et par le ballet peuvent être interprétés tout à fait différemment grâce aux techniques et aux formes d'expression de la pantomime. Celle-ci peut ainsi élargir les possibilités du théâtre et du ballet. S'exprimant seulement par le mouvement, elle est proche de la danse; mais traitant toujours d'un certain sujet, elle est proche de l'art dramatique."

"Le théâtre de pantomime doit néanmoins se faire son propre langage et rester un art autonome. C'était là le principe de base à la fondation de la compagnie. Nous n'avons pas continué à travailler quelconque parce qu'il

n'y en avait pas en Pologne: nous n'avions aucun fardeau historique, nous étions libres; nous n'avions pas à retourner à Arlequin ou à Pierrot, à peindre nos visages en blanc... "Chaque théâtre dépend du spectateur, du besoin qu'éprouve le spectateur d'un tel théâtre. Agissant en Pologne déjà depuis 16 ans, nous avons un spectateur qui nous veut, et nous poursuivons avec lui ce dialogue pantomimique. J'ai fini l'école dramatique à Cracovie et j'ai étudié le ballet et la chorégraphie à Varsovie; danseur, j'ai pensé qu'il était possible de s'exprimer d'une façon différente, nouvelle, plus moderne, plus significative pour le public contemporain que le théâtre traditionnel."

"J'avais donc un certain bagage, fait de ces études et de ces expériences. Néanmoins, j'ai dû créer en autodidacte, car je n'avais pas de formation pantomimique antérieure. Je suis arrivé aux résultats présents à la suite d'une longue période de recherche et d'expérimentation. J'ai été attiré par des sujets très différents, et donc par des recherches techniques et formelles très différentes."

"Dans le programme que nous présentons à Montréal, j'ai essayé de montrer nos recherches dans la technique pantomimique: la première pièce, "Le Kimono", a un sujet concret et une forme très fermée; la deuxième pièce, "Le Labyrinthe", ne développe aucun sujet, c'est plutôt une étude du mouvement pur, que le spectateur peut comprendre comme il le sent. L'interprétation est libre; "Faust", est un effort pour voir la pantomime d'une façon moderne, elle fait le pont entre la tradition et le théâtre contemporain."

## L'amorce de la Vienne

VIENNE (AFP) — Plus d'une centaine de films, dont "Le dernier Tango à Paris", seront projetés dans le cadre de la "Vienne 73", qui se déroulera dans la capitale autrichienne du 29 mars au 5 avril.

Le but de ce festival, organisé tous les ans, est de montrer "les films essentiels des derniers temps, les travaux de jeunes metteurs en scène ainsi que les films qui provoquent la discussion", a indiqué mercredi à Vienne le directeur du festival, M. Edwin Zbonak.

Outre de nombreux films français ("Une belle fille comme moi", de François Truffaut, "Juste avant la nuit", de Claude Chabrol), on note au programme de la "Vienne" l'oeuvre d'Aleksander Petrovic, "Le maître et marguerite", d'après le roman de Boulgakov, ainsi que "Fellini Roma".

Une rétrospective Marcel Carné et un choix de western américains compléteront le programme des projections.

Voir horaires cinéma et T.V. à la page 20

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99¢ CHACUN DES FILMS

1248 Boulevard OUTREMONT 277-4145

**SEX SHOP**  
un film de CLAUDE BERRI  
LE 23 MARS AU CINEMA IMPERIAL

SALLE RESNAIS  
**EN NOMINATION**  
LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER  
LE MEILLEUR SCÉNARIO  
DE Luis Buñuel  
**LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE**  
13<sup>e</sup> SEMAINE  
d'ERIC ROHMER  
l'amour l'après-midi  
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

**loisir Plus**  
LE PREMIER MAGAZINE QUÉBÉCOIS DU LOISIR.  
EN FÉVRIER-MARS, NUMÉRO DOUBLE  
DISTRIBUÉ  
DANS PLUS DE 6000 KIOSQUES A JOURNAUX  
PARTOUT AU QUÉBEC. ALLEZ VOIR.

**LE GRAND RAID**  
Du Pôle Nord à Paris  
par la Russie et la Turquie  
**12,000 MILLES D'AVENTURES**  
Film en couleur commenté par P.-F. DEGEORGES  
Au grand salon, Centre communautaire

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL Entrée \$1.25 et 2.00  
2332, Édouard-Montpetit  
Pour réservations: 284-3222

Les Grands Explorateurs du Monde  
et le Club Horizons du Monde

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE  
D'une série de trois films, voyez maintenant  
ROMY SCHNEIDER le dernier COULEURS  
**SISSI** face à son destin  
MAISONNEUVE JEAN-TALON  
3<sup>e</sup> SEM. 525-8600

"Quiet days in Clichy" Version originale 18 ANS ADULTES  
900 O. STE-CATHERINE 861-2996 CINÉMA DE PARIS 12:00 2:00 4:30 7:00 9:30

"HEAT" de Andy Warhol 18 ANS ADULTES  
3<sup>e</sup> SEM. 525-8600 FESTIVAL  
1206 EST, STE-CATHERINE

CENTRE DE MÉDITATION ZEN  
DU MONASTÈRE BOUDDHISTE GRANDCOEUR  
3664, rue de la Montagne. Téléphone: 844-9429  
Vendredi — Soirée d'accueil le 16 mars  
• 8:00 p.m. — "La Méditation du Bouddha" (Exposé sur la philosophie et la pratique)  
• 9:00 p.m. — Discussion ouverte et rafraîchissements.  
Bienvenue à tous

À l'affiche!  
un film de SERGIO LEONE  
**"IL ETAIT UNE FOIS... LA RÉVOLUTION"**  
ATWATER 2 PLAZA ALEXIS NIHON  
Sam. Dim.: 12:00 - 3:00 6:00 - 9:00  
931-3313 STE-CATH. — ATWATER ÉTAGE MODÈS Lun.-Ven. 6:00 - 9:00

AUJOURD'HUI, l'étang... 14 ANS  
...C'est le jour où la nature se venge!  
**DEMAIN, l'univers!**  
LES GRENOUILLES  
RAY MILLAND SAM ELLIOTT ADAM ROARKE JOAN VAN ARK JUDY PARK  
EN COULEURS  
1590, ST-DENIS 845-3222

SECOND GRAND FILM AU PROGRAMME  
**SAINT-DENIS** Aussi au cinéma "Le Paris", St-Hyacinthe - St-Jovite, Valleyfield - St-Eustache, Saint-Eustache - Dorion, Dorion.  
**TAUREAU**  
JE TAIME JE TAIME JE TAIME JE TAIME JE TAIME  
Production: Office national du film du Canada  
Distribution: France-Film  
Un film de Clément Perron  
avec Monique Lepage André Melançon Michèle Magry Béatrice Picard Marcel Sabourin Yvon Thiboutot Amulette Garneau Louise Portal André Carlier  
1590, ST-DENIS 845-3222 **chevalier** METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

**LES MIMES DE POLOGNE**  
"Lorsque vous voyez les Mimes de Pologne, vous assistez à une vraie démonstration de l'art de la pantomime."  
Marcel Marceau  
MODERNE!  
LYRIQUE!  
ÉROTIQUE!  
Ce Soir 8:30 h. P.M.  
Billets \$7 \$6 \$5. EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) et Place des Arts.  
Agences et CHARGÉ 932-2234.  
THÉÂTRE PORT-ROYAL

Cinéma ODEON  
UN FILM DE YVES BOISSET  
**L'ATTENTAT**  
LUN-VEN: 7:30 - 9:30  
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT MICHEL PICCOLI  
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060  
DE SERGIO LEONE "IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"  
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060 LUNDI AU VENDREDI 6:00 - 9:00

MONTAND SCHNEIDER SAMI FREY  
**César et Rosalie**  
un film de CLAUDE SAUTET  
CREMAZIE LUNDI AU VENDREDI 7:30 et 9:30  
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

18 ANS Adultes  
**L'HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME QUI S'INTÉRESSE PRINCIPALEMENT À L'ULTRA-VIOLENCE ET À BEETHOVEN!**  
Un film de STANLEY KUBRICK  
**ORANGE MÉCANIQUE**  
"A Clockwork Orange."  
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224 LUN-VEN: 7:00 - 9:30

Université du Québec à Montréal  
**L'ENTRE-DEUX** présente **MOUVEMENTS CONTEMPORAINS**  
CHORÉGRAPHE: Richard Lewis  
Pavillon Lafontaine  
16-17 MARS 20h30  
Billets: \$1.50 Étudiants \$1.00  
EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE D'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE UQAM  
Informations: 876-3084

DERNIERS JOURS POUR TOUS  
**Les FAUCONS** un film hongrois de Istvan Gaal  
PRIMÉ À CANNES, CHICAGO, SYDNEY  
couleur V.o.s.-t. ang.  
Sem.: 7 h. Sam., dim.: 3 - 5 - 7 h.  
En reprise, le film hongrois **AMOUR** (s.-t. f.) tous les jours à 9 h. p.m.  
après "LA CORNE DE CHÈVRE"  
**ICONOSTASE** un film bulgare de T. Dinov & C. Christov  
vers. orig. s.-t. ang.  
sem. 7 h. sam. dim. 3-5-7 h.  
Finissant le 22 mars  
**TENDRES CHASSEURS** (s.-t. f.) tous les jours à 9 h. p.m.  
Les Cinémas du Vieux Montréal  
136 est. St-Paul - 861-7863

**La Poudrière**  
À L'AFFICHE du 14 au 24 mars  
En Espagnol de Victor Ruiz Iriarte  
**TENGO UN MILLON**  
avec Hermínia De Góes Maria Villalón Pablo Valero Carmen Valdivia  
Jeannine Beaubien Jr. Anita De Sinal Leopoldo Ríos Elisa Guadalupe  
Mise en scène de Jeannine Beaubien  
Réservations: 526-0821

À l'affiche  
tous les soirs 7:00 9:30  
Dim.: 2:00 4:30 7:00 9:30  
V.O. anglaise  
Columbia présente le dernier film de Roman Polanski d'après Shakespeare  
**MACBETH**  
verdi 5380 St-Laurent 277-3233

**LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC**  
DERNIER SOIR  
Hâtez-vous de réserver  
**LE GANT DU SINK**  
MONTY PYTHON  
1800 est. rue Sherbrooke entrée de la salle: 2700, rue Bourdonnière  
JUL. VEN. SAM. 15, 16, 17 MARS 20H30  
Prix: adultes \$2.25, étudiants \$1.50  
jeu. et ven. Prix spéciaux pour groupes  
Réservations: 861-7461

LES FILMS MUTUELS présentent  
**J'AI MON VOYAGE!**  
DOMINIQUE MICHEL  
dans une comédie de GILLES RICHER DENIS HÉROUX  
réalisée par RENÉ SIMARD RÉGIS SIMARD JEAN LEFEBVRE  
avec YVAN DUCHARME FRANCIS BLANCHE YOLAND GUÉRARD MYLÈNE DEMONGEOT ANDRÉ LAWRENCE DENYSE PROULX PATSY GALLANT FRANK MAHOVLICH  
UN FILM DE CLAUDE HÉROUX  
DANS 6 SALLES À MONTRÉAL  
PAPINEAU 521-0853  
LAVAL 688-8200  
PARISIEN 881-2087  
VERSAILLES 382-4020  
GREENFIELD PARK 671-8125  
FAIRVIEW 897-0908  
DANS 10 SALLES EN PROVINCE  
Rex SAINT-JÉRÔME Maika SAINT-HYACINTHE BELOËIL BELOËIL Drummond DRUMMONDVILLE Capitol SAINT-JEAN Vénus JOLIETTE Tracy TRACY Granada SHERBROOKE Capitol TROIS-RIVIÈRES Salaberry VALLEYFIELD  
Laissez-Passer non acceptés

à la petite semaine

CINÉMA

Un petit chef-d'oeuvre baroque

par Jean-Pierre Tadros

Surprise et déception! Un grand film, cette semaine, et des miettes, question de ne pas déroger à nos bonnes vieilles habitudes. L'heureuse surprise a nom "Sleuth"; c'est un film de Joseph Mankiewicz, la déception s'intitule prosaïquement "Chère Louise"; elle est de De Broca. Mais allons-y voir d'un peu plus près. Et au passage, rien que pour vous plaire, nous irons récolter quelques croûtes supplémentaires.

● SLEUTH. Un film de Joseph L. Mankiewicz, avec Laurence Olivier et Michael Caine. Durée: 138 minutes. Au cinéma Atwater I.

C'est à la fois un tour de force et un coup de maître. Deux acteurs seuls, pendant plus de deux heures, dans un château aux allures victorienne et à la décoration baroque. Deux acteurs qui jouent, et se jouent de bien mauvais

tour. Un suspense qui n'en est pas un, mais qui finit par vous prendre littéralement aux tripes. Et Laurence Olivier et Michael Caine se révèlent tout simplement éblouissants. Du grand spectacle qui pourrait cependant rebuter un auditoire francophone. A voir cependant.

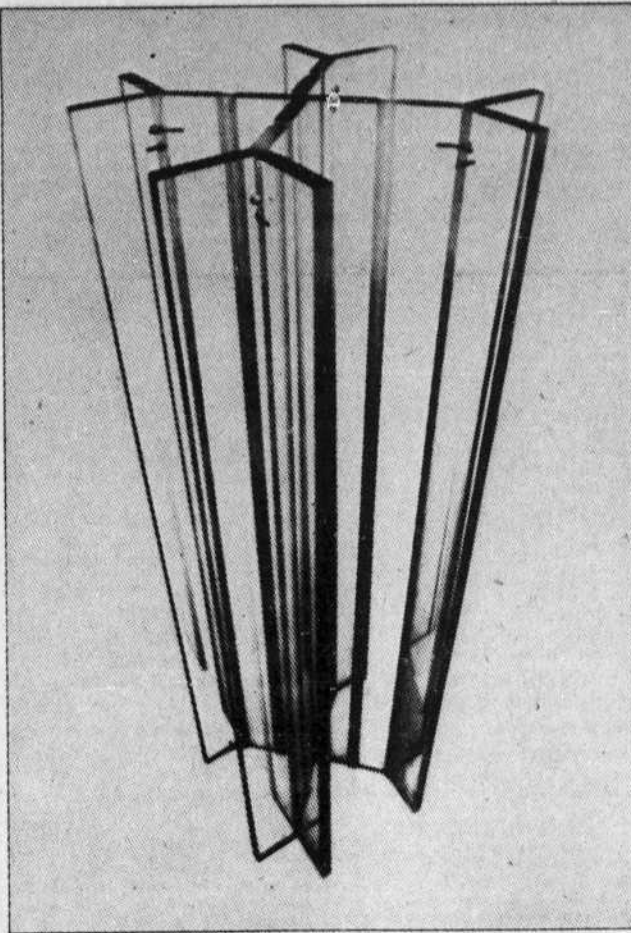
● CHÈRE LOUISE. Un film de Philippe de Broca, avec Jeanne Moreau et Julian Negulesco. Durée: 105 minutes. Au cinéma Villeray.

Une petite ville de province. Une vieille fille, pas si vieille que ça, solitaire. Un jeune italien, tout fraîchement émigré en France, à la recherche de travail et, pourquoi pas d'aventures. Mettez tout cela ensemble, et vous aurez droit à un impensable mélo. Les âmes sensibles verseront peut-être au passage une petite larme. Les autres s'étonneront de

voir que l'on fait encore de ces drames à l'eau de rose. A oublier.

● MACBETH. Un film de Roman Polanski, avec John Finch, Francesca Annis, Martin Shaw. Sur un scénario de Roman Polanski et Kenneth Rynan d'après Shakespeare. Durée: 140 minutes. Au Verdi.

Qu'on soit pour, ou que l'on soit contre, il fallait que l'on montre ce "Macbeth". On s'étonnera peut-être de voir l'enfant terrible du cinéma, Roman Polanski, s'essayer à ce drame classique; on sourira en pensant que Hugh Hefner, qu'on pouvait croire plus familier avec Playboy qu'avec Shakespeare, a produit le film; mais il est souvent des rencontres incongrues. Le résultat... je vous laisse pour une fois le soin d'en juger par vous-mêmes. Aux shakespeariens de se prononcer!



Les cruciformes de Brousseau  
Au seuil de l'ère des menhirs électriques

par Jacques Thériault

Une ambiance lumineo-cinématique créée à grand renfort de plexiglass, de réseaux lumineux aléatoires, de circuits électroniques et d'une trame sonore conçue et réalisée par Laurentin Lévesque; c'est ainsi que se présente l'exposition de sculptures de l'artiste montréalais Raymond Brousseau, qui sera inaugurée dimanche après-midi au Musée d'art contemporain. Intitulée "Cruciformes", cette exposition vise à dépasser la simple relation de la matière à l'espace, en créant un volume qui soit à la fois architectural et sonore.

Comme l'a expliqué Brousseau, peintre, sculpteur, concepteur et cinéaste à l'ONF, "j'utilise les ressources de la technologie pour instaurer une sorte d'espace, pour créer un milieu, un environnement. Chaque sculpture est pourvue et animée de son propre rythme lumineux".

Taillées dans des feuilles de plexiglass, gravées avec un soin minutieux et ouvrant la voie au courant lumineux, polies et repolies pour atteindre le plus haut degré de pureté, ces sculptures cruciformes mesurent de quatre à huit pieds. Pour les réaliser, l'artiste a eu besoin de plus de \$5,000 de matériel, mais aussi de beaucoup de patience et d'imagination. D'abord présentée au Grand théâtre de Québec, au début de l'année, cette exposition d'environnement a suscité la curiosité d'un public qui, comme l'a fait remarquer Brousseau, "sent le besoin de toucher, de connaître le procédé, de découvrir le matériau". Et il ajoute: "C'est une démarche qui me plaît. Elle m'indique que les gens ne sont pas indifférents à ce qu'ils voient".

Lorsqu'il évoque le matériau de ses cruciformes, Brousseau juxtapose les mots "acrylique" et "électricité". Pour sa part, le compositeur-architecte-administrateur-écrivain Laurentin Lévesque parle de "cithare" et de "magnétophones". "C'est une expérience à laquelle je rêvais depuis un certain temps, dit-il. Lorsque j'ai rencontré Brousseau, je me suis aperçu que nous étions animés d'un même esprit d'environnement. Pour réaliser cette trame musicale d'une heure, j'ai commencé par enregistrer des effets divers produits sur une cithare, puis j'ai intégré l'introduction de la première pièce de l'Art de la fugue de Bach et le début de la Musique pour cordes, percussion et célesta de Bartok. Si j'ai choisi ces compositeurs, c'est parce qu'ils ont su aller au bout de leurs idées, compte tenu des moyens dont ils disposaient à leur époque. Comme je suis passionné de musique contemporaine, on aurait pu s'attendre à ce que je choisisse des oeuvres récentes. Mais je craignais qu'on perçoive ma trame musicale comme un collage".

Des heures incalculables de travail en studio ont été nécessaires à la réalisation de cette oeuvre que Lévesque intitule "Espaces". Et il précise que cette expérience de manipulations mécaniques a été "aussi stimulante que passionnante".

Ce tandem de créateurs s'accorde d'ailleurs pour dire que leur prétention est la même, c'est-à-dire, "celle de ne pas en avoir". Et Brousseau de préciser: "C'est une façon de vivre que nous ne voulons pas imposer mais partager avec le plus grand nombre de gens. On a monté cette exposition lumineo-cinématique parce qu'on y a d'abord pris plaisir. C'est une expérience cumulative, en ce sens qu'on a appris tous les deux et puisé

des idées qui nous permettent de continuer à travailler ensemble".

C'est d'ailleurs Lévesque qui doit signer la bande sonore du prochain film de Brousseau à l'ONF. Ce film s'intitulera "Quelques animaux raisonnables" et devrait sortir au printemps.

Mais Raymond Brousseau n'a pas encore dit son dernier mot. Avouant que sa prochaine exposition serait composée de pièces plus petites, d'environ un pied, il précise avec la mine réjouie d'un bâtisseur d'empire: "Après, je veux réaliser une pièce mesurant un mille de long, en utilisant plexiglass et sources lumineuses, qu'elle soit placée en bordure d'une autoroute ou sur une arête d'un grand édifice".

Et pourquoi pas? Les pharaons égyptiens n'ont-ils pas démontré que les rêves les plus gargantuesques étaient réalisables? Une chose est certaine, telle qu'elle se présente actuellement, l'exposition de Brousseau instaure l'ère des menhirs électriques...

Plan d'urgence pour protéger contre le vol le patrimoine artistique italien

ROME (Reuter) — A la suite du vol d'un important tableau de Tiepolo, estimé à au moins \$60,000, dérobé mardi dans une petite église, le ministre de l'Education italien a annoncé que la mise en place d'un plan d'urgence pour protéger le patrimoine artistique du pays allait être accélérée.

En même temps, la douane italienne annonçait qu'elle

avait saisi un vase étrusque de grande valeur. Ce vase qui avait été illégalement déterré en même temps que 63 autres objets antiques a été retrouvé par la police chez un fermier de Viterbe, au nord de Rome.

Ce vase de 39 centimètres de haut, décoré de personnages peints en noir sur fond rouge, est considéré par la presse italienne comme plus beau que

celui qui aurait été acheté par le Metropolitan Museum pour environ un million de dollars.

Emue par ces récents vols, la presse italienne s'inquiète du pillage des richesses artistiques italiennes: quelque 25,000 oeuvres d'art ont été volées en Italie depuis 1957. "Le pays est devenu une immense galerie d'art non protégée", écrit le Corriere Della Sera.

UNE OEUVRE MARQUANTE DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE!

14 ANS

«UN FILM D'UNE GRANDE QUALITÉ ARTISTIQUE... CHAQUE IMAGE ÉCLATE D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE, TOUT CELA EST PLUS QUE FIDÈLE AUX PORTRAITS DU LIVRE, VIVEMENT SUGGÉRÉS AVEC UNE FORCE BOULEVERSAUTE.»

Marie-Claire Blais



un film de CLAUDE WEISZ présenté par les FILMS MUTUELS en couleurs

UNE SAISON dans la VIE d'EMMANUEL de Marie-Claire Blais

2e Sem.

RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

REPRÉSENTATION COMPLÈTE À 12.45, 2.25, 4.15, 6.00, 7.50 & 9.35 P.M.

De bien beaux dimanches

nos Beaux Dimanches au 2

le dimanche 18 mars à 21h00

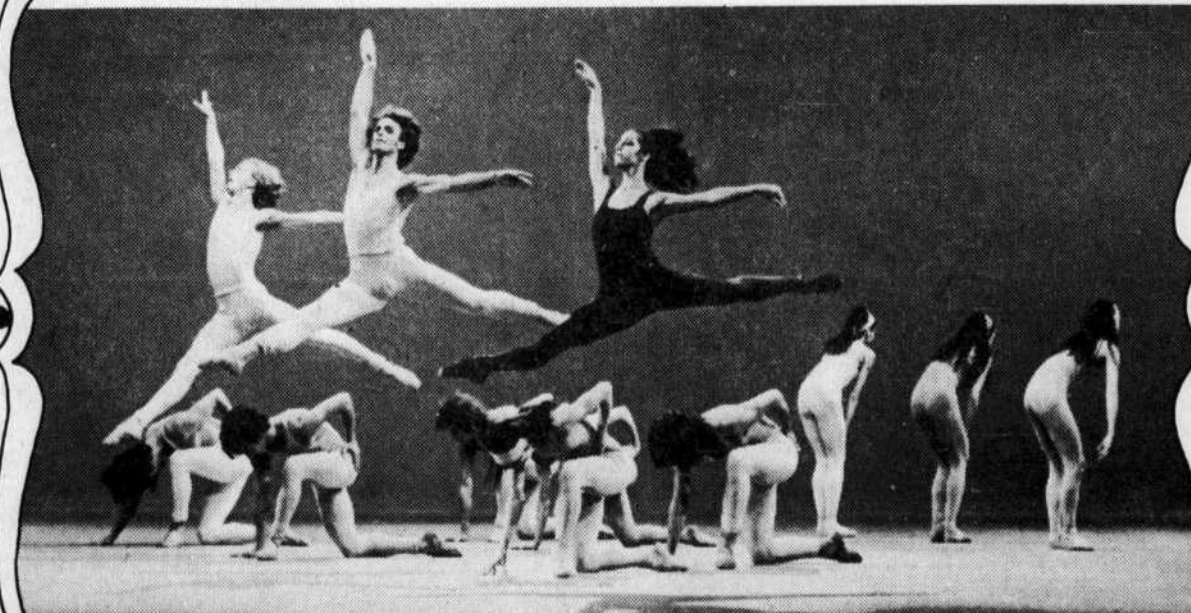
Danses concertantes Solistes: Sonia Tavernier et Vincent Warren

Stravinsky 3

Avec la participation des Grands Ballets Canadiens

Symphonie des psaumes Soliste: Mannie Rowe

Jeu de cartes



Direction artistique: Ludmilla Chiriaeff et Fernand Nault

Direction musicale: Vladimir Jelinek

Une émission de Pierre Morin

on regarde le 2



**JEANNE MOREAU** POUR TOUS

À L'AFFICHE

un film de PHILIPPE DE BROCA

*Chère Louise*

VILLERAY

ST-DENIS JARRY 388-5577

Sam. Dim.: 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30 LUN. à Ven.: 7:30-9:30

les films mutuels présentent

14 ANS

**LA MORT D'UN BUCHERON**

un film de gilles carle

carole laure

daniel pilon willie lamothe

marcel sabourin pauline julien

LAISSEZ-PASSER NON VALABLES

**denise filiatraut**

Une production CARLE LAMY

BERRI VERDUN LONGUEUIL LAVAL

BERRI: Toute la semaine: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. LAVAL: Sam. & Dim.: 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00. Sem.: 7:00 - 9:00. VERDUN: Sam. & Dim.: 2:15 - 6:00 - 9:45. Sem.: 8:00.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No. 02-091906-73 EDGAR LEBEUF, résident et domicilié dans la Cité et District de Montréal, demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE DIVISION DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL No. 12-029,096-73 DAME MARIE PAULE BOISVERT, ménagère, domiciliée et résidant à 348 rue Cadotte, à la Cité de Laval, district de Montréal, requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027896-73 GILBERT BARREAU, vitrier, résidant et domicilié à Laval des Rapides, Ville de Laval, district de Montréal, requérant (e)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027897-73 WILFRID LEFEBVRE, Régistrateur, adjoint C.S.M., 225 et, boul. St-Joseph, Montréal 151, P.Q., greffier de la Ville

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027898-73 DAME MARY EVELYN RODGERS, épouse commune en biens de Water Brazer, de la Cité de Lachine, district de Montréal, et résidant à 149-45ième avenue, app. 3, requérante (e)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027899-73 WILFRID LEFEBVRE, Régistrateur, adjoint C.S.M., 225 et, boul. St-Joseph, Montréal 151, P.Q., greffier de la Ville

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-00054-73 HOMEPLAN REALTY LTD, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à 1432, Poirier, à St-Laurent, district de Montréal, créancier-hypothécaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-00054-73 HOMEPLAN REALTY LTD, créancier-hypothécaire, 2501 Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal 115, greffier de la Ville

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No. 02-094048-73 ROLAND DURBEUIL, autrfois résidant à 385, Boul. Brossard, St-Paul de Joliette, district de Joliette, maintenant de lieux inconnus, défendeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-029,097-73 LUCILLE PAQUIN, aide-ménagère, résidant à 3269, Fendall, ville et district de Montréal, défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-029,098-73 MAURICE MAILHOT, ingénieur stationnaire, résidant autrfois à 8823, Faucher, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-029,099-73 DAME DELLA CLERMONT, résidant et domiciliée dans la ville et district de Montréal, défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027897-73 DAME MARY EVELYN RODGERS, épouse commune en biens de Water Brazer, de la Cité de Lachine, district de Montréal, et résidant à 149-45ième avenue, app. 3, requérante (e)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027898-73 WILFRID LEFEBVRE, Régistrateur, adjoint C.S.M., 225 et, boul. St-Joseph, Montréal 151, P.Q., greffier de la Ville

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-00054-73 HOMEPLAN REALTY LTD, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à 1432, Poirier, à St-Laurent, district de Montréal, créancier-hypothécaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-00054-73 HOMEPLAN REALTY LTD, créancier-hypothécaire, 2501 Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal 115, greffier de la Ville

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CHANGEMENT DE NOM AVIS est donné par la présente que Kurt I. Kleinberger domicilié et résidant à 3555 Côte des Neiges, Apt. 212, Regency Apartments, district de Montréal s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Kurt I. Klyne.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Greffé des Divorces) No. 12-029145-72 DAME DENISE TOUSIGNANT, ménagère, résidant et domiciliée à 6669 B De Laroche, à Montréal, dit district, requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-029277-73 ANTONIO LAVIGNE, gentilhomme, résidant à 200 est, Ontario, ville et district de Montréal, demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-027821-73 MOSES GOLDBERG, autrfois résidant à 3285 Elmoude Ave, app. 3, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027728-73 DAME MATTIE BERNSTEIN, épouse séparée de biens de Moses Goldberg, de lieux inconnus, défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027897-73 DAME MARY EVELYN RODGERS, épouse commune en biens de Water Brazer, de la Cité de Lachine, district de Montréal, et résidant à 149-45ième avenue, app. 3, requérante (e)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 12-027898-73 WILFRID LEFEBVRE, Régistrateur, adjoint C.S.M., 225 et, boul. St-Joseph, Montréal 151, P.Q., greffier de la Ville

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No. 12-00054-73 HOMEPLAN REALTY LTD, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à 1432, Poirier, à St-Laurent, district de Montréal, créancier-hypothécaire

AVIS est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de La Société Elite Life, à Craig Plumbing and Heating Supplies Co. Ltd. et exécuté le 28 février 1973 a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 9 mars 1973 sous le numéro 7411029.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027847-73 DAME ELIZABETH GLYNES, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027848-73 DAME MARY O'CONNOR, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027895-73 DAME ANNIE MAILLOUX, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027834-73 DAME LISE DORRION DANDURAND, ménagère, domiciliée et résidant à 1845, boulevard Morgan, app. 2, Montréal 403, district de Montréal, requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027835-73 FERNAND DANDURAND, d'adresse inconnue, Intimé

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027836-73 ROBERT LAVOIE, HARGREAVES, 3125, rue Du Trianon, Montréal 427, Qué., Intimé

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027837-73 ROBERT LAVOIE, HARGREAVES, 3125, rue Du Trianon, Montréal 427, Qué., Intimé

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 27 février 1973 lequel Weiners Knitting Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mars 1973, sous le numéro 2409299 Banque de Montréal, 1er mars 1973."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027846-73 DAME MARY O'CONNOR, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027847-73 DAME ELIZABETH GLYNES, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027848-73 DAME MARY O'CONNOR, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027849-73 DAME ANNIE MAILLOUX, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027850-73 FERNAND DANDURAND, d'adresse inconnue, Intimé

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027851-73 ROBERT LAVOIE, HARGREAVES, 3125, rue Du Trianon, Montréal 427, Qué., Intimé

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027852-73 ROBERT LAVOIE, HARGREAVES, 3125, rue Du Trianon, Montréal 427, Qué., Intimé

DUSTBANE (QUEBEC) LIMITED AVIS est par les présentes donné que DUSTBANE (QUEBEC) LIMITED - DUSTBANE LIMITED, constituée en vertu des articles de livre présentes et futures de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027846-73 DAME MARY O'CONNOR, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027847-73 DAME ELIZABETH GLYNES, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027848-73 DAME MARY O'CONNOR, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027849-73 DAME ANNIE MAILLOUX, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027850-73 FERNAND DANDURAND, d'adresse inconnue, Intimé

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027851-73 ROBERT LAVOIE, HARGREAVES, 3125, rue Du Trianon, Montréal 427, Qué., Intimé

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027852-73 ROBERT LAVOIE, HARGREAVES, 3125, rue Du Trianon, Montréal 427, Qué., Intimé

AVIS AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1710 du Code civil qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Construction C.L.F. Inc. ayant sa seule place d'affaires à Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 6 juillet 1972, a été enregistré à Montréal, le 6 juillet 1972, sous le Numéro 1262042.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027846-73 DAME MARY O'CONNOR, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027847-73 DAME ELIZABETH GLYNES, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027848-73 DAME MARY O'CONNOR, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027849-73 DAME ANNIE MAILLOUX, Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027850-73 FERNAND DANDURAND, d'adresse inconnue, Intimé

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027851-73 ROBERT LAVOIE, HARGREAVES, 3125, rue Du Trianon, Montréal 427, Qué., Intimé

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-027852-73 ROBERT LAVOIE, HARGREAVES, 3125, rue Du Trianon, Montréal 427, Qué., Intimé

Il faut assurer la survie du petit détaillant en alimentation

OTTAWA (PC) - L'Association des marchands détaillants du Canada a demandé hier au gouvernement d'adopter certaines mesures pour assurer la survie du petit détaillant qui perd de plus en plus ses clients, face à la concurrence que lui livrent les grandes succursales des marchés d'alimentation.

Comparaisant devant le comité spécial des Communes sur les tendances des prix à l'alimentation, l'Association, qui groupe 9,000 membres par tout le Canada, a demandé l'adoption d'une loi qui mette sur pied d'égalité les entreprises constituées en sociétés et celles qui ne le sont pas pour leur permettre de profiter des avantages fiscaux accordés aux sociétés.

De plus, l'organisme demande la création d'un service administratif, dépendant du ministère de la Consommation et des Corporations, chargé d'obliger les fabricants à traiter sur un même pied les gros et les petits détaillants et de fournir des prêts pour la constitution de stocks et l'expansion de l'entreprise.

L'Association demande enfin l'abolition de la taxe fédérale sur toutes les denrées et tous les produits vendus dans les commerces d'alimentation de même que la suppression de la taxe provinciale de vente sur ces mêmes articles.

Il y avait, en 1966, 46,220 magasins d'alimentation au Canada. De ce nombre, 35,647 étaient exploités par moins de trois personnes.

De 1966 à 1972, le volume du commerce de détail des grands magasins à succursales est passé de 41.5 à 50.7 pour cent alors que celui des magasins indépendants baissait de 56.5 à 49.3 pour cent.

"C'est pourquoi il est urgent que le gouvernement adopte des mesures sérieuses pour assurer la survie du détaillant indépendant", dit le mémoire.

Société d'énergie de la Baie James APPEL D'OFFRES 12998-001-000 DATE DE FERMETURE 15h30 HEURE DE MONTRÉAL Le 29 mars 1973

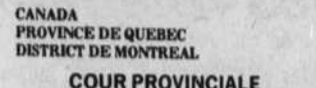
Service des Contrats SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 600 ouest, boul. Dorchester 9e étage Montréal 101, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de dix mille dollars (\$10,000), sous forme d'un cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, doit être préparé selon la formule qui fait partie du document d'appel d'offres et doit accompagner la soumission.

Le Directeur de l'Approvisionnement A. ROUSSEAU, ING.

Appel d'offres SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



VILLE D'OUTREMONT APPEL D'OFFRES

A) CLOTURE A MAILLE POUR TERRAIN DE BASEBALL B) FOURNITURE ET POSE DE TOURNE POUR TERRAIN DE BASEBALL

Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et jointes à cette fin, et portant la mention "Clôture à maille pour terrain de baseball", "Fourniture et pose de tourne pour terrain de baseball" seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 28 mars 1973, au bureau du Gérant.

Chaque soumissionnaire doit être laite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour au bureau du Gérant, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Saint-Catherine.

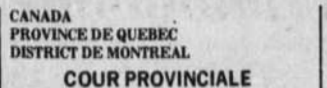
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CLAUDETTE LAFOREST, ménagère, autrfois résidant et domiciliée en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimé CLAUDETTE LAFOREST est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ AVIS que INSTATEC INCORPORÉE a transféré à la BANQUE CANADIENNE NATIONALE, succursale 3906, boulevard Pie IX, à Montréal, pour toutes et valables considérations, toutes ses créances recevables et réclamations quelconques, demandes, droits d'actions, actions en cours, maintenant dus ou qui pourront le devenir, comprenant, sans restriction la généralité de ce qui précède, toutes les dettes de livres présentes et futures, avec aussi tous jugements et autres garanties collatérales relatives aux dites créances recevables, réclamations quelconques et tous droits, privilèges et droits quelconques, et que le présent avis vous est donné conformément à l'article 1710 du Code Civil de la province de Québec.



APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES CCH-73-10100 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 3 avril 1973

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada



APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES CCH-73-10100 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 3 avril 1973

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

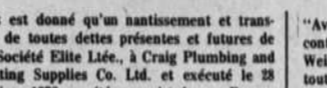
Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada



APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES CCH-73-10100 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 3 avril 1973

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

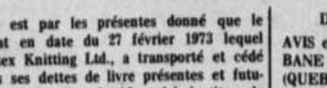
Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada



APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES CCH-73-10100 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 3 avril 1973

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

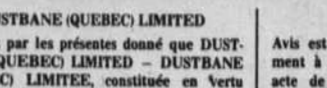
Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada



APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES CCH-73-10100 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 3 avril 1973

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

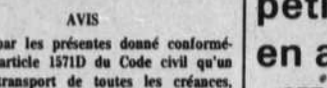
Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada



APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES CCH-73-10100 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 3 avril 1973

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à

## Les Astros bénéficient de 6 erreurs des Phillies

CLEARWATER, Floride (PA) — Les Astros de Houston ont réussi 15 coups sûrs en plus de bénéficier de six erreurs adverses alors qu'ils ont défait les Phillies de Philadelphie 11-7, hier. Les Phillies en étaient à une deuxième défaite consécutive après cinq victoires successives en matches hors-concours.

Les Astros sont tombés à bras raccourci sur le lanceur débutant et perdant Ken Brett. Celui-ci a accordé trois points dès la manche initiale d'un circuit de deux points au redoutable Lee May. Cesar Cedeno et Bob Watson ont également claqué des circuits pour les vainqueurs à la 3e reprise.

A Vero Beach, Cleon Jones a frappé un circuit de trois points à la 5e manche, et Don Hahn, un ex-Expo, a claqué un quatre-but décisif à la 9e

pour mener les Mets de New York à une victoire de 6-5 sur les Dodgers de Los Angeles. Le lanceur gagnant Jerry Koonsman n'a accordé que deux simples en 4 manches avant d'être durement touché par les Dodgers.

A Pompano Beach, Dick Bosman et Mike Paul ont blanchi les Orioles de Baltimore pendant huit manches pour conduire les Rangers du Texas à un gain de 4-1.

## Nicklaus aidera les juniors canadiens

Jack Nicklaus jouera une ronde de plaisir avec la presse, le 27 juin prochain, au Club de golf de la vallée du Richelieu où aura lieu l'omnium canadien, du 26 au 29 juillet.

C'est ce qu'a annoncé hier l'Association royale de golf du Canada, organisatrice de l'omnium, soulignant en même temps que l'as golf avait l'intention, à cette occasion, d'apporter "une importante contribution financière" à l'essor du golf au Canada, au niveau des juniors.

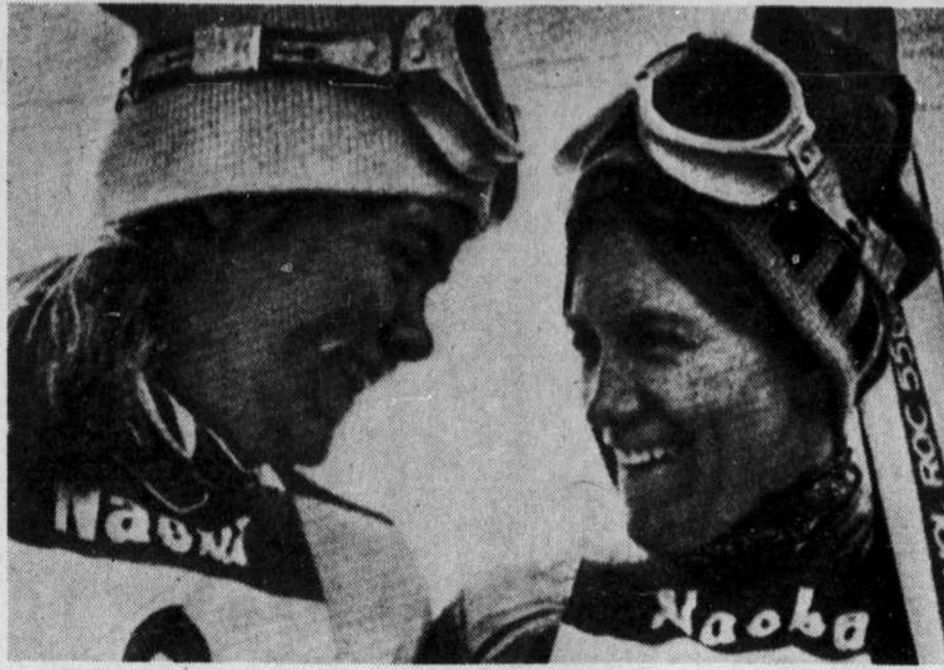
Nicklaus, qui caresse le projet de participer à son premier omnium canadien depuis 1968, a expliqué son absence depuis quatre ans par le conflit de dates entre l'omnium canadien et l'omnium britannique. Nicklaus a toujours tenu à arriver en Grande-Bretagne une semaine à l'avance pour bien s'entraîner.

"Il m'a toujours fait plaisir de jouer au Canada et je tiens à y revenir parce que l'omnium canadien est l'un des rares tournois majeurs qui ne figure pas encore à mon tableau de chasse", de dire Nicklaus.

Au cours de ses six précédentes à l'omnium canadien depuis 1962, Nicklaus a terminé 2e en 1965 et 1968, 3e ex-aequo en 1967, 5e ex-aequo en 1962 et 1964 et 27e ex-aequo en 1966.

Le grand golfeur a échoué \$40,153 en participant à l'omnium canadien. Il pourrait cependant s'enrichir de \$35,000 s'il remportait le tournoi, cette année. Nicklaus reviendrait au Canada pour la première fois depuis que la compagnie Peter Jackson a accordé son appui financier à l'omnium canadien, portant la bourse totale de \$125,000, en 1970, à \$175,000, cette année.

Depuis ses débuts au circuit professionnel en 1962, Nicklaus a accumulé des bourses de \$1.8 million, dont \$320,942 l'an dernier, ce qui constitue un record. En 1967 et 1972, il était nommé le joueur par excellence de l'Association des golfeurs professionnels. Il a remporté à 13 reprises des tournois comptant pour le Grand Chelem et, à ce titre, il vient en tête ex-aequo avec le grand Bobby Jones. De plus, il a décroché le championnat individuel de la Coupe du Monde trois fois.



La skieuse américaine Marilyn Cochran, à gauche, est félicitée par sa sœur Barbara après avoir remporté le slalom géant de Naeba, au Japon, comptant pour la Coupe du Monde. Mlle Cochran a devancé Claudia Giordani, d'Italie, et l'Autrichienne Annemarie Proell. La Canadienne Kathy Kreiner a été disqualifiée. (Téléphoto AP)

## Curling scolaire : le Québec battu, cède la 1ère place

MONCTON, N.-B. (d'après CP) — Trois victoires de l'équipe de la Saskatchewan, combinées à des revers des équipes du Québec et de l'Ontario hier soir, lui ont permis de s'emparer seule du premier rang au classement des 11 équipes participant au championnat canadien de curling scolaire.

Serge Côté et ses équipiers d'Alma, après une brillante victoire de 8-6 sur la Colombie-Britannique le matin, ont peut-être été plus importunés qu'aider du congé qu'ils ont obtenu en 8e ronde, disputée l'après-midi.

Hier soir en effet, le Québec s'est fait ravir trois points en 7e manche, face à l'Ontario-Nord, et a cédé 8-7 malgré une belle remontée aux 9e et 10e manches.

L'Ontario, durant ce temps, qui partageait le 1er rang avec le Québec jusque là, chacune n'ayant subi qu'un seul revers, devait baisser pavillon 8-4 face à la Saskatchewan, qui en était à son 3e match de la journée. L'Ontario avait bénéficié du congé matinal pour ensuite vaincre le Manitoba 5-4 en 8e ronde.

La Saskatchewan sera toute-

fois inactive aujourd'hui pour l'une des deux dernières rondes, les 10e et 11e, ce qui pourrait permettre aux deux équipes rivales, qui ont disputé une partie de moins, de la rejoindre au sommet.

Équipe	P	V	D
Saskatchewan	10	10	0
Ontario	11	10	1
Manitoba	11	9	2
Colombie-Britannique	11	9	2
Alberta	11	8	3
Ontario-Nord	11	7	4
Terre-Neuve	11	6	5
Québec	11	5	6
Manitoba-Nouveau-Brunswick	11	4	7
Terre-Neuve	11	3	8
Ontario-Nord	11	2	9
Manitoba	11	1	10
Terre-Neuve	11	0	11

## L'équipe de la Saskatchewan gagne le championnat féminin

La Saskatchewan a humilié Terre-Neuve 15-1, hier, s'assurant ainsi le championnat canadien de curling féminin disputé à Montréal.

La brillante équipe de la

Saskatchewan a remporté huit victoires consécutives. Il reste encore une ronde à jouer.

Dirigée par Janet Crimp, la Saskatchewan a mené dès le début de la 8e ronde, marquant à 8 reprises au cours des trois premières manches.

L'équipe du Québec a pour sa part été défaite de justesse par celle de l'Ontario, perdant 7-6. C'est Laurie Ross, de Montréal, qui est le capitaine de l'équipe. Le Québec a maintenant une fiche de 5-3. L'Ontario et le Manitoba sont sur un pied d'égalité derrière la Saskatchewan avec une fiche de 6-2.

Dans les autres matches disputés hier, le Manitoba a battu le Nouveau-Brunswick 11-5, la Colombie-Britannique l'a emporté 8-7 sur l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta a eu raison de la Nouvelle-Écosse 10-7.

## John Miller joue 66 malgré Nicklaus

JACKSONVILLE, Floride (PA) — Ignorant la tension provoquée par la seule présence de Jack Nicklaus, son partenaire de jeu, le longiligne Johnny Miller a joué hier 66, six sous la normale, pour prendre les devants à l'issue de la première ronde de l'omnium de Jacksonville riche de \$130,000 en bourses.

"Il est très difficile de jouer avec Jack", a confié Miller, auteur d'un aigle-3 sur le parcours Deerwood long de 7,088 verges.

"Il est tellement bon que vous voulez lui prouver qu'il vous est possible de bien jouer également, a expliqué Miller. C'est très difficile. Certains jeunes, lorsque jumelés à Nicklaus, ont peine à soulever leur bâton tellement ils sont nerveux."

Miller, un golfeur âgé de 25 ans qui en est à sa quatrième année au circuit de la PGA, détient une priorité d'un coup sur six golfeurs qui ont

présentés des cartes identiques de 67. Parmi ceux-ci, on retrouve Doug Sanders qui a dû jouer sans putter pendant 12 trous après avoir brisé le sien au 6e trou. Ce contre-tour n'a pas semblé l'enlever outre mesure puisque Sanders a joué sept sous la normale en utilisant un fer-2 pour ses roules!

"Je ferais n'importe quoi pour avoir mon nom dans les journaux", a révélé Sanders en souriant.

Allen Miller, Homero Blancas, Steve Melnick et les recrues Tom Kite et Ralph Schlicht ont également joué 67.

Nicklaus et l'australien Bruce Crampton sont à trois coups du meneur à 69.

Tony Jacklin, venu expressément aux États-Unis pour prendre part à ce tournoi, a joué 71.

Lee Trenvino, Arnold Palmer et Gary Player ne participent pas au tournoi.

## Minnesota grimpe au 2e rang

## Les Bruins rejoignent les Rangers

BUFFALO (d'après AP) — Bobby Orr a enfilé deux buts hier soir, dont l'un sur un lancer d'un bout à l'autre de la patinoire dans une cage déserte, dans la dernière minute de jeu, pour conduire les Bruins de Boston à une importante victoire de 4-1 sur les Sabres à Buffalo.

Grâce à cette 4e victoire consécutive, les Bruins ont ainsi rejoint, au 2e rang dans la section Est de la ligue Nationale, les Rangers de New York inactifs hier soir. Quant aux Sabres, ils demeurent à un point de la 4e position, occupée par les Red Wings de Détroit, et d'un poste dans les prochaines éliminatoires.

Normand Graton a procuré une avance de 1-0 aux Sabres avec le seul but du premier vingt, à la suite d'une brillante montée du centre Gilbert Perreault. La passe de ce dernier, juste à l'embochure des buts, n'a donné aucune chance au vétéran gardien Jacques Plante. Ce devait cependant être le dernier but accordé par ce dernier.

Orr réalisait le compte tôt en 2e période avec un boulet de ligne bleue. Carol Vadnais ensuite le but vainqueur, à mi-chemin au dernier engagement, sur un autre long lancer qui ne donna aucune chance au gardien Roger Crozier. Phil Esposito, meilleur pointeur de la LNH, portait la marge à deux buts 53 secondes plus tard, avant qu'Orr ne réside dans un filet désert juste avant la fin.

son allés d'un véritable barrage d'artillerie, décochant un total de 57 lancers vers le gardien Ron Low, pour finalement prendre la mesure des Maple Leafs de Toronto 5-2, hier soir.

Drouin a également fourni deux passes, alors que les Stars s'emparaient de la 2e place dans la section Ouest

de la LNH, un point devant les Flyers de Philadelphie inactifs hier.

Équipe	P	V	D
1-MINNESOTA	10	10	0
2-MINNESOTA	10	9	1
3-MINNESOTA	10	8	2

## Vaincus 6-2 hier dans l'AMH

## Les Raiders faiblissent

NEW YORK (d'après PA) — Vaincus 6-2 hier soir par les Sharks de Los Angeles sur leur patinoire du Madison Square Garden, les Raiders de New York sont en perte de vitesse dans leur lutte pour participer aux prochains éliminatoires de l'Association Mondiale de hockey.

Quoique toujours au 3e rang de la section Est sur un pied d'égalité avec les Blazers de Philadelphie, les Raiders ont toutefois disputé trois matches de plus que ces derniers. De plus, ils n'ont qu'une faible avance de trois points sur les Nordiques de Québec, qui ont trois parties en main. Enfin, le National d'Ottawa, qui talonne Québec, a également joué deux parties de moins que les New Yorkais.

Mike Hyndman et Tom Gilmore ont dirigé l'attaque des Sharks hier soir avec une paire de buts chacun. Ted McCaskill et Bill Sutherland ont réussi les autres filets des vainqueurs, tandis que Gene Peacock, avec son 36e de la saison, et Wally Olds ont répliqué pour les Raiders.

Ron Ward, des perdants, meilleur pointeur de l'AMH, a été limité à une seule passe au cours du match.

CHICAGO (PA) — Wayne Connelly a enfilé ses 34e et 35e buts de la saison hier soir, pour aider les Fighting Saints de Minnesota à disposer des Cougars à Chicago. Le triomphe permet aux Saints de demeurer sur un pied d'égalité au 3e rang dans la section Ouest de l'AMH, sur un pied d'égalité avec les Sharks de Los Angeles.

Équipe	P	V	D
1-MINNESOTA	10	10	0
2-MINNESOTA	10	9	1
3-CHICAGO	10	8	2

1-LOS ANGELES: Gilmore (16) Hyndman, Odrowski (11) Pun. Niekamp LA 5:39, Speck LA 16:08.

Lancers par: Los Angeles 11 8 7 - 26 New York 7 8 12 - 27

Gardiens: Gardner, Los Angeles; Donnelly, New York. Assistance: 7,333.

Saints 7, Cougars 4

Équipe	P	V	D
1-MINNESOTA	10	10	0
2-MINNESOTA	10	9	1
3-CHICAGO	10	8	2

## Stars 5, Leafs 2

BLOOMINGTON, Minnesota (PA) — Jude Drouin a enfilé un but après seulement 30 secondes de jeu, et les North Stars du Minnesota y

## LOTO-PERFECTA HIER SOIR 10-6-8-7

## À Blue Bonnets

Pari double: Mis Parlay (6) et No Refund (5), \$19.20.

1ère quinte: Topaz Duke (3) et Lauren B Sam (4), \$14.10.

2ème quinte: Clipper's Speed (7) et Rocky Gander (9), \$86.70.

3ème quinte: Bare Foot Boy (7) et Archie Adios (9), \$20.10.

Exacta: Sigurd (2) et Stormy Ken (3), \$18.30.

Pari mutuel: \$577,882 Assistance: 7,886.

## TOURNOI MONDIAL Groupe "C"

Équipe	P	V	D
Hier à Amsterdam	10	10	0
Norvège	10	9	1
Chine	10	8	2
France	10	7	3
St-Louis	10	6	4
Bulgarie	10	5	5

## LIGUE NATIONALE

Équipe	P	V	D
1-MONTREAL	10	10	0
2-RANGERS	10	9	1
3-DETROIT	10	8	2
4-BUFFALO	10	7	3
5-TORONTO	10	6	4
6-VANCOUVER	10	5	5
7-ISLANDERS	10	4	6

## Association Mondiale

Équipe	P	V	D
1-N-ANGLETERRE	10	10	0
2-CLEVELAND	10	9	1
3-PHILADELPHIE	10	8	2
4-NEW YORK	10	7	3
5-QUEBEC	10	6	4
6-OTTAWA	10	5	5

## LES MENEURS

Équipe	P	V	D
1-ESPILTO	10	10	0
2-CLARKE	10	9	1
3-MACLEISH	10	8	2
4-RATTEL	10	7	3
5-LEMAIRE	10	6	4
6-MARTIN	10	5	5
7-HULL	10	4	6
8-POPIN	10	3	7
9-ORR	10	2	8
10-MAHOVIC	10	1	9

## Canucks 5, Golden Seals 2

1-CALIFORNIE: Boudrias (28) Graves, Boldire (28) 1:57

2-VANCOUVER: Boudrias (28) Punions, Lemieux (17:42) Punions, Kearns V 1:23, Wilson V Leach C 12:50, Kearns V 13:21, Graves C 15:47.

## Au hasard des nouvelles

JACK NICKLAUS, qui avait annoncé il y a quelques semaines qu'il ne participerait pas à l'omnium de la Nouvelle-Orléans, a changé d'avis et a avisé les organisateurs qu'il serait présent au départ de la première ronde. Nicklaus a expliqué qu'après sa 16e place à l'omnium Doral, il avait besoin de quelques tournées additionnelles pour parfaire sa préparation en vue de la prochaine édition du Tournoi des Maîtres.

NORMAN KIRK, premier ministre du gouvernement néo-zélandais, a déclaré qu'il n'avait pas renoncé à son désir de faire annuler la tournée que l'équipe nationale de rugby de l'Afrique du Sud doit effectuer en Nouvelle-Zélande. Il a dit que la fédération néo-zélandaise de rugby avait maintenu son invitation, malgré les menaces de boycottage des jeux de Commonwealth par les pays africains du Commonwealth, en en dépit des avis défavorables du gouvernement.

## HOCKEY

Équipe	P	V	D
1-VANCOUVER	10	10	0
2-DETROIT	10	9	1
3-NEW YORK	10	8	2
4-LOS ANGELES	10	7	3
5-CHICAGO	10	6	4
6-OTTAWA	10	5	5
7-MONTREAL	10	4	6
8-BUFFALO	10	3	7
9-TORONTO	10	2	8
10-RANGERS	10	1	9

## LIGUE AMERICAINE

Équipe	P	V	D
1-N-ECOSSE	10	10	0
2-BOSTON	10	9	1
3-ROCHESTER	10	8	2
4-VIRGINIA	10	7	3
5-SPRINGFIELD	10	6	4
6-NEW HAVEN	10	5	5

## LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Équipe	P	V	D
1-QUEBEC	10	10	0
2-CORNWALL	10	9	1
3-SHAWINIGAN	10	8	2
4-LAVAL	10	7	3
5-SHERBROOKE	10	6	4
6-MONTREAL	10	5	5
7-RIVIERES	10	4	6
8-DRUMMONDVILLE	10	3	7

## Baseball

Mercredi

Boston, Montréal 5

Cincinnati 7, Houston 3

Chicago (A), Atlanta 3

New York (N), Detroit 4

New York (A), St-Louis 1

Kansas City 3, Philadelphie 2

Édimbourg vs Baltimore

Chicago (N) vs California, pluie

San Francisco vs Milwaukee, pluie

Californie "B" vs Oakland "B", pluie

Cleveland à Oakland, pluie

Hier

Houston 11, Philadelphie 7

New York (N), Los Angeles 5

Cincinnati 12, Pittsburgh 11

Chicago (A), Cincinnati 3

Kansas City 5, St-Louis 3

Atlanta 9, New York (A) 1

Cleveland 5, Chicago (N) 4

Texas 4, Baltimore 1

Détroit 9, Boston 3

San Francisco vs San Diego

Oakland vs Milwaukee

Aujourd'hui

Montréal vs Houston

Pittsburgh vs Baltimore

Cincinnati vs Boston

Chicago (A) vs St-Louis

Kansas City vs Detroit

Minnesota vs Los Angeles

Texas vs New York (A)

New York (N) vs Atlanta

St-Louis vs Philadelphie

Milwaukee vs California

Cleveland vs Chicago (N)

San Francisco vs San Diego

## La LNH présentera une nouvelle clause d'exclusivité

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY présentera, lundi, à l'Association des joueurs les modifications qu'elle entend apporter à la clause d'exclusivité qui lie un

joueur à son équipe. Le président de la LNH, M. Clarence Campbell, a déclaré que les gouverneurs de la ligue, réunis pendant deux jours à New York, avaient principalement

discuté de cette question controversée. Ce sont les nombreuses déficiences à l'association Mondiale de hockey qui incitent les gouverneurs à modifier la clause d'exclusivité, qui, au hockey, est moins restrictive qu'au baseball.

Dans la LNH, cette clause lie un joueur à son équipe pour une période de trois ans. Ce système expirera à la fin de la saison 1974-75, et la LNH entend bien en établir un autre qui, espère Campbell, sera accepté par les tribunaux. Les propriétaires de clubs, ajoute le président de la LNH, "dépendent des millions de dollars" afin de découvrir pourquoi le système actuel n'a pas empêché des joueurs de faire le suat dans l'AMH.



Clarence Campbell

Cardiff et entre 70 et 80 à Sarajevo.

BOBBY FISCHER, champion du monde d'échecs, pourrait affronter le joueur britannique William Hartson, à Londres, en juin, si les négociations "délicates" qui se déroulent actuellement dans la capitale britannique entre l'avocat du vainqueur de Boris Spassky et Leonard Barden, ancien champion britannique, devaient aboutir. La firme Clark's, l'un des principaux fabricants de chaussures bri-

tanniques, aurait offert environ \$25,000 à Fischer.

FERGUSON JENKINS, as lanceur des Cubs de Chicago de la ligue Nationale de baseball, espère cette saison briser le record de six saisons d'affiliée avec au moins 20 victoires qu'il détient avec Warren Spahn. "Ce sera plus difficile cette année mais je peux le faire", a dire Jenkins qui a été incommode par des douleurs à l'épaule la saison dernière, ce qui ne l'a pas empêché de remporter 20 victoires. "Cette saison, je suis certain de lancer tous les 5 jours, plutôt que 4, et j'imagine qu'on va me retirer du monticule plus tôt si je connais des difficultés."

CLAUDE MONTIGNY, de Laval, membre de l'équipe du Québec, s'est signalé ces jours derniers à Edmonton, lors des championnats canadiens d'athlétisme junior en salle, en égalant le record national masculin au 50 verges sur le plat en 5,7 secondes. Le Québécois Jacques Poirier, sur sa part, a porté à 55'24", le record canadien au lancer du poids de 12 livres. D'ailleurs, neuf records ont été battus ou égalés au cours de la compétition.

## Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

Notre sélectionneur aurait peut-être dû intervenir ses liens et 2es choix hier soir. En effet, il obtient 2 vainqueurs, mais pas moins que 5 de ses 2e choix se classent premiers. Il en profitait néanmoins pour obtenir le double (\$19.20), la 1ère quinte (\$14.10) ainsi que l'exacta (\$18.30). Il totalise maintenant 86 gagnants en 340 courses pour une moyenne de 25.3%.

Voici ses selections pour la réunion de ce soir à la piste Blue Bonnets:

1ere course: 1-Bernies Boy (4); 2-Special Treet (5); 3-Auswyn Brook (6).

2ème: 1-Irene Barmin (2); 2-Lady Manor (6); 3-Limebank Bugler (3).

Paris doubles suggérés: 4-2, 4-6, 5-2, 5-6.

3ème: 1-Tilly Farvel (1A); 2-Jopaga (3); 3-West River Harry (2).

4ème: 1-Katys Bert (1); 2-Promite N. (3); 3-R.D.'s Ike (4).

Quintés suggérés: roulette 1-3-4.

5ème: 1-Highland Duchess (4); 2-Speedy Peter Bee (3); 3-Keystone Georgia (2).

6ème: 1-J.T. Parker (3); 2-Little Ford (8); 3-Gypsys Honor (1).

Quintés suggérés: roulette 1-3-8.

7ème: 1-Richwood (5); 2-David A. Brook (3); 3-Romeo Flicka (3).

8ème: 1-Marcella Lobell (7); 2-Hi Gold (5); 3-Belle Gay Pat (6).

Quintés suggérés: roulette 3-5-7.

9ème: 1-Hal Scott (5); 2-Pastime Old Shep (2); 3-Bret Flicka (4).

10ème: 1-Golden Able (4); 2-Star Alan (2); 3-Mi Pepita (5).

Exactas suggérées: roulette 2-4-5.

HOCKEY

CE SOIR À 8 HEURES P.M.

LIGUE JUNIOR MAJEURE DU QUEBEC TROIS-RIVIERES vs MONTREAL

Billets en vente maintenant

FORUM

toronto

Incertitude des minières

Deux nouvelles importantes annoncées par le gouvernement des États-Unis ont fait reculer les valeurs minières jeudi à la Bourse de Toronto. Dans la plupart des autres compartiments, les prix ont également baissé. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que le marché a été actif.

Le gouvernement américain a annoncé qu'il projette de mettre sur le marché des stocks de zinc, de cuivre et d'aluminium, et cela afin de réduire les prix. Il a annoncé aussi qu'il lance une enquête sur ce qu'il appelle le dumping aux États-Unis de métaux en provenance du Canada et de l'Australie.

Les ventes l'ont emporté sur les gains par 301 contre 206 alors que 277 valeurs demeuraient inchangées.

Les métaux de base qui ont le plus souffert de la décision du gouvernement américain de libérer des stocks de métaux sont précisément les métaux qui sont exportés aux États-Unis. Ainsi Cominco a perdu 1-3/8, Falconbridge, 1-1/4 et Inco, 1.

Le virement a été de 2,95 millions d'actions, au regard de 2,84 millions mercredi et la valeur totale des actions transférées a été de 228,75 millions, au regard de 229,95 millions la veille.

Cours venus par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industrielles, and various stock symbols and prices.

Table with columns: Gen Baker, Gen Distrib, Genstar L, etc., listing various stocks and their prices.

Table with columns: Kirk Min, Lab Min, Lab Min, etc., listing various stocks and their prices.

Table with columns: Woodr, Yk Harg, Yk Harg, etc., listing various stocks and their prices.

Table with columns: Midcon, Nat Pet, Nat Pet, etc., listing various stocks and their prices.

Les indices de Toronto

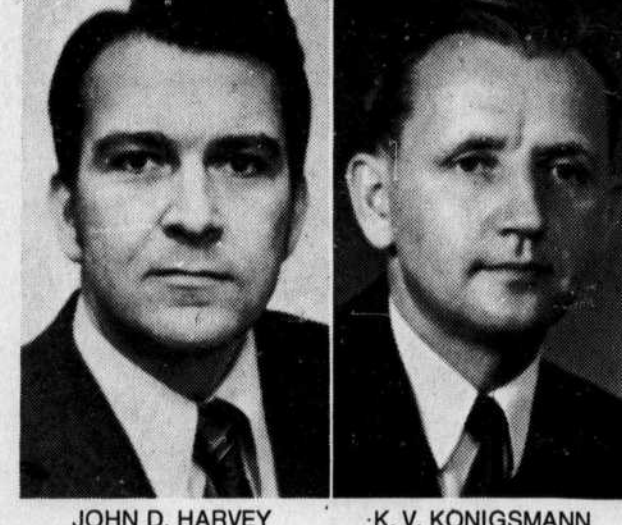
Table with columns: Indus., Aurifères, Métaux, Pétroles, and various index values.

les dividendes

Table with columns: Hawker Siddeley Canada, inc., Silverwood Industries, etc., listing dividend information.

COMPTABLES AGRÉS MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉS DE QUÉBEC

Mattagami Lake Mines Limited



JOHN D. HARVEY - K. V. KONIGSMANN

La Société Mattagami Lake Mines Limited est heureuse d'annoncer les nominations suivantes. John D. Harvey, qui était jusqu'ici géologue en chef à l'exploration, devient directeur, exploration.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Advertisement for professional and business cards, listing various services and contact information.

les obligations

Prix inchangés

Les prix sur le marché canadien des obligations étaient inchangés ou légèrement plus bas hier.

Les obligations à court, moyen et long termes étaient, de façon générale, inchangées, tandis que les obligations des compagnies perdantes environ un huitième de point.

Les prêts au jour le jour étaient accessibles à 4-1/4 pour cent. Les billets du Trésor à trois et six mois s'échangeaient à 4,28 et 4,56 pour cent, respectivement.

Table with columns: Achat Vente, GOVERNEMENT DU CANADA, and various bond symbols and prices.

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÈRE & CIE

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

BASTIEN, NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS

COURTOIS, FREDETTE, CHARTETTE & CIE

DEARUFEL, DEARUFEL & L'ESPÉRANCE

GAUVIN, PRENOVOST, DUVALS ET ASSOCIÉS

CLARKSON, GORDON & CIE

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

COURTOIS, FREDETTE, CHARTETTE & CIE

DEARUFEL, DEARUFEL & L'ESPÉRANCE

GAUVIN, PRENOVOST, DUVALS ET ASSOCIÉS

KENDALL, TRUDEL & CIE

LLOYD, COUREY, WAGNER & BRUNEAU

RAYMOND, CHAMPEL BELANGER WALTON, CHABOT & WILLETS

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALQUETTE & ASSOCIÉS

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

DEARUFEL, DEARUFEL & L'ESPÉRANCE

GAUVIN, PRENOVOST, DUVALS ET ASSOCIÉS

les obligations

Prix inchangés

Les prix sur le marché canadien des obligations étaient inchangés ou légèrement plus bas hier.

Les obligations à court, moyen et long termes étaient, de façon générale, inchangées, tandis que les obligations des compagnies perdantes environ un huitième de point.

Les prêts au jour le jour étaient accessibles à 4-1/4 pour cent. Les billets du Trésor à trois et six mois s'échangeaient à 4,28 et 4,56 pour cent, respectivement.

Table with columns: Achat Vente, GOVERNEMENT DU CANADA, and various bond symbols and prices.

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÈRE & CIE

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

BASTIEN, NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS

COURTOIS, FREDETTE, CHARTETTE & CIE

DEARUFEL, DEARUFEL & L'ESPÉRANCE

GAUVIN, PRENOVOST, DUVALS ET ASSOCIÉS

CLARKSON, GORDON & CIE

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

COURTOIS, FREDETTE, CHARTETTE & CIE

DEARUFEL, DEARUFEL & L'ESPÉRANCE

GAUVIN, PRENOVOST, DUVALS ET ASSOCIÉS

KENDALL, TRUDEL & CIE

LLOYD, COUREY, WAGNER & BRUNEAU

RAYMOND, CHAMPEL BELANGER WALTON, CHABOT & WILLETS

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALQUETTE & ASSOCIÉS

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

DEARUFEL, DEARUFEL & L'ESPÉRANCE

GAUVIN, PRENOVOST, DUVALS ET ASSOCIÉS

L'actualité économique

montreal Journée sans entrain

Les prix ont monté dans les compartiments, à l'exception de ceux de services publics, hier, à la Bourse de Montréal, et l'activité a été modérée sur ce marché...

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

Assurance-Vie Desjardins M. Adam reproche à Québec son inertie dans le domaine de l'assurance-automobile

QUÉBEC (PC) - Les points saillants du 24e rapport annuel de l'Assurance-Vie Desjardins révèlent une augmentation de 11 pour cent du portefeuille d'assurance...

l'actif global se situe à 6.68 pour cent. Au cours du dernier exercice, 22,706,769 ont été payés aux assurés...

Cours notés par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, categorized by 'Cours notés par la PRESSE CANADIENNE'.

Les indices de Montréal

Table showing various indices for Montreal, including 'Changeement + 0.17', 'Indust. Serv.-publ.', etc.

new york Effritement des cours

Les cours se sont effrités pendant la séance de jeudi au New York Stock Exchange et le nombre des transactions, modéré depuis quelques jours, est resté égal à celui de la veille.

les bénéficiaires

Cadillac Development Corp. exercice financier finissant le 31 décembre 1972, \$4,662,000, ou 42.8 cents d'action; 1971, \$3,111,000 ou 32.2 cents d'action.

Amélioration de Warnock Hersey

Dans un rapport qu'il adressait aux actionnaires, J.-Claude Hébert, président de Warnock Hersey International Limited, déclarait que les résultats financiers de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972 accusaient une amélioration marquée.

La Prévoyante

En 1972, La Prévoyante Compagnie d'Assurances a enregistré un bénéfice global, après impôts, de \$1,520,526, représentant \$3.04 l'action.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data, including 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock prices.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, categorized by 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE'.

Inter City Gas, exercice financier finissant le 31 décembre 1972, \$1,606,000 ou 45 cents d'action; 1971, \$1,371,000 ou 37 cents d'action.

Great Lakes Paper, exercice financier finissant le 31 décembre 1972, \$1,606,000 ou 45 cents d'action; 1971, \$1,371,000 ou 37 cents d'action.

Northern Electric, exercice financier finissant le 31 décembre 1972, \$20,295,000 ou \$11.25 d'action; 1971, \$12,611,000 ou \$6.96 l'action.

Robert Mitchell Co., exercice financier finissant le 31 décembre 1972, \$604,701 ou \$1.58 l'action; 1971, \$1,056,335 ou \$2.40 l'action.

Shaw Pipe Industries, exercice financier finissant le 31 décembre 1972, \$1,431,991 ou 68 cents d'action; 1971, \$1,263,241 ou 60 cents d'action.

Versatile Manufacturing, trimestre finissant le 31 janvier 1973, \$391,590 ou 13.5 cents; 1972, \$17,987 ou 6 cent.

National Trust - Trimestre au 31 jan. 1973, \$1,579,000, soit 84 cents d'action; 1972, \$1,449,800, soit 77 cents d'action.

Neonex International - Exercice au 31 déc. 1972, \$3,600,000 soit 50 cents d'action; 1971, \$2,900,000, soit 41 cent.

Moore Corp. - Exercice au 31 déc. 1972, \$4,022,000 US, soit \$1.62 l'action; 1971, \$3,822,000, soit \$1.40.

Nouveaux billets du Trésor

Nouvelle émission de billets du Trésor à 91 jours émis hier par le gouvernement du Canada: \$215 millions à un prix et un rendement moyen de 98.954 et 4.24 pour cent comparativement à \$215 millions, à un prix et un rendement moyens de 98.988 et 4.10 pour cent.

En dépit de ces difficultés, le volume-primes a connu une hausse de 12.6 p.c. pour atteindre \$37,773,378.

Advertisement for hotels CN, featuring the text 'Vous PARTEZ? Confirmation instantanée' and 'hôtels CN'.

fonds mutuels

Table of mutual fund data, including 'FONDS OFF. DEM.' and various fund names and values.

L'indice Dow Jones

Table of Dow Jones index data, including 'Ouv.', 'Haut', 'Bas', 'Clôt.', 'Chang.' and various industry indices.

Large advertisement for Cadillac 1973 Coupé de ville, featuring the text 'DIRECTEMENT DU FABRICANT AU CLIENT SANS LES ENNUIS HABITUELS' and 'au comptoir'. Includes an image of a Cadillac car.

La CIP à Gatineau

Un "monstre" qui produit par an 180,000 tonnes de papier journal

par Michel Guénard

La Compagnie internationale de papier de Gatineau (CIP) abrite en son sein un monstre. Monstre mécanique il va sans dire qui consomme 7,500 CV et produit 180,000 tonnes de papier par année.

Ce qui retient l'attention du visiteur face à ce géant de 390 pieds de long surmonté de "No 6", c'est qu'il utilise pour la fabrication du papier journal le procédé verticalement domo d'innovation consistant à former la feuille dans un plan verticale entre deux toiles métalliques, et non horizontalement sur une seule toile comme dans le procédé fourdriner habituel.

Construit au coût de \$28.5 millions, le monstre peut recouvrir une route de 30 pieds de large sur plus de 700 milles de long. Une ombre au tableau: le monstre a hérité d'un tempérament irascible qui donne des cheveux blancs au directeur de l'usine, M. Gérard Tremblay, en poste depuis juillet à la suite d'un directeur prometteur à l'usine de Matane.

Déjà l'an dernier une hot-

Canadienne Impériale

La Banque de Commerce Canadienne Impériale annonce qu'elle a inauguré à Francfort, en Allemagne de l'Ouest, une succursale où elle offre la gamme complète de ses services bancaires.

Bien que la Banque de Commerce possède, depuis plusieurs années, un bureau de représentation à Francfort, le fait qu'elle ait décidé d'établir une succursale offrant tous les services bancaires est bien représentatif de l'importance que prend cette ville comme centre financier à l'échelle internationale, et fait ressortir l'ampleur qu'a atteint le mouvement du commerce et des investissements entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest.

cours du dollar

Le dollar américain a pris 1-25 à \$0.99 33-50 en devises canadiennes, hier après-midi, à la fermeture du marché des changes; la livre sterling a pris 3-25 à \$2.45 17-25. A New York, le dollar canadien a cédé 1-25 à \$1.00 17-50; la livre sterling a pris 1-50 à \$2.46 13-25.

télévision

Table with 2 columns: CBFT 2 and CFTM 10. Lists TV programs and times.

cinéma

Table with 2 columns: ALBUQUERQUE and CREMAZIE. Lists movies and showtimes.

te de la section du séchage s'était détachée de son socle de béton pour s'abîmer dans les fondations de l'usine. Mais le monstre n'en était pas à ses premières incartades puisque lundi dernier une fausse manœuvre d'un technicien a fait percuter un mandrin sur la bobineuse de sortie causant un bri des engrenages à chevrons.

Malgré ce fâcheux contretemps, les journalistes invités par le Conseil des producteurs de pâtes et papiers du Québec (CPQP) à prendre connaissance sur place des progrès technologiques de l'industrie du papier journal ont pu examiner à loisir la fabrication du papier journal à travers les multiples phases de la transformation de la "pitoune de quatre pieds".

Au cours d'une conférence de presse donnée par MM Lachance et Tremblay, respectivement président du CPQP et directeur de l'usine de Gatineau, les journalistes ont constaté l'optimisme des dirigeants de l'industrie du papier quant à l'avenir des caméts de commande et des sources d'approvisionnement en bois. Retenons que tous sont d'accord pour prédire une année grasse dans l'exportation du papier journal.

Pour sa part, M. François Dubois, directeur du département des expéditions à l'usine de Gatineau, nous avouera qu'il y a quatre mois les inventaires s'amoncelaient dans les entrepôts de la compagnie alors qu'aujourd'hui "nous ne fournissons pas à la demande avec des expéditions de 1,500 tonnes par jour".

Du côté de l'approvisionnement, l'usine de Gatineau aimerait gonfler l'utilisation du bois de coupe en provenance des propriétaires de boisés de la région. A ce sujet, M. Lachance nous a déclaré que les relations entre utilisateurs et producteurs s'étaient de beaucoup améliorées à la suite de la reprise de la demande dans l'industrie du papier: "En 1971, les petits producteurs tendaient à forcer les compagnies à s'approvisionner chez eux, actuellement ils ne fournissent plus à la demande". De plus, selon M. Lachance, les forêts québécoises connaissent toujours un manque de main-d'oeuvre;

il n'a pu cependant préciser dans quelle région ces 1,000 emplois vacants se trouvaient.

A Gatineau, il semble que les autorités de la CIP veulent orienter leur approvisionnement de matière première vers le brin de scie, source moins coûteuse pour la fabrication de la pâte à papier. D'ici juillet, l'usine aura complété ses installations d'accueil pour la transformation, au moyen d'un équipement très moderne, du brin de scie en pâte de bois.

Actuellement l'usine de Gatineau ne produit aucune pâte chimique suite aux pressions du ministre québécois chargé de l'environnement. "Nos usines seront d'ici peu 100% anti-polluantes", nous assure le directeur Tremblay. En fait l'usine de Gatineau produit deux types de pâtes, de la pâte de bois raffinée, 400 tonnes par jour suivant un procédé hautement sophistiqué qui avait tortement impressionné le premier ministre Kossyguine lors d'une visite éclairée en 1971; de la pâte ordinaire (800 tonnes) broyée à la meule.

La compagnie achète maintenant sa pâte chimique de l'étranger et utilise celle-ci dans une proportion de 15% avec les deux autres types de pâtes. Mais avant d'arriver dans le cône d'injection des machines à papier, les trois types de pâtes sont lavés et mélangés dans des proportions précises de manière à donner une pâte qui injectée dans la machine, fournira un papier journal plus résistant et doté de meilleures qualités pour l'imprimerie.

D'une façon générale les milieux spécialisés de l'industrie des pâtes et papiers s'expliquent mal la période creuse des années 70-71. On invoque à ce sujet une série de raisons allant de la baisse du tirage des journaux au profit des médias électroniques en passant par la hausse des coûts de production pour finalement aboutir à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE.

A l'usine de Gatineau, dont la production vise à 95% le marché américain, M. Dubois nous avouera son ignorance sur les raisons profondes du malaise des années antérieures; la seule raison qu'il retient des explications nébuleuses des experts, c'est que l'industrie canadienne demeure fortement tributaire des vicissitudes du marché américain et des coûts d'exportation du produit fini.

A ce propos, M. Lachance souligne que les dirigeants

de l'industrie font toujours pression auprès de la Commission fédérale des transports afin d'obtenir une réduction des tarifs ferroviaires. Mais de nous prévenir le président du CPQP, "même si nous gagnons notre point au Canada, nous devons à nouveau plaider le bien-fondé de nos revendications auprès de l'Interstate Transport Commission à Washington dans le but de réduire cette différentielle de 15% des coûts de transport par rail qui fait qu'une tonne de papier acheminée de Gatineau à New York occasionne des déboursés de \$45 à CIP".

De cette visite l'on peut conclure que l'industrie s'est définitivement orientée vers une mécanisation hautement poussée de ses fonctions de production et vise en même temps un assainissement dans ses coûts de maintenance. C'est une façon moderne d'attaquer le problème de l'obsolescence qui gruge la position concurrentielle des industries québécoises de pâtes et papiers.

Nominations au Laboratoire Nadeau Limitée et Des Bergers Limitée



Jean-Guy Sabourin

Monsieur Jacques Carrière, président du Laboratoire Nadeau Limitée et de Des Bergers Limitée, fabricant de spécialités thérapeutiques, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Jean-Guy Sabourin au poste de directeur de la commercialisation du laboratoire Nadeau Limitée et de Des Bergers Limitée. Monsieur Jean-Guy Sabourin a occupé plusieurs fonctions à l'intérieur de Des Bergers Limitée durant les dernières années. Cette nomination fait partie d'un programme d'expansion nationale.

L'actualité économique

Conversation secrète États-Unis-CEE

(AFP) - Des conversations bilatérales - et secrètes - se sont ouvertes hier entre les États-Unis et la Communauté économique européenne à Genève, au titre de l'article 24-six du GATT, et à la suite de l'élargissement de la CEE à la Grande-Bretagne, au Danemark et l'Irlande. L'article 24-six de l'accord général sur les droits de douane et le commerce permet la renégociation des avantages tarifaires perdus par les pays tiers en cas de constitution ou d'élargissement d'union douanière. La renégociation peut signifier l'obtention de compensations en contrepartie des avantages perdus.

La négociation, qui sera longue et difficile, est menée du côté américain par l'ambassadeur Herbert Propos, tandis que la délégation de la CEE a pour porte-parole un haut fonctionnaire de la commission, M. Paul Luyten. Chacun des pays membres de la CEE a un délégué au sein de la représentation du Marché commun à cette négociation délicate.

La négociation est délicate parce qu'elle va porter sur l'essentiel sur les importations de produits agricoles par les trois nouveaux membres de la CEE et l'effet sur ces importations de la politique agricole commune.

Les États-Unis estiment que le prélèvement communautaire placé sur les importations doit être "quantifié" et calculé comme un pourcentage de droits de douane. Les services officiels à Washington estiment notamment que les importations de céréales des trois nouveaux membres, qui s'élevaient à dix millions de tonnes par an et qui, sans la politique agricole commune, auraient pu, en cinq ans, passer à 15 millions de tonnes, disparaîtront au bout de ces cinq ans par le jeu de la préférence communautaire, des prix élevés qui encouragent l'autarcie européenne et du prélèvement aux frontières.

La CEE estime impossible de "quantifier" les prélèvements aux frontières, rejette l'idée que la politique agricole commune empêche toute importation agricole et rappelle notamment que les importations agricoles en provenance de pays tiers des six membres fondateurs du Marché commun dans les cinq dernières années ont augmenté plus vite que celles des trois nouveaux membres qui n'étaient pas alors dans le Marché commun.

Enfin, la CEE estime que l'élargissement est bénéfique pour les pays tiers et que le renforcement des obstacles dans le domaine agricole est largement compensé et au delà, par l'abaissement des tarifs, notamment britanniques sur les produits industriels. En effet, le Royaume-Uni, qui, jusqu'à présent, avait un tarif douanier très élevé sur les produits industriels, devra le ramener en cinq ans au niveau du tarif extérieur commun de la CEE, l'un des plus bas du monde, ce qui avantagera les pays tiers industriels.

La négociation bilatérale CEE - États-Unis, au titre de l'article 24-six, ne sera pas la seule engagée avec les pays tiers. D'autres négociations seront menées avec le Japon, avec les anciens pays du commonwealth et, en général, avec tout pays qui, en tant que "principal fournisseur", s'estime lésé par l'élargissement de la CEE.

Naturellement ces négociations bilatérales, qui devraient s'achever en juillet, risquent de durer au-delà des délais et de se fonder finalement dans la grande négociation commerciale, dont le coup d'envoi sera donné à Tokyo le 12

septembre prochain. Mais, de l'avis des observateurs, la réussite et peut-être même la tenue de la réunion ministérielle de Tokyo dépendent essentiellement d'une solution rapide de la crise monétaire. Les manipulations de change trop fréquentes, la détermination des États-Unis d'obtenir par le biais monétaire des avantages de concurrence dans le domaine commercial risquent rapidement de faire repaître des formes de protectionnisme que l'on a connues dans le passé: les taxes compensatoires de change et les contingentes. L'instabilité monétaire, estimée-on à Genève, ne facilite ni le désarmement douanier, ni l'expansion du commerce mondial.

La CVM gèle 105 millions de Bahamas Commonwealth

La Commission des valeurs mobilières du Québec a, par une ordonnance datée du 28 février 1973, suivant l'article 43 de la loi des valeurs mobilières du Québec, gelé une somme de \$105 millions détenue par une institution financière de Montréal, au nom de "Bahamas Commonwealth Bank Limited, de Nassau, Bahamas.

Ces ordonnances ont été émises dans le cadre d'enquêtes de la Commission concernant I.O.S. Ltd. et diverses autres compagnies et personnes y étant reliées.

I.O.S. Ltd. est une compagnie canadienne, contrôlée par Transglobal Financial Services, laquelle contrôle les compagnies gérant les fonds mutuels I.I.T., Fund of Funds Ltd., Venture Fund (International) N.V., Transglobal Growth Fund Ltd.

Ces enquêtes ont pour but de protéger les détenteurs de valeurs mobilières des fonds et compagnies impliqués.

I.I.T. est un fonds de placement du Luxembourg, Fund of Funds Ltd. est un fonds non résident ontarien, Venture Fund (International) N.V. est une corporation des Antilles néerlandaises, Transglobal



Honneur à l'élite d'Investors

Ces Québécois méritent nos compliments. Leur chiffre d'affaires de 1972 s'est en effet élevé à plus de un million de dollars chacun. Ce sont des professionnels qui réussissent, des experts-conseil qui offrent une gamme complète de services financiers personnalisés à leur clientèle, et qui savent mettre au point un programme de placement qui mène droit au but.

Nous leur offrons nos félicitations en reconnaissance d'un travail vraiment accompli. Les Services Investors sont les premiers du genre en assurant la distribution de sept fonds mutuels, de certificats d'épargne garantis, de programmes d'économies fiscales, de régimes de pensions, de planification successorale, d'assurance-vie et de rentes.

Grid of portraits of investment professionals: B. H. Davidson, I. Lubarsky, M. Bernstein, D. L. Onions, R. E. Bornstein, M. Jacques.

Nouveaux Records

Table showing investment records: Investors Mutual of Canada (\$426,319,000), Investors Growth Fund of Canada (\$407,312,000), Investors International Mutual Fund (\$79,563,000), etc.

Dans le courant de 1972, les ressources des caisses de retraite sous l'administration des Services Investors ont augmenté de \$40,000,000, par rapport à l'année précédente, en passant au chiffre de \$318,000,000.

Au Québec, la compagnie tient ses quatre Bureaux régionaux et ses 70 représentants de métier à la disposition du public épargnant.

Si vous tenez à recevoir de plus amples renseignements sur notre Compagnie, écrivez-nous à l'adresse ci-dessous et nous serons heureux de vous envoyer une copie de notre Bilan de 1972.

Investors LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE INVESTORS SYNDICATE LIMITED 280 Broadway, Winnipeg, Manitoba R3C 3B6

théâtre

Table listing theater performances: CASANOVUS, VILLERAY, WESTMOUNT, etc.